



Mairie du 14^e arrondissement

Le mardi 12 mai 2026 à 19 h, sous la présidence de Madame Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissement, les membres du Conseil du 14^e arrondissement de Paris se sont réunis à la Mairie en salle des mariages sur convocation adressée à chacun des conseillers ainsi que l'ordre du jour par voie dématérialisée (O.D.S), le 6 mai 2026.

Publication des convocations et de l'ordre du jour ont été faites aux mêmes dates sur le panneau de la Mairie du 14^e arrondissement prévu à cet effet

Secrétaire de séance : M. Elliot DE FARAMOND

Membres présents :

M. Didier ANTONELLI, M. Rodrigo ARENAS, Mme Chloé BATTAULT, Mme Agnès BERTRAND, Mme Michèle BLUM, M. Yvain BOURGEAT-LAMI, Mme Julie CABOT, Mme Gaëlle CAPITAIN, Mme Marie-Claire CARRERE-GEE, Mme Gwenaëlle COUENON, M. Elliot DE FARAMOND, Mme Diane DERRIEN, M. Guillaume DURAND, Mme Maud GATEL, M. Valentin GUENANEN, Mme Julie KAMIONKA, M. François LAJOINIE, M. Thierry LE DEZ, Mme Audrey LEBEAU-LIVE, M. Robinson LELOUP, M. Robin LEROY, M. Nicolas MANSIER, Mme Hélène MERMBERG, Mme Clémence MOREL, M. Hakim NAILI, Mme Sidonie PARISOT, Mme Carine PETIT, M. Pierre-Emmanuel ROBERT, Mme Mélody TONOLLI, M. Patrick VIRY, Mme Awa WADIOU-SYDNEI.

Excusés ayant donné pouvoir pour les votes :

M. Jean-François ALEXANDRE, durant toute la séance
M. Matthieu CUA, durant toute la séance
M. Guillaume DURAND, jusqu'à la question Q14 2026 01
Mme Mélody TONOLLI jusqu'au projet de délibération 2026 DFPE 188

Dont les mandataires sont respectivement :

Mme Marie-Claire CARRERE-GEE
Mme Julie CABOT
Mme Carine PETIT
M. Robin LEROY

Excusés n'ayant pas donné pouvoir :

Mme PETIT ouvre la séance à 19 heures 05. Le quorum requis étant atteint.

M^{me} PETIT

Je vous propose de commencer. Après le conseil d'installation qui s'est tenu au mois d'avril à l'issue des élections municipales de mars, bienvenue à l'ensemble des élus du 14^e arrondissement pour ce premier conseil de délibération et d'examen des vœux qui ont été déposés par les groupes.

Je vais demander aux coprésidents ou coprésidentes de groupe de dire le nom du groupe qui a été déposé et sa composition.

M. MANSIER

Bonjour, Madame la Maire. Le groupe s'appelle « un nouveau souffle pour le 14^e ». En plus de moi, il y a Maud GATEL et Audrey LEBEAU-LIVÉ.

.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

C'est le groupe 100 % 14^e Les Républicains et Centristes.

M. ARENAS

Bonjour à tous, chers collègues. Notre groupe s'appelle Nouveau Paris Populaire 14^e. Il est composé de moi-même et de Julie KAMIONKA.

M^{me} BATTAULT

Bonjour à toutes et tous. Notre groupe s'appelle Groupe Socialiste, Place Publique et citoyens. Il est composé des personnes qui sont sur cette rangée : Michèle BLUM, Robinson LELOUP, Agnès BERTRAND, Yvain BOURGEAT-LAMI, Valentin GUENANEN, moi-même, Diane DERRIEN, Thierry LE DEZ, Hélène MERMBERG et Didier ANTONELLI.

M^{me} COUENON

Nous sommes le groupe des communistes du 14^e. Il y a François LAJOINIE et moi-même, Gwenaëlle COUENON.

M^{me} PETIT

Enfin, je vais proposer à Robin LEROY ou Julie CABOT de présenter leur groupe.

M. LEROY

Bonjour à tous et toutes. Nous sommes le groupe écologiste et social de Paris.

M^{me} PETIT

Très bien. Ce sont les groupes qui sont constitués et qui ont été donc officiellement déclarés auprès de la Direction générale des services de la Mairie du 14^e arrondissement.

Deuxième petit point d'information, en chaque début de mandature, il convient à l'assemblée, donc au Conseil d'Arrondissement, de se doter d'un règlement intérieur pour la bonne tenue de nos débats et leur organisation et de permettre la bonne expression de tous les groupes dans cette instance démocratique de proximité qu'est le Conseil d'Arrondissement. Le Code indique que nous devons adopter un nouveau règlement intérieur au plus tard pour le Conseil d'Arrondissement du mois de septembre. Si nous pouvons le faire avant, faisons-le.

Dans tous les cas, la méthode que je vous propose est qu'une personne représentant chaque groupe puisse être désignée et être communiquée à Rachel BOUSQUET, ce qui constituera un groupe de travail de six personnes, puisqu'il y a six groupes. Nous pourrions travailler sur ce règlement intérieur. C'est une méthode collégiale et très démocratique. Je pense que c'est la meilleure, la plus juste et la plus légitime. Nous pourrions, lorsque nous connaîtrons chaque personne que vous aurez désignée, Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents de groupe, définir une première date avant fin mai, une deuxième date mi-juin, et ça devrait bien se passer.

Madame CARRÈRE-GÉE.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Merci beaucoup, Madame la Maire, et merci pour cette proposition. J'en avais une qui peut d'ailleurs s'emboîter dans celle que vous venez de faire. Dans la mesure où il ne nous a pas échappé que vous êtes majoritaires, serait-il possible que vous fassiez une mise de jeu ? On réagirait, et ensuite, on ferait une réunion pour mettre en commun et pour finaliser le travail. Ainsi, vous mettriez un document martyr en circulation auprès des présidents de groupe, étant entendu qu'on sait bien qu'on est minoritaires, mais qu'on fera valoir nos demandes, vous les accepterez ou vous ne les accepterez pas.

M^{me} PETIT

Je comptais vous faire la demande, c'est-à-dire en amont de la date qui sera fixée, de faire remonter vos suggestions et vos idées plutôt qu'une version martyre. Tout dépend aussi de la façon dont chaque groupe conçoit cette évolution du règlement intérieur. Vous faites remonter vos idées. Chacun a le temps de les examiner. Ensuite, on arrivera à en débattre. J'espère qu'on arrivera à des positions de consensus et de compromis, parce qu'il s'agit quand même de la bonne tenue et de l'organisation de nos débats et de les rendre les plus intéressants, les plus pertinents, les plus ouverts aux habitantes et aux habitants du 14^e. Je crois que c'est déjà le cas ici. Un habitant ou une habitante peut s'inscrire et prendre la parole en conseil.

L'idée n'est pas de faire une majorité écrasante et de décider tout seuls. Je pense qu'on est plutôt vers le chemin d'un travail collectif sur ce sujet. On vous adressera un petit message. Le groupe de travail se réunira avec mon cabinet pour assurer la bonne tenue de vos travaux.

– 14 2026 12 Adoption du procès-verbal des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du 27 janvier 2026

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

M^{me} PETIT

Nous pouvons passer à l'examen de notre ordre du jour. Il débute par l'adoption du procès-verbal des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du 27 janvier 2026. C'était le dernier conseil courant de la précédente mandature. Seuls les élus qui étaient déjà élus peuvent voter, ce qui me paraît logique parce qu'ils peuvent attester de ce qui est écrit dans le compte rendu.

Je vous propose, s'il n'y a pas de remarques ou de prises de parole, de procéder au vote. Seuls les élus qui étaient élus avant le mois de mars peuvent voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Le procès-verbal est donc adopté.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/34

– 14 2026 12 Adoption du procès-verbal des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du 27 janvier 2026

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	14 membres présents
Voix exprimées :	14 (dont 3 procurations)
Avis favorable :	14 (dont 3 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– **V14 2026 10 Vœu déposé par le Conseil de quartier Pernety proposant la dénomination de l'allée sans nom reliant le 13, rue Alain à la place Slimane Azem en « passage Anna Waisman »**

M^{me} PETIT

Je vais passer la parole au public. Il y a peut-être quelqu'un du Conseil du quartier Pernety, qui va présenter le vœu, puisque nous présentons les vœux déposés par les conseils du quartier en début de séance. Je vous laisse présenter votre projet de vœu soumis au vote du Conseil d'Arrondissement.

Représentant du Conseil de quartier Pernety

Intervention hors micro

M^{me} BLUMENFELD (Public)

Je vais montrer une photo de la personne en question, car c'est mieux de savoir de qui il s'agit. Là, vous avez même une affiche. Certains d'entre vous doivent connaître Anna Waisman.

Anna Waisman est une personne qui a été oubliée et que je fais redécouvrir depuis 2023. Je vais vous lire le vœu pour nommer l'allée sans nom du 13 rue Alain à la place Slimane Azem « passage Anna Waisman : Anna Waisman, Strasbourg 1928, Paris 14^e 1995. »

Anna Waisman est une peintre sculptrice du XX^e siècle, danseuse de l'Opéra de Strasbourg à 16 ans au sortir de l'exil et de la guerre, sa carrière fulgurante l'a conduite à Paris comme vedette des Ballets d'Amérique latine. Elle se produit sur les plus grandes scènes internationales. Blessée alors qu'elle s'apprête à intégrer l'Opéra de Paris, elle se tourne vers une autre forme d'expression : la sculpture.

Anna Waisman sculpte en 1958 ses premières œuvres néo figuratives sur les ruines du viaduc d'Auteuil. Elle est encouragée par le sculpteur Zadkine de l'autre côté de Montparnasse. Sa sculpture à la gloire des démolisseurs du viaduc d'Auteuil inaugurée en 1960 à Montmartre s'y trouve encore. En 1963, devenue mère, elle interrompt la sculpture et trace sur papier des milliers de points et de traits qui deviennent des fils et la conduisent à l'alphabet en 1972. Elle sculpte depuis lors des lettres hébraïques en trois dimensions. Ses premières lettres géométriques correspondent à ces calligrammes, calligraphie danse telle la calligraphie chinoise. Ses sculptures se muent en formes organiques, biomorphiques et sensuelles, évoquant les mouvements de l'ancienne danseuse.

Elle s'installe dans le 14^e arrondissement au milieu des années 70 dans des baux précaires de boutiques délaissées en raison du projet de la radiale Vercingétorix. Habitante d'un HLM à Malakoff, elle se rend tous les jours dans le 14^e à vélo et elle déniché un atelier rue du Château, entre la rue de l'Ouest et la rue Raymond Losserand, immortalisé par le photographe de quartier Daniel Chenot. Elle était très liée au sculpteur Shamäi Haber, de la place de Catalogne. Redécouverte depuis 2023, elle a exposé entre autres à la Drawing House, rue Vercingétorix, et sa correspondance publiée a été jouée à la librairie Tropiques.

La rue envisagée pour être nommée Anna Waisman jouxte le square Wyszynski où allaient jouer ses petits-enfants. C'est pour l'anecdote, parce qu'on est toujours dans son ancien atelier. Merci.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup pour cette présentation. Qui souhaite intervenir ?

M^{me} LEBEAU-LIVÉ

Mes chers collègues, au nom du groupe « un nouveau souffle pour le 14^e », je vous confirme que nous voterons bien sûr ce vœu. Il nous paraît important à plusieurs titres. D'abord, il s'agit d'un vœu porté par un Conseil de quartier. C'est un signal positif pour la démocratie locale et pour la participation citoyenne. Lorsque des habitantes et des habitants se mobilisent pour faire vivre la mémoire et l'histoire de leur quartier, il est important que notre Conseil d'Arrondissement sache entendre et relayer cette parole.

Ensuite, pour une raison patrimoniale, Anna Waisman est une artiste profondément liée au 14^e, comme on vient de le rappeler, et son parcours singulier mérite d'être davantage connu et transmis. Donner le nom Anna Waisman à ce passage est aussi un geste important pour rendre visibles les femmes artistes qui ont marqué notre histoire culturelle et locale.

Enfin, nous souhaiterions que l'inauguration de ce passage soit l'occasion d'associer les danseurs et danseuses du Conservatoire du 14^e. Ce serait une belle manière de faire vivre la mémoire d'Anna Waisman, ancienne danseuse devenue sculptrice. Merci.

M^{me} PETIT

Merci. Je passe la parole à Julie CABOT.

M^{me} CABOT

Je ne vais pas revenir sur la biographie d'Anna Waisman qui a été très largement et richement détaillée lors des interventions précédentes. Au nom de la majorité, nous soutiendrons également ce vœu parce que ce choix de dénomination nous semble juste. Anna Waisman a vécu et travaillé ici dans notre arrondissement. Elle avait son atelier rue du Château. C'est une habitante et une créatrice de chez nous qui a produit une œuvre considérable et qui est effectivement trop peu connue du grand public. Donner son nom à une rue, c'est réparer cet oubli. Donner cette petite visibilité relative au talent et à tout ce qu'elle a produit durant sa vie est aussi la façon la plus simple et la plus durable d'inscrire dans notre quartier sa mémoire.

Nous remercions le Conseil de quartier pour cette proposition. Merci.

M^{me} KAMIONKA

Nous voterons également ce vœu pour les raisons qui ont été déjà rappelées, parce que cette proposition a été faite dans un cadre qui nous semble démocratique et parce qu'elle rend hommage à une artiste trop peu connue, comme cela a été dit, du 14^e arrondissement.

Nous souhaiterions également que cette démarche aboutisse rapidement. Donc, nous avons une question à Madame la Maire : pourriez-vous, Madame la Maire, nous communiquer rapidement une date d'inauguration si ce vœu est adopté ? Merci.

M^{me} PETIT

On aime bien ne pas laisser traîner les choses quand elles peuvent se faire rapidement. La rue est à Paris, donc il faut quand même qu'on fasse valider cette proposition par le Conseil de Paris. À la précédente mandature, il y avait une commission au niveau parisien qui débattait et regardait aussi toutes les propositions de dénomination de l'espace public. Il faut qu'on regarde si tout ça est en place pour assurer les premières propositions. Ensuite, il faut qu'on trouve le meilleur moyen avec le Conseil du quartier et la famille d'Anna Waisman. Je pense qu'il faut qu'on le programme très tranquillement, y compris avec les suggestions qui viennent d'être faites sur le Conservatoire, qui est une très bonne idée, sur des lectures. L'exposition qui s'est tenue au Drawing rue Vercingétorix était de ce point de

vue très pluridisciplinaire. Je trouvais que c'était vraiment très beau pour faire la connaissance de cette artiste et de son œuvre.

Il faut qu'on regarde sur la suggestion du lieu, si on peut faire exactement la portion de cet espace public ou autre. Mais on trouvera le meilleur moment ensemble. Je pense qu'on peut y arriver. On travaillera avec le Conseil de quartier et la famille.

Je vous propose de passer au vote sur cette proposition de vœu du conseil de quartier Pernety qui deviendra le vœu du Conseil d'Arrondissement s'il est adopté.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? C'est donc unanimité. Très bonne idée et très bon démarrage de mandature sur cette proposition de vœu. Merci beaucoup.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/35

– **V14 2026 10 Vœu déposé par le Conseil de quartier Pernety proposant la dénomination de l'allée sans nom reliant le 13, rue Alain à la place Slimane Azem en « passage Anna Waisman »**

Article unique : Le vœu est adopté à l'unanimité.

Conseillers présents : 29 membres présents

Voix exprimées : 33 (dont 4 procurations)

Avis favorable : 33 (dont 4 procurations)

Avis défavorable : 0

Abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

– **14 2026 13 Désignation des représentants du Conseil d'arrondissement au sein de certains établissements et organismes extérieurs**

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

M^{me} PETIT

En début de mandature, nous devons désigner un certain nombre de représentants du Conseil d'Arrondissement notamment dans les établissements scolaires, mais aussi pour reprendre le bon fonctionnement de différentes commissions : commission de proposition de désignation sur les logements sociaux, commission de mairie d'arrondissement, commission petite enfance sur les attributions de places en crèche, la caisse des écoles, le conservatoire.

Ce travail a fait l'objet d'échange avec les différents groupes, opposition et majorité municipale. Certaines demandes ont été approuvées selon un travail de proportionnalité en fonction des résultats des élections municipales. L'objectif était d'assurer la juste représentation des membres de ce conseil en fonction des résultats des dernières élections. Nous sommes arrivés à atterrir sur tous les sujets. Si cette délibération est adoptée, nous pourrions l'adresser à tous les établissements scolaires. Chaque groupe a un représentant dans des établissements scolaires. Pour les collèges et les lycées, ce sera complété par les désignations au Conseil de Paris. J'espère que tous les élus qui seront désignés par le Conseil d'Arrondissement assureront une présence active et la plus positive possible dans l'ensemble de ces instances.

Je ne vais peut-être pas relire la liste des 36 écoles, collèges.

S'il n'y a pas d'intervention, je vous propose de passer au vote. Il y a une délibération. Son article 1^{er} concerne les lycées, les collèges et les écoles. L'article 2 concerne le Conservatoire du 14^e arrondissement pour son conseil d'établissement. Ensuite, nous avons la commission d'attribution des places en crèche dans l'article 4. Nous avons, dans l'article cinq, la commission de désignation des logements sociaux. Il y a eu cinq élus du Conseil d'Arrondissement. Dans la commission crèche, il y a

six élus au total. Au conservatoire, nous avons cinq élus. Nous avons également la Caisse des écoles où nous devons désigner des élus.

Je vous propose de passer au vote sur cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstention du groupe Nouveau souffle. Qui ne prend pas part au vote ? Cette délibération est adoptée.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/36

– 14 2026 13 Désignation des représentants du Conseil d'arrondissement au sein de certains établissements et organismes extérieurs

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	29 membres présents
Voix exprimées :	30 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	30 (dont 4 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	3
Ne prennent pas part au vote :	0

– 14 2026 14 Autorisation à Madame la Maire du 14^e arrondissement de procéder à la signature des conventions d'occupation temporaire des locaux des espaces situés dans la mairie d'arrondissement, son annexe, au sein de la Maison de la Vie associative et citoyenne (MVAC) et des locaux associatifs situés 40 rue Boulard, 12 rue Moulin des lapins et 35 rue Saint Gothard

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

M^{me} PETIT

Nous passons maintenant à la délibération qui autorise la Maire du 14^e arrondissement à signer les conventions d'occupation temporaire des lieux et des locaux qui sont situés à la fois dans la mairie d'arrondissement, dans le bâtiment de la mairie annexe, au sein de la Maison de la Vie associative et citoyenne rue Daguerre ainsi que des locaux situés au 40 rue Boulard, au 12 rue Moulin des Lapins et rue du Saint-Gothard. C'est une délibération que nous devons faire à chaque début de mandature. Ça m'autorise à signer les conventions d'occupation en direction des associations qui utilisent ces locaux. Un petit état des lieux est fait annuellement et expose le volume horaire, le nombre d'associations touchées ou de structures concernées par ces demandes de prêt. C'est une délégation de signature et tout est fait en toute transparence, puisqu'il y a un bilan annuel communiqué à l'ensemble des élus du Conseil.

Est-ce qu'il y a des demandes ? Madame CARRÈRE-GÉE, Monsieur ARENAS.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

J'ai bien pris note du fait qu'il y a un bilan annuel. Est-ce qu'il y a une grille avec les critères et les modalités d'occupation ? Il me semble qu'on avait voté une délibération en ce sens, mais je n'en suis plus sûr. Je ne sais pas si elle doit être actualisée ou pas. Je n'attends pas la réponse ce soir, mais si vous pouvez noter la question. Merci.

M. ARENAS

Merci, Madame la Maire. Nous allons voter contre ce principe, même s'il est légal. En effet, nous considérons que, comme dans un établissement scolaire, il est de nature de passer en conseil d'arrondissement l'autorisation d'occupation des locaux. Il me semble que nous serions bien avisés que

les conseils d'arrondissement puissent se prononcer sur les associations qui occupent les locaux, parce que, parfois, il y a des associations qui occupent les locaux et qui sont ensuite soumises à des réalités qui sont parfois non républicaines. Ce n'est pas le cas dans le 14^e et c'est bien heureux, mais à ce titre, il nous semble que le Conseil d'Arrondissement étant majeur, il serait intéressant et opportun que nous puissions, en Conseil d'Arrondissement, avoir lecture et vision sur les demandes qui sont faites. Elles sont faites suffisamment en amont du Conseil d'Arrondissement pour au moins avoir connaissance. C'est un souci de transparence et vous l'avez dit. Je suis évidemment pour la transparence. Mais c'est aussi pour associer notre arrondissement de la même façon que les élèves ont à se prononcer dans un conseil d'arrondissement sur les occupations des locaux, par exemple de lycée ou de collège. Nous voterons contre sur le principe, même si nous avons pleine confiance sur le fait, Madame la Maire, que vous ne donnez pas des locaux à l'emporte-pièce et que vous respectez évidemment les valeurs qui nous sont communes.

M^{me} PETIT

Je signe à peu près 12 conventions par semaine. On peut rajouter 56 délibérations à l'ordre du jour du Conseil d'Arrondissement. Je pense que ça s'est toujours très bien passé. Le bilan annuel qui est donné permet à tous les élus du Conseil d'Arrondissement et donc aussi aux citoyennes et aux citoyens de regarder qui sollicite les salles, qui les occupe et selon quel volume horaire. Nous avons eu aussi le souci pour mettre à chaque fois les moyens en termes de gardiennage, etc. pour que l'ensemble de ces équipements soient le plus utilisés possible et mis à disposition des associations. C'est un travail qu'on fait depuis très longtemps.

Je referai passer à l'ensemble du Conseil d'Arrondissement les délibérations qui cadrent et qui avaient été mises en place lors de la dernière mandature. Vous regarderez si, selon vous, ça nécessite un toilettage, mais il n'y a aucun souci.

En tout cas, Monsieur ARENAS, je note votre confiance par un vote contre. C'est amusant.

M. ARENAS

Je n'avais pas vocation à faire un trait d'humour. J'entends le vocable que vous utilisez qui me paraît pour le moins amusant. Mais ceci étant, je ne comprends pas que vous preniez ça comme une défiance ou le sous-entendu que la gestion n'était pas faite correctement. Ce n'est pas du tout le sens de mon intervention. D'ailleurs, je ne vous demande pas, Madame la Maire, de faire un vote sur chaque délibération. Il s'agit d'ailleurs, par exemple, en début de Conseil d'Arrondissement d'avoir la liste des délibérations qui sont sous votre responsabilité pour avoir un regard du Conseil d'arrondissement, puisqu'après tout, vous avez une majorité qui vous soutient, mais vous avez aussi des élus d'opposition de droite comme de gauche. Je n'imagine pas une seconde que le fait que vous soyez au centre vous ramène à l'extrême centre. Mais en tout cas, nous avons dans un conseil d'arrondissement la liberté de pouvoir regarder parce que nous avons mandat aussi. N'y voyez pas une défiance par rapport aux services qui font très bien leur travail ou une défiance par rapport aux valeurs qui, encore une fois, indiquent et orientent le choix des associations auxquelles vous permettez, avec votre majorité, de donner des espaces municipaux. Le Conseil d'Arrondissement, comme un conseil d'administration, est majeur, et il me semble que c'est la moindre des choses en Conseil d'Arrondissement, puisque c'est ce qui nous rassemble, d'avoir une vision sur les choix qui sont faits, puisque nous faisons des choix politiques et non pas simplement des choix de gestion. Encore une fois, ce n'est pas la gestion qui est en cause et ce n'est pas amusant du tout. Je ne mets pas en question votre intégrité ou celle de vos collègues, mais simplement que le Conseil d'arrondissement et les moyens de faire son travail.

M. MANSIER

En complément de ce qui a pu être dit, j'ai quelques observations. La première est que cette délibération est l'occasion de rappeler la nécessité de travailler à continuer à identifier des salles associatives de quartier, et notamment à la Porte d'Orléans où la demande est assez récurrente. C'est l'occasion aussi de rappeler que les Conseils de quartier souhaitent retrouver la possibilité de disposer des écoles pour leurs réunions publiques. C'est enfin l'occasion, sur un côté plus pragmatique, de

souhaiter parfois plus de clarté et de fluidité dans le processus de demande de salle. J'ai pu voir que le catalogue des salles n'était pas à jour. On a encore une salle polyvalente qui n'est pas disponible jusqu'à fin 2024. Les modalités de réservation changent régulièrement. On a un point très précis sur la possibilité de réserver ou pas des salles dans une autre maison des associations qui semblait possible avant et qui ne le semble plus ou pas clairement assumé.

Moyennant ces observations, nous voterons pour cette délibération. Mais il me semble important de pointer ces éléments.

M^{me} PETIT

Très bien. On a bien noté vos remarques et vos questions. Je pense qu'on aura des éléments de réponses à apporter notamment sur les conseils de quartier. C'est temporaire, mais on pourra y apporter les éléments de réponse.

Je vous propose de passer au vote sur cette délibération. Qui est contre ? Très bien. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Cette délibération est donc adoptée.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/37

– 14 2026 14 Autorisation à Madame la Maire du 14^e arrondissement de procéder à la signature des conventions d'occupation temporaire des locaux des espaces situés dans la mairie d'arrondissement, son annexe, au sein de la Maison de la Vie associative et citoyenne (MVAC) et des locaux associatifs situés 40 rue Boulard, 12 rue Moulin des lapins et 35 rue Saint Gothard

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	29 membres présents
Voix exprimées :	31 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	31 (dont 4 procurations)
Avis défavorable :	2 (dont 0 procuration)
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– 14 2026 15 Autorisation à Madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à l'inscription de 12 associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14^e arrondissement (MVAC)

Rapporteuse : Mme Chloé BATTAULT

M^{me} PETIT

Je passe maintenant la parole à Chloé BATTAULT qui va vous rapporter la traditionnelle délibération d'inscription d'associations à la Maison de la vie associative et citoyenne.

M^{me} BATTAULT

Merci, Madame la Maire. La Maison de la vie associative et citoyenne du 14^e est un lieu de développement et de soutien à la vie associative sur notre territoire. Forte de ses près de 800 associations inscrites, elle propose notamment un accompagnement régulier à ces associations, mais aussi un prêt de salle pour celles qui en ont besoin, ainsi qu'une domiciliation quand elles en font la demande.

Cette délibération vous propose donc de procéder à l'inscription de 12 nouvelles associations dans des champs d'action diversifiés : sciences, géopolitique, promotion de l'art sous toutes ses formes, pratique du yoga, accueil et soutien de personnes en situation de précarité, promotion des cultures ou encore accompagnement à la scolarité. Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

M^{me} PETIT

Merci, Chloé. Patrick GRILLOT avait demandé la parole dans le public sur cette délibération. Monsieur GRILLOT.

M. GRILLOT (Public)

Madame la Maire, Mesdames et Messieurs du Conseil, je rebondis sur cette délibération pour une petite clarification. Président d'une association qui a son siège social dans le 14^e et qui a des bénévoles qui sont sur l'intégralité du territoire parisien, on a essayé très récemment de réserver pour notre assemblée générale une salle à Paris Centre et on nous a indiqué qu'il fallait qu'on s'inscrive à la Maison des associations de Paris Centre, ce qui n'est pas la procédure qui était en place auparavant où il suffisait de passer par son sa maison des associations pour que la réservation puisse être faite.

La question était de savoir si c'était temporaire, en raison d'un problème d'organisation et de manque de personnel, ou si c'est pérenne. On est présents dans dix arrondissements. S'il faut qu'on s'inscrive dans dix maisons des associations, ça va être un peu compliqué administrativement. On a beaucoup de plaisir à accueillir nos bénévoles dans le 14^e. Mais ils viennent du nord, du sud, de l'est et de l'ouest et on essaye d'être équitable. Je voulais savoir si c'était juste temporaire, parce qu'avant la procédure était de passer par sa maison des associations pour pouvoir réserver, ce qui est normal, une salle dans une autre maison des associations. Merci.

M^{me} PETIT

Avant de répondre, est-ce qu'il y a d'autres interventions sur cette délibération? Madame CARRÈRE-GÉE.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

J'ai une question. Je ne sais pas si les adresses qui sont mentionnées sont celles du siège, parce que, parfois, on voit des adresses, par exemple la deuxième, dans le 92. Si c'est l'adresse du président, pourquoi pas? D'ailleurs, elle ne nous regarde pas trop. Mais il y a des associations dont on ne sait pas bien le lien avec le 14^e et on aimerait si possible être informés du lien avec le 14^e de certaines associations. Par exemple, la première qui est l'association française du mouvement Pugwash est dans le 9^e apparemment et demande à être dans le 14^e. On est très accueillant, il n'y a pas de problème, mais c'est juste pour comprendre parce qu'il y en a beaucoup. Il y a des associations qu'on connaît comme ARPEJ 14 et d'autres pas du tout qui ont l'air d'avoir une activité ailleurs.

M^{me} PETIT

Chloé, souhaites-tu donner des éléments de réponse?

M^{me} BATTAULT

Sur les adresses, il s'agit d'associations qui soit ont une domiciliation dans le 14^e arrondissement, soit qui ont une activité en lien avec le 14^e arrondissement. C'est pour cela qu'il y a parfois des adresses qui ne sont pas domiciliées dans le 14^e et qui ont, suite à l'examen effectué par la MVAC, été autorisée à s'inscrire puisqu'ils ont un intérêt relatif au 14^e arrondissement. Je pense que l'objectif collectif qu'on doit avoir est de permettre aux associations qui souhaitent s'implanter dans le 14^e et avoir des activités de pouvoir le faire dans ce cadre-là.

M^{me} PETIT

Oui, c'est une charte commune à toutes les maisons de la vie associative et citoyenne parisienne. L'inscription obéit à une charte qui est un cahier des charges parisien. On regardera avec la directrice. Par rapport à ce qu'a dit Monsieur GRILLOT pour réserver des salles dans les autres arrondissements.

Je vous propose de passer au vote sur cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est donc adoptée.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/38

– 14 2026 15 Autorisation à Madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à l'inscription de 12 associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14^e arrondissement (MVAC)

Rapporteuse : Mme Chloé BATTAULT

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	29 membres présents
Voix exprimées :	33 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	33 (dont 4 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– 2026 DFPE 154 Subvention (5 689 024 euros) et avenant n° 2 et subvention (14 344 euros) et deux conventions d'investissement avec l'association France Horizon (10^e) pour ses 20 établissements

Rapporteuse : Mme Hélène MERMBERG

M^{me} PETIT

Je passe maintenant la parole à Hélène MERMBERG qui est adjointe à la petite enfance et au bien grandir sur les délibérations DFPE 154.

M^{me} MERMBERG

Merci, Madame la Maire. Il s'agit, d'une subvention de 5 689 024 €, d'un avenant numéro 2 et une subvention de 14 344 € et deux conventions d'investissement avec l'association France Horizon dans le 10^e pour ses 20 établissements d'accueil du jeune enfant. Je vous demande d'accorder à l'association France Horizon une subvention d'un montant de 5 689 024 € pour le fonctionnement de ses 20 établissements d'accueil du jeune enfant, d'une capacité totale de 704 berceaux.

Pour le 14^e, il s'agit de six établissements pour un total de 256 berceaux : la crèche Bout'chou, rue Boulard (18 berceaux) ; Ma Maison enchantée, avenue René Coty (110 berceaux) ; Les Petites Souris du Mont, rue Saint-Gothard (16 berceaux) ; la crèche Saint-Jacques, rue du Faubourg saint Jacques (40 berceaux) ; les Couleurs du temps, boulevard Saint-Jacques (45 berceaux) ; Les Petits Printemps, avenue Jean Moulin (27 berceaux).

Les montants proposés sont les suivants : 5 689 024 € pour le fonctionnement des 20 établissements, 14 344 € pour financer des travaux dans deux des crèches du 14^e, Les Petits Printemps et Les Petites Souris du Mont. Ces travaux visent à mettre les établissements aux normes et à améliorer la qualité d'accueil. Le coût total des travaux est de 76 175 € financés par la CAF aux environs de 80 %, par

l'association pour une plus faible part et par la Ville de Paris, 18,8 %. La Ville de Paris travaille avec l'association France Horizon qui gère 20 crèches, soit un peu plus de 700 places jusqu'à fin 2027.

Pour 2026, on propose de signer un avenant à cette convention. L'objectif est à la fois de fixer le montant de la subvention et de s'assurer que les crèches sont utilisées au maximum, tout en gardant une bonne qualité d'accueil. Concrètement, la Ville prévoit de verser environ 5,7 millions d'euros pour le fonctionnement des établissements. En plus, deux crèches dans le 14^e arrondissement doivent faire des travaux pour se mettre aux normes et améliorer les conditions d'accueil. Ces travaux coûtent un peu plus de 76 000 €. La plus grande partie est financée par la CAF, une petite part par l'association et la ville compléterait avec environ 14 000 €. Cette délibération vise à autoriser la signature de cet avenant et de valider ses financements pour 2026. L'association gère dorénavant 20 établissements et totalise ainsi 704 places d'accueil de petite enfance subventionnées suite au traité de fusion avec la Maison des Bout'chou effective au 1^{er} avril 2025. Je vous remercie d'en délibérer.

M^{me} PETIT

Merci, Hélène. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur cette délibération ? Monsieur ARENAS.

M. ARENAS

Merci, Madame la Maire. Nous allons nous abstenir sur cette délibération pour deux raisons. La première est que, à notre connaissance, il y a eu un avis défavorable donné par le Bureau des subventions aux associations et nous n'avons pas connaissance des réserves exactes qui ont été formulées, des risques éventuels identifiés et des garanties qui ont été exigées. Nous sommes penchés vers les cabinets des adjoints en mairie centrale. Nous n'avons pas de réponse encore satisfaisante à ce niveau. Nous allons nous abstenir, parce qu'il ne faut pas mettre en difficulté les associations qui doivent accueillir les enfants.

Sur le fond, nous avons lieu de nous interroger quand nous sommes sur ce type de montant, ce nombre de crèches et ce nombre d'enfants. Notre collectivité n'est-elle pas davantage sur une délégation de service public qu'un soutien aux associations ? Dans ce cas, comme vous le savez, car nous avons une campagne et que, d'un point de vue programmatique, nous avons eu à nous exprimer, nous pensons que, quand nous sommes dans ces niveaux d'accueil, il faut davantage envisager de municipalisation. Encore une fois, au regard des montants qui ont été évoqués par notre collègue et aussi du nombre d'enfants que ça concerne, ça s'apparente à une délégation de service public qui ne dit pas son nom. Nous abstiendrons parce que nous ne nous opposons pas sur le principe pour que ces crèches ne soient pas mises en difficulté, mais il conviendra peut-être de nous pencher collectivement sur ce sujet-là, à la fois en mairie d'arrondissement quand nous les accueillons, mais aussi en mairie centrale quand ce sujet viendra sur la table. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Madame CARRÈRE-GÉE.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Cela vaut pour les autres projets de délibération crèches que l'on adopte. Traditionnellement, ce sont des cofinancements avec la CAF. On connaît aussi les difficultés actuelles que rencontrent les organismes gestionnaires de crèches à Paris et ailleurs. Il y a des travaux nécessaires dans certaines crèches du 14^e. Il y a des problèmes de recrutement, etc. Je pense qu'il ne faut pas fragiliser du tout le soutien de la collectivité à l'accueil de la petite enfance. Merci.

M^{me} PETIT

Merci. Nous nous interrogeons à chaque fois avec les services sur la possibilité de reprise en régie directe. C'est ce que nous avons fait récemment sur la crèche de la rue des Mariniers. Je pense que c'est quelque chose qui est en chemin. En tout cas, on le porte beaucoup au niveau de la direction de la famille et de la petite enfance au niveau parisien. Nous avons une attention particulière à cela sur

l'ensemble des établissements. Je regarderai cet avis défavorable du Bureau des subventions parce que je n'en avais pas connaissance. On le regardera.

Je vous propose de passer au vote sur cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Cette délibération est adoptée.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/39

– **2026 DFPE 154 Subvention (5 689 024 euros) et avenant n° 2 et subvention (14 344 euros) et deux conventions d'investissement avec l'association France Horizon (10e) pour ses 20 établissements**

Rapporteuse : Mme Hélène MERMBERG

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	29 membres présents
Voix exprimées :	31 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	31 (dont 4 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	2
Ne prennent pas part au vote :	0

– **2026 DFPE 188 Subvention (10 484 525 euros) avenant n° 2 avec l'association CRESCENDO (11e) pour ses 30 EAJE et subvention d'investissement (69 832 €) et conventions pour des travaux de 3 établissements**

Rapporteuse : Mme Hélène MERMBERG

M^{me} PETIT

Hélène, je te passe la parole pour la deuxième délibération, DFPE 188.

M^{me} MERMBERG

Merci, Madame la Maire. C'est une subvention de 10 484 525 € et un avenant numéro 2 avec l'association CRESCENDO du 11^e pour ces 30 établissements d'accueil du jeune enfant et une subvention d'investissement 69 832 € et une convention pour des travaux de mise aux normes et de rénovation pour trois établissements d'accueil du jeune enfant.

Il s'agit d'accorder à l'association CRESCENDO une subvention d'un montant de 10 484 525 € pour le fonctionnement de ces 30 établissements d'accueil du jeune enfant d'une capacité totale de 1175 berceaux. Pour le 14^e, il s'agit de la crèche du Petit Moulin, située rue du Moulin Vert, qui compte 24 berceaux. La Ville de Paris travaille avec l'association CRESCENDO qui gère 30 crèches, soit environ 1175 places, dans le cadre d'une convention qui court jusqu'à fin 2027. Pour 2026, il est proposé de signer un avenant. Il permet de fixer la subvention annuelle et de confirmer l'engagement de l'association à optimiser l'accueil des enfants tout en maintenant une bonne qualité de service. Concrètement, la subvention de fonctionnement proposée s'élève à un peu plus de 10,4 millions d'euros.

Par ailleurs, des travaux sont prévus dans trois crèches dans les 9^e, 15^e et 17^e arrondissements afin de les mettre aux normes et d'améliorer les conditions d'accueil. Le coût total de ces travaux est d'environ 442 000 € principalement financé par la CAF. L'association participe également et la Ville compléterait avec une subvention d'environ 70 000 €.

Cette délibération vise à autoriser la signature de cet avenant et de valider ces financements pour 2026. Je vous remercie d'en délibérer.

M^{me} PETIT

Merci, Hélène. Est-ce qu'il y a des interventions sur cette délibération ? Monsieur ARENAS.

M. ARENAS

Merci, Madame la Maire. Mêmes causes, mêmes effets. Nous parlons du groupe SOS. Je pense que tout le monde a cette information. Il existe un flou dans sa gestion financière. Elle devient de plus en plus de notoriété. D'après les personnes concernées, il y a des soupçons de maltraitance des personnels. Je m'interroge sur cela. Je pense que tout le monde est très sensible à ces sujets.

Je rappelle, comme pour la précédente délibération, que, encore une fois, il y a un avis défavorable du Bureau des subventions aux associations. Qu'on nous présente cette délibération en faisant fi des avis des services de la Ville m'interroge. Nous pensons - et je pense que vous aussi - que la petite enfance ne peut pas être pensée comme un marché. À ce titre, nous voyons que le groupe CRESCENDO auquel vous faites référence poursuit son expansion, absorbe de nouveaux établissements, alors même qu'on nous le présente dans la délibération et dans l'esprit comme étant fragilisé financièrement. Je m'interroge sur la façon dont on intervient sur ce sujet. Nous ne voterons évidemment pas contre cette subvention. Nous nous abstenons pour les raisons évoquées, parce qu'il ne s'agit pas pour autant, au regard des arguments que j'essaie d'avancer dans ce Conseil d'Arrondissement, de fragiliser l'accueil des petits et inquiéter les parents.

M^{me} PETIT

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur cette délibération ? Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Cette délibération est donc adoptée.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/40

– **2026 DFPE 188 Subvention (10 484 525 euros) avenant n° 2 avec l'association CRESCENDO (11e) pour ses 30 EAJE et subvention d'investissement (69 832 €) et conventions pour des travaux de 3 établissements**

Rapporteuse : Mme Hélène MERMBERG

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	29 membres présents
Voix exprimées :	31 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	31 (dont 4 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	2
Ne prennent pas part au vote :	0

– **2026 DPMP 4 Subventions (318 000 euros) et conventions à 112 structures partenaires dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2026**

Rapporteur : M. Thierry LE DEZ

M^{me} PETIT

Je passe la parole à Thierry LE DEZ sur les subventions au dispositif Ville Vie Vacances.

M. LE DEZ

Merci, Madame la Maire. Cette délibération propose une subvention de 318 000 € et les conventions associées à 112 structures partenaires dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2026.

Le présent projet de libération présente la contribution de la Direction de la police municipale et de la prévention du programme dit VVV 2026 au titre de la compétence de la collectivité en matière de prévention et de la délinquance. Ce dispositif est un programme piloté par la Ville de Paris, en partenariat avec l'État, qui s'adresse aux jeunes Parisiens âgés de 11 à 17-18 ans qui ne partent pas en vacances. Il offre à ces pré-adolescents ou adolescents qui habitent majoritairement l'un des quartiers populaires de la ville la possibilité de bénéficier d'activités organisées par les associations locales comme de courts séjours à dimension culturelle, civique ou sportive, mais aussi de nombreux ateliers ou animations à Paris. Ce dispositif propose des activités sous forme d'occupation positive partagée de l'espace public, favorisant notamment la mixité filles-garçons à travers une citoyenneté active et du sentiment d'appartenance à la cité.

Ville Vie Vacances existe depuis déjà de nombreuses années et rencontre chaque année un vif succès.

Le programme parisien s'inscrit à la convergence de plusieurs politiques sectorielles de notre collectivité de prévention de la délinquance et en intégrant indirectement la dimension de protection de l'enfance et de la jeunesse. Il est piloté par la Direction de la police municipale et de la prévention, en lien étroit avec les équipes de développement local du service politique de la ville de la Direction de la démocratie, des citoyens et des territoires, ainsi que de la Direction de la jeunesse et des sports.

Nous avons donné, en tant que mairie d'arrondissement, notre avis sur chaque projet local dans le cadre d'une attribution et d'une consultation spécifique à notre territoire. Cette coordination garantit une vision globale des besoins de l'ensemble du territoire parisien, ainsi que de la cohérence des choix opérés dans les financements. Les actions peuvent débiter dès la mi-juin, si les établissements scolaires ne peuvent plus accueillir les élèves lorsqu'ils sont des centres d'examen.

Sur l'ensemble de Paris, 260 projets ont été présentés par les associations dans le cadre de l'appel à projets en 2026. 164 ont été retenus, dont 72 nouveaux projets par rapport à 2025. Les projets retenus dans le 14^e arrondissement témoignent d'une grande diversité dans les supports d'animations : cinéma, lecture, musique, arts du cirque, escrime, photographie. Notons spécifiquement les VVF nocturnes qui permettent aussi d'occuper positivement l'espace public en nocturne.

Pour le 14^e arrondissement, cela représente huit associations qui ont été retenues avec des programmes aussi riches que variés pour un montant total de 21 222 €.

Je prie mes chers collègues de bien vouloir en délibérer.

M^{me} PETIT

Merci, Thierry. Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Madame CARRÈRE-GÉE puis Monsieur ARENAS.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Merci pour ces précisions. Pour ces huit associations, combien y a-t-il de jeunes concernés ?

M. LE DEZ

Il y a huit associations et à peu près 200 jeunes chaque été.

M^{me} PETIT

Monsieur ARENAS.

M. ARENAS

Merci, Madame la Maire. Nous allons bien sûr voter pour cette délibération. Merci à notre collègue pour le sérieux de la présentation et le détail qui a été donné, ce qui nous permet de nous projeter aussi

sur l'été qui va arriver et de donner des bonnes nouvelles à la jeunesse des quartiers politique de la ville.

Il s'agit ici, comme vous l'avez rappelé, cher collègue, de financer des vacances pour des jeunes qui sont souvent privés de loisirs pendant les congés scolaires. Je sais que le gouvernement actuel ne manque pas d'imagination pour rendre la vie difficile à ces jeunes, et notamment les priver de ce qui devrait être un droit commun, c'est-à-dire le droit au repos et aux loisirs, et pas forcément dans l'arrondissement, puisque voyager est aussi un gage d'intégration citoyenne.

Une fois que je dis ça, nous sommes évidemment conscients du poids de l'historique de ces subventions qui sont liées à la préfecture, qu'elles soient de région notamment, et donc sous l'invective de l'État. Nous regrettons que pour cette jeunesse, pour ces jeunes, pour nos enfants, on associe si facilement les quartiers politiques de la ville, c'est-à-dire les quartiers populaires, à la prévention pour organiser leurs vacances. Il me semble que le droit commun doit être pour tout le monde. Nous espérons qu'un jour, et c'est un vœu que nous prononçons, ce dispositif pourra être porté par la délégation jeunesse, égalité républicaine et éducation populaire plutôt que par la Direction de la police municipale et de la prévention parce que les services ont un sens et qu'en l'occurrence, ces jeunes ont droit aussi d'avoir un droit commun et d'être traités à égalité avec tous les autres. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci. Je vous propose de passer au vote sur cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est donc adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/41

– **2026 DPMP 4 Subventions (318 000 euros) et conventions à 112 structures partenaires dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2026**

Rapporteur : M. Thierry LE DEZ

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	30 membres présents
Voix exprimées :	33 (dont 3 procurations)
Avis favorable :	33 (dont 3 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– **2026 DSP 32 Subventions (42.663 euros) à 15 associations et organismes dans le cadre de l'appel à projets pour le mois de la santé mentale 2026**

Rapporteur : M. Robin LEROY

M^{me} PETIT

Je vous propose d'examiner le projet de délibération DSP 32 sur le Mois de la santé mentale. Je passe la parole à Robin LEROY.

M. LEROY

Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, la délibération DSP 32 vise à attribuer 42 663 € de subventions à 15 associations et organismes, dans le cadre de l'appel à projets lancé en octobre 2025 pour le Mois de la santé mentale 2026. L'objectif de cet événement était de soutenir des initiatives locales pour sensibiliser à la santé mentale, lutter contre les stigmatisations et encourager la prise de parole avec une programmation importante à l'échelle parisienne. Ce sont près de 200 événements qui se sont tenus dans toute la capitale, portés par un réseau d'acteurs associatifs, culturels et médico-sociaux qui ont eu lieu pendant ce mois dédié à la santé mentale.

Deux actions concernent directement notre 14^e arrondissement. Le Moulin à café bénéficie d'une subvention de 2500 € pour l'organisation de quatre événements mêlant santé mentale et expression artistique : scène ouverte, ciné-débat, ateliers d'écriture, exposition participative. L'association Aurore, soutenue à hauteur de 3500 €, est mentionnée dans la délibération pour la réalisation d'un film. Bien que ce film ne soit pas un projet pour le 14, l'association y est bien présente sur le site de La Roche et participe à la dynamique territoriale en santé mentale dans l'arrondissement en proposant régulièrement des ateliers autour de cette thématique.

Il convient toutefois de souligner que les seules actions financées dans la délibération ne reflètent pas l'ampleur des initiatives réellement menées dans le 14^e. Le programme du Mois de la santé mentale 2026 sur le 14^e a en effet recensé une vingtaine d'événements tout au long du mois d'avril, mobilisant de nombreux acteurs locaux associations, structures culturelles, établissements de santé, mairies d'arrondissement, etc. Parmi les actions proposées, on a pu retrouver des projections-débats, des conférences et rencontres avec les professionnels du GHU de Sainte-Anne qui a pu expérimenter pour la première fois des actions hors les murs, des ateliers thérapeutiques, des forums thématiques et des activités favorisant le bien-être. Cette programmation illustre une forte mobilisation des acteurs du territoire du 14^e, une diversité des formats et des publics touchés, une dynamique locale bien plus large que celle reflétée par les seuls projets subventionnés dans cette délibération.

Ainsi, cette délibération permet de soutenir des initiatives pertinentes, notamment au Moulin à café, et vient en complément d'une dynamique locale déjà très riche dans le 14^e arrondissement. Je vous invite donc à voter cette délibération qui vient utilement renforcer une dynamique déjà très engagée sur le terrain. Merci.

M^{me} PETIT

Merci, Robin. Madame CARRÈRE-GÉE.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Nous voterons bien entendu ce projet de délibération. Le Mois de la santé mentale est une très belle initiative. Je dis parce que cela reflète ce qu'on a absolument voulu faire dans le gouvernement de Michel Barnier, puis le gouvernement qui lui a succédé, en érigeant la santé mentale comme grande cause nationale. Les actions qui sont ici subventionnées permettent d'abord d'agir pendant une longue période, donc de garantir que tout le monde soit au courant et qu'on en parle dans le 14^e arrondissement, et de faire sortir les questions de santé mentale de l'approche sanitaire, avertie dans le système de soins. En faisant intervenir des initiatives animées, certes par des professionnels de santé, mais aussi par des associations culturelles, des associations d'aide aux migrants, il me semble que le message selon lequel tout le monde est concerné soit possiblement par des problèmes de santé mentale un jour dans sa vie, soit dans son entourage me paraît très bien réalisé. On votera évidemment ce projet de subvention.

M^{me} PETIT

Merci. Madame KAMIONKA.

M^{me} KAMIONKA

Merci, Madame la Maire. Nous voterons également pour cette délibération. Nous trouvons évidemment positif que la Ville s'engage à informer autour de la santé mentale qui est un enjeu fondamental. Nous voulions juste prendre la parole pour rappeler qu'il nous semble important que cette démarche ne cache pas un manque de véritable politique de santé publique, à la fois pour renforcer l'accès aux soins et en particulier l'accès aux professionnels de la santé mentale et pour renforcer la prévention.

Nous pensons que cela aurait dû passer par une censure, à l'Assemblée nationale et au Sénat, du budget de la sécurité sociale qui était, encore une fois cette année, un véritable budget de saccage de la sécurité sociale. À l'échelle de la Ville de Paris et du 14^e arrondissement, nous aimerions que la Ville s'engage à soutenir pleinement les centres de santé municipaux et associatifs en difficulté, mais aussi à engager les moyens nécessaires pour ouvrir de nouveaux centres de santé municipaux et pour recruter des professionnels de la santé mentale dans ces centres de santé municipaux. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Madame GATEL.

M^{me} GATEL

Merci beaucoup, Madame la Maire. Naturellement, nous nous associerons à cette délibération. Nous voterons en faveur de cette délibération. Près d'une personne sur cinq est concernée aujourd'hui par à la fois des troubles psychiques ou encore des troubles liés à la santé mentale. C'est un enjeu majeur pour notre pays, mais particulièrement pour notre ville, avec toute la complexité qu'implique une ville comme Paris. Il est heureux que la santé mentale ait gagné en visibilité ces dernières années.

Pour autant, il nous paraît indispensable de continuer à en parler et cette initiative va évidemment dans ce sens. J'ai un regret. Alors que ces différentes opérations se sont déroulées sur plusieurs semaines, le site internet de la Ville de Paris n'était pas à jour et il y avait en réalité très peu d'informations présentes sur le site internet. Je regrette aussi qu'un tel programme, dont on a souligné la qualité, n'ait pas été mieux diffusé au niveau parisien et au niveau de notre arrondissement. C'est un encouragement à faire encore mieux pour les prochaines éditions, parce que c'est évidemment un enjeu majeur pour les habitants de Paris et du 14^e arrondissement. Évidemment, ça fait écho au travail extraordinaire qui est mené à la fois par les équipes du CMP ou encore par les équipes du CHU.

M^{me} PETIT

Merci. Je vous propose de passer au vote sur cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il y a donc unanimité.

C'était un ordre du jour très léger concernant les délibérations.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/42

– 2026 DSP 32 Subventions (42.663 euros) à 15 associations et organismes dans le cadre de l'appel à projets pour le mois de la santé mentale 2026

Rapporteur : M. Robin LEROY

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	30 membres présents
Voix exprimées :	33 (dont 3 procurations)
Avis favorable :	33 (dont 3 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

QUESTIONS

– Q14 2026 01 Question orale à Madame la Maire du 14^{ème} arrondissement relative à l'Avenue Jean Moulin, présentée par Nicolas MANSIER et les élu.e.s du groupe Un nouveau souffle pour le 14^e

M^{me} PETIT

Nous allons maintenant passer à la partie de l'ordre du jour qui doit examiner les questions orales et les projets de vœux déposés par les groupes. Il y a deux questions orales et neuf vœux. Je passe la parole à Nicolas MANSIER sur la première question orale.

M. MANSIER

Merci, Madame la Maire. Notre première question concerne l'avenue Jean Moulin qui, pour nous, est un sujet prioritaire de ce début de mandature. Je rappelle effectivement qu'il y a eu une annonce un peu brutale début janvier 2024 de travaux sur l'avenue du général Leclerc qui ont eu un impact fort en termes de report massif sur l'avenue Jean Moulin, malgré une étude qui avait été faite par la Ville de Paris. Depuis, il n'y a pas eu d'aménagement pérenne sur l'avenue Jean Moulin pouvant contribuer à restaurer significativement la sécurité, la sérénité et la qualité de vie pour tous sur un axe dont on peut rappeler qu'il y a des publics particulièrement vulnérables.

Considérant que vous avez indiqué à de nombreuses reprises dans des comités de projet que les études d'aménagement devaient avoir abouti au début de cette nouvelle mandature sur les travaux au sud de l'avenue, sur la pérennisation de la piste cyclable, considérant aussi l'opération Paris Respire, dont beaucoup pensent qu'elle est un petit peu timide en étant qu'une seule fois par mois, considérant l'engagement non encore réalisé de ne plus laisser circuler les poids lourds et les autocars sur l'avenue Jean Moulin, et pour éviter que la situation perdure et que de nouveaux drames se produisent, puisqu'il s'en est produit, nous avons un certain nombre de questions, Madame la Maire : est-ce que vous pourriez informer le Conseil d'Arrondissement de vos intentions et de vos perspectives concernant la sécurité et la qualité de vie pour tous avenue Jean Moulin ? Les travaux de modification du carrefour sud et de pérennisation de la piste cyclable sont-ils confirmés pour 2026 ? Y a-t-il eu une étude en particulier sur la sécurisation du carrefour avec la rue Friant qui est un point noir de l'avis de tous ? Y a-t-il eu un focus sur les conditions de livraison des commerçants ? Concernant l'opération Paris Respire, est-ce que vous prévoyez de l'élargir à une fréquence hebdomadaire et d'élargir aussi les créneaux horaires, notamment en fin de journée ? Est-ce que vous prévoyez des mesures concernant les poids lourds et les autocars de tourisme ? Est-ce que vous prévoyez de reprendre le comité de suivi ? Dans quelle mesure et selon quelles modalités pensez-vous informer les habitants du quartier ? Une question bonus, est-ce que vous prévoyez aussi de relancer des études et des réflexions sur la rue des Plantes ?

M^{me} PETIT

Je vais répondre à la question bonus. Tout est indiqué dans le projet que nous avons défendu et que nous avons présenté devant les habitants. Nous avons répondu également à l'association. En général, on fait ce qu'on dit et on tient nos engagements.

Je passe la parole à Gaëlle CAPITAINE qui va répondre au nom de la majorité municipale et de l'exécutif.

M^{me} CAPITAINE

Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je voudrais d'abord rappeler notamment à l'attention des habitants et habitantes que nous ne nions pas les difficultés rencontrées par les riverains de l'avenue Jean Moulin depuis deux ans. Nous nous sommes engagés, et nous continuons de le faire, pour que cette avenue retrouve une qualité de vie et des conditions correctes, notamment pour la santé environnementale.

Malgré ce que vous évoquez dans le préambule de votre question, des aménagements pérennes ont en réalité déjà été réalisés. Ceux-ci comprennent 300 mètres carrés de pieds d'arbres reliés et végétalisés, des trottoirs rénovés, la pose d'un enrobé phonique sur le tronçon nord de l'avenue pour la réduction du bruit, le passage à une seule file de circulation jusqu'au boulevard Brune, l'adaptation des temps de feux ou encore, dernièrement, la sécurisation du parvis du Cours Morvan par la pose de barrières et un marquage au sol.

Les aménagements futurs prévoient l'amélioration du confort de circulation des piétons, notamment en sécurisant les traversées, ainsi que, pour éviter les conflits vélos piétons, en faisant descendre les aménagements cyclables sur chaussée notamment au coin que vous évoquez, à l'angle entre la rue Friant et l'avenue Jean Moulin. Cette problématique rue Friant et avenue Jean Moulin en termes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite a bien été identifiée et prise en compte dans l'élaboration du réaménagement futur de l'avenue.

Les aménagements vont également assurer des continuités cyclables sécurisées avec séparateurs dans les deux sens depuis la porte de Châtillon jusqu'à la place Hélène et Victor Basch et poursuivre la mise en place d'un enrobé phonique sur les tronçons restants de la chaussée.

Nous demanderons que le début des travaux se fasse en 2027 et soit une priorité du plan vélo 2026-2032. Nous sommes d'ailleurs venus sur site avec Dan LERT, le nouvel adjoint au Maire de Paris en charge des mobilités, il y a deux semaines pour aborder ce projet.

Pour ce qui est du dispositif Paris Respire, sa mise en place est aujourd'hui prise en charge par la mairie d'arrondissement et nous souhaitons que cela puisse se faire à l'avenir sur des budgets centraux, afin de permettre la mise en place de ce dispositif un dimanche sur deux et les jours fériés. Je rappelle également que des événements festifs organisés par les associations sur l'espace public peuvent venir compléter ce dispositif sur demande des organisateurs auprès de la mairie.

Concernant la circulation des poids lourds, nous souhaitons en effet que les poids lourds et autocars de tourisme qui ne desservent pas l'avenue Jean Moulin puissent emprunter un autre axe. La seule manière pour que cela puisse être juridiquement et techniquement applicable et n'entraîne pas de report sur d'autres axes résidentiels est d'autoriser leur circulation sur le tronçon sud de l'avenue du général Leclerc. La demande sera réitérée auprès du préfet de police pour la mise en place d'une expérimentation visant à autoriser les véhicules de plus de six mètres à emprunter la voie de bus du sud de l'avenue du général Leclerc, sur une durée déterminée, sur la base de laquelle il serait possible, à terme, de statuer sur sa pérennisation. Nous demandons le soutien de l'Hôtel de Ville pour appuyer cette demande.

Ces démarches, projets et réaménagements sont réalisés en concertation avec les riverains, les représentants des conseils de quartier et les associations. Les comités de suivi sont effectivement maintenus. Le prochain aura lieu le mercredi 3 juin à 19 heures à la mairie. Les collectifs précédemment évoqués ont bien entendu été invités. Y seront présentés les plans d'aménagement. Nous aurons à cœur de faire de ces comités un réel temps d'échanges et de concertation.

Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup. Je passe la parole à Monsieur TEYSSIER dans le public.

M. TEYSSIER (Public)

Bonjour à tous. Madame la Maire, Messieurs et Mesdames les élus, tout d'abord, permettez-moi de vous présenter mes respectueuses félicitations républicaines pour cette élection. Je prends la parole en tant que représentant du comité d'animation du Conseil de quartier Jean Moulin - Porte d'Orléans.

Lors du Conseil d'Arrondissement du 2 décembre 2025, cette assemblée avait adopté un vœu suggéré par le Conseil de quartier pour que les poids lourds et autocars de tourisme, comme vous l'avez cité, Madame CAPITAIN, puissent être autorisés à emprunter le couloir de bus de l'avenue du général Leclerc Sud dans le sens sortant. Je souhaite simplement rappeler que ce vœu faisait suite à un long travail collectif mené avec les élus, les habitants, les associations, les commerçants du quartier, avec les conséquences que l'on connaît sur ce report sur l'avenue Jean Moulin suite à la mise en ce sens unique de l'avenue du général Leclerc. Vous aviez évoqué, Madame la Maire, lors de ce vœu, que si la préfecture de police n'avait pas de suivi concret et d'acceptation, vous passeriez par un arrêté directement fait par la Mairie et par le Conseil d'Arrondissement.

Nous voudrions savoir où en était le suivi auprès de la préfecture, et dans une deuxième étape, si vous vouliez toujours passer par ce décret municipal pour permettre ou pour interdire les camions de plus de trois ou quatre tonnes sur l'avenue Jean Moulin. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Je propose qu'on discute lors du comité de suivi prévu début juin sur la méthode de travail à adopter avec la préfet de police. Ça fait partie des sujets qu'on aimerait réaborder avec lui et avec la Ville. On en a fait part aussi auprès de la Ville. Plusieurs sujets dans Paris sont un peu en suspens et un peu bloqués. On attendait certainement le résultat des élections municipales pour remettre les ouvrages sur le métier.

Je propose qu'on en discute à ce moment-là. Il s'agissait d'un arrêté municipal qui était une suggestion de l'association du quartier Jean Moulin qui s'est constituée suite à ce sujet de l'avenue Jean Moulin et au report suite à l'aménagement de l'avenue du général Leclerc. C'est une suggestion. Il faut qu'on y travaille en fonction des premiers retours de la préfecture de police.

Je passe la parole à Nicolas MANSIER pour un retour comme le prévoit le règlement intérieur actuel.

M. MANSIER

Merci, Madame la Maire. Merci, Madame l'Adjointe, pour votre réponse. Sur le fond, je laisserai les différentes parties prenantes, les riverains de l'avenue Jean Moulin et les habitants de tout ce quartier juger de la pertinence de vos réponses. Merci.

– **Q14 2026 02 Question orale à Madame la Maire du 14^{ème} arrondissement relative à la piscine de l'aspirant Dunand, présentée par Maud GATEL et les élu.e.s du groupe Un nouveau souffle pour le 14^e**

M^{me} PETIT

Sur la piscine aspirant Dunand, je passe la parole à Madame GATEL.

M^{me} GATEL

Merci, Madame la Maire.

On a beaucoup parlé héritage à la suite des Jeux olympiques et paralympiques, notamment en matière de sport de proximité. C'est dans ce cadre qu'il nous est paru indispensable de revenir sur les travaux ayant trait à la piscine aspirant Dunand. La question de l'offre de piscines à Paris est un enjeu majeur, notamment dans le cadre du programme Savoir nager, pour nos enfants. C'est évidemment avec beaucoup de tristesse qu'on voit des fermetures intempestives qui ont un impact fort sur les clubs mais aussi sur les scolaires et notamment sur les petits quatorziens.

Vous aviez annoncé, lors d'une réunion en février 2023, que des travaux de rénovation qui étaient appelés des vœux de l'ensemble des usagers de la piscine puissent être réalisés à partir de décembre 2025. Cet engagement avait été réitéré une année plus tard, en 2024, en annonçant un début des travaux en février 2026.

Nos questions sont les suivantes : Madame la Maire, pouvez-vous informer le Conseil d'Arrondissement sur les perspectives concernant la piscine aspirant Dunand? La rénovation d'ampleur qui avait été annoncée et confirmée fin 2024 est-elle abandonnée? Que prévoyez-vous dans le futur comme dispositif d'information renforcé pour mieux informer les usagers qui, trop souvent, trouvent porte close devant cette piscine et tant d'autres? Merci beaucoup.

M^{me} PETIT

Merci pour cette question. Je réponds pour Mathieu CUA qui ne pouvait pas être là et qui est l'élu en charge des sports dans la nouvelle équipe municipale.

Cette piscine Aspirant Dunand à laquelle nous tenons beaucoup a été construite en 1982. Depuis 1982, elle n'avait pas bénéficié de rénovation d'envergure. Au fur et à mesure des années, les installations techniques vieillissantes connaissent des dysfonctionnements récurrents. C'est pour cela que, fin 2023, nous avons interpellé directement la Maire de Paris et son adjoint sur la nécessité d'arrêter avec la technique des rustines, mais de poser un diagnostic, de faire un état des lieux et d'engager la Ville vers une rénovation intégrale de la piscine aspirant Dunand.

Notre demande a été acceptée et nous avons pu lancer un marché à maîtrise d'œuvre. Une équipe a été retenue. Elle comprenait le socle de base des travaux, une rénovation énergétique du site que nous avons commencé à engager par le raccordement de la piscine, comme le site de la mairie, de l'annexe, etc., au réseau de chaleur urbain, puisque la piscine aspirant Dunand était il y a encore quelque temps chauffée à l'électricité. C'était la piscine la plus énergivore et la plus coûteuse pour faire réchauffer les bassins. Maintenant, c'est chose faite. Ça a été raccordé et ça marche. Ensuite, il y avait le remplacement de toutes les installations techniques qui sont clairement obsolètes et une amélioration du confort des usagers et du personnel. En effet, en lien avec un budget participatif qui avait été voté pour récupérer une partie de locaux sociaux des jardiniers et des jardinières qui étaient l'héritage de la construction de cette piscine. L'idée était de trouver une solution pour ces jardiniers et ces jardinières et de récupérer l'espace pour améliorer l'accueil et le confort des usagers et des agents de la piscine. Ce cahier des charges est très précis et très défini et il comportait une option. Cette option consistait à savoir s'il était nécessaire ou pas de prévoir le remplacement complet du bassin, qui était correct mais commençait à présenter quelques signes de faiblesse, par un bassin inox comme c'est le cas sur la piscine de la porte d'Orléans, Jeanne et Thérèse Brulé.

La maîtrise d'œuvre a été retenue, a fait ses études, a actualisé le budget. Elle est venue dans cette même salle pour présenter le projet à l'ensemble du comité des usagers. Les dernières études qui se sont terminées avant de remettre le projet définitif à l'automne 2025 ont montré la nécessité de procéder au remplacement et à la rénovation totale du bassin et de mettre une cuve inox comme on le fait dans les piscines actuelles. Le surcoût de ce remplacement est estimé à 1 million et demi d'euros. Le budget sans cette option est de 7 millions d'euros pour la rénovation totale de la piscine. Compte tenu de cet arbitrage à faire dont la question est tombée en fin d'année 2025, on a tous convenu qu'on attendrait le nouvel exécutif municipal qui sortirait des urnes au niveau de l'arrondissement et au niveau parisien et que nous porterions cet arbitrage à la nouvelle ou au nouveau maire de Paris. Nous avons bien l'intention de déposer cette demande auprès du maire et de son adjoint, Maxime Sauvage, dans le cadre du budget supplémentaire qui sera soumis au vote des conseillères et des conseillers de Paris au mois de juillet. C'est donc décalé.

Le calendrier a pris du retard et nous avons maintenant à trancher sur cette option pour pouvoir lancer les travaux. Si tout se passe bien, on est plutôt sur un décalage d'un an à un an et demi avec un début des travaux qu'on peut estimer avant l'été 2027. On essaiera de raccourcir les délais au maximum dès que l'arbitrage sera rendu et, j'espère, obtenu pour le remplacement du bassin. Quitte à fermer et à entreprendre ces travaux d'envergure, on a intérêt à remplacer ce bassin, puisqu'en termes d'investissement et d'argent public, ce serait la bonne manière de lancer la piscine aspirant Dunand sur le siècle à venir.

M^{me} GATEL

Merci beaucoup, Madame la Maire, pour la précision de vos explications. Je regrette que cette piscine soit victime, comme de trop nombreux projets à Paris, de retard. C'est malheureusement désormais la norme. Naturellement, nous serons en soutien pour demander que des rénovations d'ampleur auxquelles aspirent les usagers et les quatorziens puissent être réalisées. Nous serons très attentifs au suivi de chantier pour que la fermeture de la piscine qui nécessitera plusieurs mois avec un impact sur les autres piscines de l'arrondissement puisse être très précise afin d'éviter que les usagers de nos piscines ne pâtissent trop longtemps de la fermeture d'un établissement extrêmement précieux.

M^{me} PETIT

Il nous est arrivé de dépanner la Cité internationale universitaire lorsqu'ils ont rénové leur piscine. Quand on a fermé deux ans la piscine Didot, on a géré, mais la piscine est rouverte et utilisée à plein. On a entre-temps construit une nouvelle piscine Porte d'Orléans. Aujourd'hui, entre des soucis d'absence de personnel et des soucis techniques, je pense que ces travaux sont très attendus et l'ensemble des clubs et des usagers vont peut-être faire une fête pour le démarrage des travaux. Ils savent que cela représente un an et demi de fermeture. Mais on arrive à gérer en priorité pour les scolaires puis pour les associations.

VŒUX

– **V14 2026 01 Vœu relatif à la carte scolaire 2026/2027 et aux conditions d'apprentissage et de réussite scolaire dans le 14^e arrondissement, présenté par Carine Petit, Elliot de Faramond, Valentin Guenanen et les élu.e.s de la majorité municipale**

M^{me} PETIT

Je passe maintenant la parole à Elliot DE FARAMOND qui va vous présenter un vœu relatif à la carte scolaire pour la rentrée prochaine, septembre 2026. Ce vœu est déposé par l'ensemble des groupes de la majorité municipale.

M. DE FARAMOND

Merci, Madame la Maire.

Pour la quatrième année consécutive, le Rectorat de Paris prévoit des suppressions massives de postes d'enseignants et donc de fermetures de classes. Pour la rentrée prochaine, c'est 160 classes qui sont menacées et qui viendraient s'ajouter aux 404 de suppressions qui ont déjà eu lieu sur les trois dernières années pour tout Paris. Dans le 14^e, à la rentrée 2026 2027, ce serait neuf fermetures de classes qui concerneraient les écoles Asseline, Varda, Boulard, Sévero, Maindron, Ouest, Jean Zay, Alésia, Prisse d'Avesnes et Arago, ce qui entraînerait une dégradation des conditions d'enseignement après déjà 25 fermetures sur ces trois dernières années.

Aujourd'hui, on souhaite rappeler par ce vœu, avec l'ensemble de la majorité municipale, un principe fondamental, celui que l'école publique doit garantir à chaque enfant, dès la maternelle, des conditions de réussite et d'épanouissement, quel que soit son milieu social. On sait que la démographie scolaire est en baisse à Paris et en France de manière globale. Mais cette baisse doit être regardée pour ce qu'elle est aussi, une opportunité : une opportunité de repenser en profondeur notre système éducatif, de réduire le nombre d'élèves par classe et d'améliorer l'encadrement de chaque enfant. En effet, la taille des classes reste un facteur déterminant de réussite, en particulier, en particulier pour les élèves les plus fragiles. Pourtant, la France continue d'être un des pays européens, si ce n'est le pays européen, où les classes sont les plus chargées, en primaire comme au collège, ce qui est confirmé par le ministère de l'Éducation lui-même dans les études qu'il produit.

Ces décisions de suppression du rectorat traduisent une logique avant tout comptable qui ne tient pas compte des besoins des équipes éducatives, de ceux des élèves et des familles. Donc, elle transforme une opportunité d'amélioration en un levier d'économie budgétaire avec des conséquences qui sont immédiates : des classes plus chargées, des enseignants sous pression, un manque persistant de remplaçants qui laisse parfois des élèves dans le 14^e pendant des semaines sans enseignants, comme cela peut-être le cas à l'école maternelle 34 Sarrette, à l'école élémentaire Alain Fournier, ou encore la maternelle Maindron. Ces suppressions de postes ne permettent en aucun cas de renforcer la brigade de remplacement, qui est un argument régulièrement utilisé par le rectorat pour justifier ces fermetures de classes. Elles fragilisent également les efforts en matière d'inclusion des élèves en situation de handicap. Elles accentuent les inégalités dans une académie déjà très marquée par la ségrégation sociale.

Face à cela, avec ce vœu, au nom de la majorité municipale, on souhaite porter aussi une autre vision, celle d'une école publique qui soit renforcée, avec des effectifs allégés qui permettent un meilleur accompagnement des élèves et des conditions de travail dignes pour les personnels. On pense également que cette baisse de la démographie scolaire et des effectifs doit permettre de repenser l'école dans une approche peut-être moins verticale et qui laisse plus de place aux pédagogies ouvertes et innovantes.

Pour ça, on a des demandes très claires : l'arrêt des fermetures de classes, le renforcement des brigades de remplacement, une baisse effective des seuils d'effectifs pour rejoindre les standards européens, un engagement accru pour l'inclusion et une répartition aussi de l'effort afin qu'il soit plus équitable entre l'enseignement public auquel il est demandé de faire beaucoup d'efforts et qui n'est pas reporté sur le l'enseignement privé, ce qui accentue ce déséquilibre au profit du privé. Il est aussi essentiel de pouvoir préserver le régime des décharges pour les directions d'école qui leur permet de se concentrer sur les charges administratives, sur l'administration de leur école qui a un rôle fondamental. On demande que ce régime soit maintenu et garanti aussi par l'État.

Il s'agit d'un choix clair : soit on utilise la baisse du nombre d'élèves pour affaiblir l'école publique soit, au contraire, on choisit la renforcer durablement et de mettre ce renforcement au service de la réussite de toutes et tous.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup, Elliot. Est-ce qu'il y a des interventions sur cette proposition de vœu ? Monsieur ARENAS, Madame CARRÈRE-GÉE et Monsieur GUENANEN.

M. ARENAS

Merci, Madame la Maire. Merci, Elliot DE FARAMOND. J'ai quelque chose à rappeler sur ce vœu que nous allons voter, parce que nous voterons toujours les vœux qui vont dans le sens du service public d'éducation, surtout quand nous parlons d'Éducation nationale.

Si ces fermetures de classes que nous déplorons sont d'une actualité malheureusement criante pour les conditions d'accueil des élèves et les conditions de travail des enseignants et une grande inquiétude pour les parents d'élèves, c'est aussi parce que la non-censure d'un budget a permis au gouvernement d'appliquer ces fermetures de classes. Il conviendra peut-être à l'avenir, par rapport aux différents groupes dans lesquels nous siégeons, que cette parole et ce vœu portés ici soient aussi portés par les élus nationaux qui nous représentent. Là, nous sommes loin de la coupe aux lèvres concernant ce budget dont ma collègue Julie KAMIONKA a d'ailleurs fait état puisqu'elle parlait du PLFSS. L'école, c'est aussi la santé. Il y a aussi des conditions de budget de santé qui affectent aussi l'Éducation nationale.

Nous voterons votre vœu et nous avons un regret. Nous aurons l'occasion de nous rattraper peut-être sur le vœu que nous portons, qui est un peu mieux-disant, mais qui se complète. Le privé a un rôle important et structurant dans notre ville et notre pays. Je rappelle tout de même que selon les chiffres du rectorat, seuls 10 % des élèves à besoins particuliers sont accueillis dans le privé alors que le public en accueille 90 %.

C'est son honneur et son devoir de le faire. Mais nous pourrions travailler ensemble sur un vœu pour exiger que le privé ne soit pas traité de façon aussi sympathique qu'il l'est actuellement, quand il ne répond pas à son pacte républicain, à savoir de trier les élèves et de ne pas accueillir toutes celles et ceux qui se présentent à leurs portes. Je pense notamment aux élèves de SEGPA et aux élèves d'ULIS qui sont quasiment absents de l'enseignement privé. Mais nous ne sommes pas en maternelle et en primaire, quoique pour les ULIS, c'est le cas.

Je pense que ce vœu pourra être complété, peut-être au Conseil de Paris, pour évoquer ce sujet. Madame la Maire, je vous invite à le faire, peut-être avec la majorité qui siège.

Enfin, la Ville aussi a des responsabilités, elle est aussi défaillante et il serait bien de le rappeler.

Nous voterons favorablement pour ce vœu et nous compléterons l'exposé sur celui que je pourrai présenter pour mon groupe. Merci.

M^{me} PETIT

Merci. Madame CARRÈRE-GÉE, puis monsieur MANSIER, puis Monsieur GUENANEN.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Merci beaucoup, Madame la Maire. Nous sommes, avec les élus de notre groupe, naturellement prêts à soutenir tous les efforts que vous voudrez bien entreprendre dans le dialogue avec le rectorat pour éviter ces fermetures de classes. Nous sommes cependant un petit peu étonnés du décalage qui nous paraît exister entre ce qui se passe dans le 14^e et ce qui se passe dans d'autres arrondissements parisiens où il me semble que le dialogue avec le rectorat au cours des années précédentes a été plus fructueux et a permis de « limiter la casse », si j'ose dire.

Enfin, dans votre vœu, nous sommes un peu déçus d'ambiguïtés un peu faciles qui tendent à masquer les responsabilités aussi de la Ville de Paris. Ce vœu appelle au fait que le régime de décharge des directeurs actuel soit maintenu et garanti. C'est évidemment un alinéa que l'on soutient pleinement. Mais je souhaite rappeler que si ce régime de décharge des directeurs a été plus que fragilisé, c'est parce que la Ville qui prenait en charge financièrement une partie du surcoût a cessé de payer l'État en 2019. La Ville a cessé de payer et c'est pour ça que l'État a arrêté. Je voulais d'ailleurs connaître les engagements de la Ville de Paris afin qu'elle respecte ses obligations. Dans le dialogue que vous nouez utilement avec l'État pour essayer d'éviter les fermetures de classes, c'est toujours bien si vous ne donnez pas à l'État un argument qui nous défavorise dans cette négociation qui doit être ferme. J'aimerais connaître vos engagements sur la participation de la Ville de Paris au financement des décharges des directeurs d'école à Paris. Merci.

M^{me} PETIT

Merci. Monsieur MANSIER.

M. MANSIER

Merci, Madame la Maire. Merci, Monsieur l'Adjoint.

Premier vœu de la mandature et premières demandes qui ne relèvent pas du périmètre de l'arrondissement ou de la Ville, mais plutôt de l'État ou du Parlement. Nous serons attentifs, pour ce qui est de notre groupe, à ce que cette assemblée veille à se concentrer sur ce pour quoi elle existe : les sujets municipaux et les prérogatives municipales. En l'occurrence, nous ne détournerons pas le regard des responsabilités municipales en ce qui concerne l'école, nous ne détournerons pas le regard des enjeux des bâtiments scolaires, de leur mise en accessibilité encore très partielle et leur préparation au changement climatique plutôt balbutiante. Nous ne détournerons pas le regard du périscolaire : le recrutement, la formation, l'encadrement des animateurs est un enjeu sur lequel il convient d'agir.

Puisqu'on parle d'effectif et puisqu'on parle de fermetures de classes, je voudrais partager avec vous que j'ai le sentiment parfois que la Ville et le 14^e disent « faites ce que je dis, ne faites pas ce que je fais », puisqu'en l'occurrence au fur et à mesure de la diminution démographique, les effectifs du périscolaire diminuent proportionnellement à cette diminution démographique sans aucune amélioration du taux d'encadrement. Je m'étonne que la ville préconise ou souhaite préconiser des choses qu'elle ne fait pas elle-même.

Sur les fermetures de classes, tout à l'heure, on a pu voir sur la désignation des représentants dans les écoles qu'on anticipait l'ouverture de la nouvelle école à Saint-Vincent-de-Paul. Je m'étonne de la volonté d'ouvrir très vite, et presque trop vite, la nouvelle école de Saint-Vincent-de-Paul au risque pour la Ville de provoquer des fermetures de classes dans d'autres écoles. Il y a une vraie inquiétude à l'école Arago et à l'école Jean Dolent.

M^{me} PETIT

Merci. Je passe la parole à Valentin GUENANEN.

M. GUENANEN

Merci Madame la Maire. Le vœu vient d'être présenté par notre excellent adjoint aux affaires scolaires et qui sera, j'en ai l'intime conviction, à la hauteur de son prédécesseur. Je tiens d'ailleurs à saluer Amine BOUABBAS pour l'excellent travail qu'il a mené lors du mandat précédent. Ce vœu est important. Nous l'avons construit ensemble avec les élus de la majorité. Je voudrais faire cette explication de vote et expliquer pourquoi nous le votons avec conviction et pourquoi ce vœu est un vœu qui concerne le 14^e arrondissement. Il dépasse un petit peu ce conseil, mais il concerne Paris.

Pour le 14^e, c'est neuf postes supprimés pour la rentrée prochaine après sept écoles touchées l'an dernier, après 18 fermetures de classes sur les deux années précédentes. Derrière ces chiffres, ce sont des familles, ce sont des enfants qui vont se retrouver dans des classes plus chargées, avec des enseignants davantage sous pression et dans des conditions dégradées. Pendant ce temps, le rectorat nous explique que ces suppressions permettent de renforcer la brigade de remplacement. Permettez-moi d'en douter. Ceci est totalement faux.

La baisse du nombre d'élèves n'est pas contestable. La baisse démographique n'est pas contestable. Mais c'est là où nous avons une divergence politique et elle vient de s'exprimer il y a quelques minutes par les personnes qui sont au rang derrière moi. On estime que la baisse du nombre d'élèves pourrait être une chance historique pour réduire enfin les effectifs par classes, pour améliorer l'encadrement, renforcer l'inclusion, accompagner dignement les élèves porteurs de handicap. Au lieu de cela, le gouvernement fait le choix inverse : il réduit les moyens à proportion de la baisse démographique et parfois au-delà. Les chiffres sont très clairs : en 2025, Paris représentait 3 % de la baisse démographique nationale et a concentré près d'un quart des suppressions de postes dans le premier degré. Un quart ! Je n'appelle pas ça de la bonne gestion ou un principe de bonne gestion. J'appelle ça du ciblage.

Ce ciblage a un nom. C'est l'école publique parisienne. Pendant que des classes ferment dans le public, personne ne demande un effort équivalent à l'enseignement privé sous contrat. Dans une académie qui est la plus ségrégée de France. Cette asymétrie n'est pas un détail. Elle creuse chaque année un peu plus le fossé entre ceux qui peuvent choisir leur école et ceux qui subissent la carte scolaire.

La France a déjà le triste privilège d'avoir les classes les plus chargées d'Europe avec 22 élèves en primaire contre 19,3 en moyenne dans l'Union européenne. Ce n'est pas une fatalité, c'est un choix. C'est un choix politique et c'est un choix que nous contestons. Notre groupe, le groupe socialiste, portera ce combat au Conseil de Paris également, lors d'un débat commun que nous aurons à l'initiative de la niche socialiste, parce que l'école publique ne se gère pas comme une ligne budgétaire. Nous l'avons toujours refusé, nous le refusons tous les ans dans l'arrondissement.

J'en profite aussi pour faire un mot, puisqu'on en parle tous les ans ici, sur la question des décharges. Madame CARRÈRE-GÉE s'étonne de ne pas connaître notre position. On en parle tous les ans. On en a encore parlé au Conseil d'Arrondissement du mois de janvier, mais il me semblait que vous n'étiez pas là et vous avez manqué quelques conseils d'arrondissement ces derniers mois.

Mais les comptes rendus peuvent faire état des positions que nous avons prises. C'est un sujet que nous défendons régulièrement et sur lequel nous avons l'habitude d'intervenir.

Nous voterons ce vœu avec force, non pas comme un geste symbolique, mais comme un acte politique clair, comme nous le faisons chaque année. Nous refusons que la logique comptable l'emporte sur la logique éducative. Nous refusons que les enfants du 14^e arrondissement, comme ceux de tous les arrondissements populaires de Paris, fassent les frais d'une politique qui voit dans leur école un coût à réduire plutôt qu'un avenir à construire. L'école publique mérite mieux. Ces enfants méritent mieux. Nous, élus de la majorité, serons toujours de ce côté-là. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup pour l'ensemble de vos interventions. Je voulais juste apporter quelques précisions. Monsieur VIRY, vous voulez intervenir en plus de Madame CARRÈRE-GÉE.

M. VIRY

C'est très inhabituel, mais tout peut changer. Pour sortir tout le monde de l'ambiguïté, et notamment les gens qui nous regardent et qui paraissent très nombreux pour cette première séance à distance, avoir une réponse claire de Monsieur GUENANEN sur le sujet qui l'a un petit peu opposé à ce que nous avons dit il y a quelques instants : est-ce que oui ou non la Ville paye ce qu'elle payait depuis plus de 30 ans au titre de l'indemnité des directeurs d'école ?

M^{me} PETIT

On répondra à cette question. Je voulais juste dire à Madame CARRÈRE-GÉE que le dialogue entre la Mairie du 14^e et le rectorat se déroule comme pour une grande majorité de maires d'arrondissement. On a été impactés par des fermetures et parfois moins que les autres collègues. On discute des priorités, mais après, on dit qu'on refuse. Ce n'est pas à nous de dire : « Bien sûr, vous pouvez fermer une classe ici, vous pouvez fermer une classe ici. Dites-nous sur quelle école c'est le moins embêtant et où les parents vont moins se mobiliser. » Je pense que ce n'est pas comme ça qu'on doit pouvoir travailler et dialoguer avec le rectorat.

On a été plusieurs maires d'arrondissement à trouver étonnant que dans le 7^e arrondissement, il n'y ait aucune fermeture de classe prononcée ces dernières années alors qu'on gérait beaucoup nos petites fermetures de classes. Je pense que ce n'est pas comme ça qu'il faut poser le débat. Ça ne reflète pas du tout la réalité. On dialogue et on travaille avec le rectorat sur tous les sujets de l'école publique. Je ne sais pas si le CDEN est terminé à l'heure où nous parlons, mais depuis 9 heures, les maires d'arrondissement, les membres du CN, les organisations syndicales et les représentants de parents d'élèves essayent de dialoguer avec le rectorat pour défendre l'école publique.

Sur le régime de décharge également, la Ville de Paris et le ministère de l'Éducation nationale se sont mis d'accord sur un moratoire. L'objectif est de travailler sur la façon de renouveler la convention qui liait la Ville au rectorat sur le sujet de la décharge des directions d'école. Nous verrons comment ce groupe de travail reprend et se poursuit. Je pense que, aujourd'hui, la question n'est pas de savoir si la ville paye, compte payer, etc. Il s'agit plutôt de demander à l'État s'il accepte de renouveler à partir de cinq classes, une décharge totale des directeurs et directrices d'écoles à Paris, compte tenu des missions qui sont effectuées par les directions. C'est à l'État de reconnaître les fonctions, les missions et le travail des directions d'école. S'il pense que ça ne relève plus de sa responsabilité, il « retirera ces billes », y compris budgétaires. En tout cas, c'est le travail que nous devons faire jusqu'à la fin de l'année 2026 pour pouvoir assurer les directeurs et directrices d'école d'un statut stable et élaboré pour les écoles. Mais ce travail est encore en cours de discussion.

Je passe la parole à Elliot.

M. DE FARAMOND

Merci, Madame la Maire, pour ces précisions. Pour dialoguer, il faut que les deux personnes aient envie de discuter. On voit en ce moment, avec cette logique comptable du rectorat, ce que soulignait Madame la Maire : sur certains arrondissements, on voit que la proximité politique joue sur le nombre de fermetures de classes qui est acté ou non. C'est grave parce que ça met en péril un service public sur la base de proximités politiques. Là, il y a une différence de traitement.

Monsieur ARENAS, j'ai cité le déséquilibre entre le public et le privé. Si jamais vous travaillez un vœu là-dessus, on sera ravi d'y contribuer également.

Je voulais terminer aussi avec le groupe Nouveau souffle pour le 14^e. On ne se défile pas de nos responsabilités en tant que mairie d'arrondissement, que ce soit sur le bâtiment, sur le périscolaire. Je pense qu'on pourra l'aborder sur le prochain vœu qui sera étudié. Mais je voulais juste revenir sur l'ouverture d'une école et notamment dans le nouveau quartier Saint-Vincent-de-Paul, alors qu'on a des fermetures de classes prévues dans l'arrondissement. Je peux déjà vous dire que ces fermetures de classes sont décidées par le rectorat, et nous nous y opposons, comme vous le voyez, avec ce vœu. Nous sommes mobilisés auprès des parents d'élèves et des directeurs d'école. C'est un nouveau bassin de vie qui va voir le jour avec ce nouveau quartier, avec des besoins de scolarisation pour les enfants des parents de ce nouveau quartier. Ces besoins de scolarisation ne peuvent pas être absorbés par les écoles aux alentours. Il y aura effectivement besoin de revoir la sectorisation scolaire, mais nous le ferons en collectif avec l'ensemble des parties prenantes et nous objectiverons toutes les données. Nous veillerons évidemment à ce que cette sectorisation ne se fasse pas au détriment de certaines écoles. Nous pensons véritablement que cette ouverture d'école répond à un besoin et qu'elle permettra aussi de renforcer le maillage scolaire sur notre territoire. C'est plutôt une bonne nouvelle. Nous devons nous en réjouir.

M^{me} PETIT

Merci. Il y a Monsieur ARENAS, Madame CARRÈRE-GÉE, Madame GATEL.

M. ARENAS

Je saisis évidemment la main tendue par Elliot DE FARAMOND sur le travail sur l'école privée. On s'est déjà prononcé sur deux ou trois sujets là-dessus, notamment sur le fait que les écoles privées doivent se soumettre à la carte scolaire parce que c'est bien techniquement ce qui leur permet de s'en affranchir. Enfin, je veux tout de même rappeler que nous héritons d'une situation qui n'est pas le privilège des deux derniers quinquennats auxquels nous avons à faire face. J'ai évoqué tout à l'heure les conditions budgétaires qui amènent à cette situation. Pour celles et ceux qui ont de la mémoire et qui s'intéressent aux questions éducatives depuis un certain temps, je tiens à rappeler tout de même que ce n'est pas une situation nouvelle où les CDEN servent finalement de variable d'ajustement à des négociations que vous avez rappelées, Madame la Maire, à juste titre. Ce sont des négociations finalement de bout de chandelle. Vous avez raison : il y a une prime aux écoles qui se mobilisent le plus. J'invite les parents d'élèves et les enseignants à se mobiliser sur chaque fermeture de classes et nous serons évidemment, comme vous, à leurs côtés. Mais c'est aussi une problématique nationale. J'ai souvenir d'un département qui est souvent rappelé d'ailleurs sur les questions éducatives, la Seine-Saint-Denis, dans lequel, par exemple, le phénomène des absences non remplacées est aussi consécutif aux fermetures de classes, puisque quand il n'y a pas d'enseignants, il n'y a pas non plus de remplaçants quand ils sont amenés à être absents. Ce département a une année de scolarité en moins en fin de scolarité. Évidemment, cela doit nous interpeller. Il y a des mesures techniques à faire, mais il y a aussi une vision politique à porter et cela dure depuis maintenant plusieurs dizaines d'années.

Se mettre sur un vœu qui finalement est conjoncturel et que nous soutiendrons n'obère pas d'une situation plus générale dans laquelle les enfants des écoles publiques en particulier servent de variable d'ajustement. Nous avons eu dernièrement à regretter des propos d'une ministre de l'Éducation nationale qui expliquait qu'elle avait scolarisé ses enfants dans une école privée extrêmement connue, qui a été rappelée, l'école Stanislas, parce que, a priori, il y avait des absences non remplacées à l'école Littré.

Les enseignants, d'ailleurs violentés, ont exprimé le fait qu'ils n'étaient jamais absents dans cette école. La question est plus une conception de l'école et les effectifs ne se mesurent qu'à cet aune-là.

Pour conclure sur ce point, j'ajoute qu'une dimension nécessitera d'être abordée : la question de l'attention des enfants. Quand on ferme une école, quand on ferme une classe, on dégrade les conditions d'accueil dans les autres. Quand vous avez des effectifs qui augmentent parce que l'absence n'est pas remplacée, ce n'est pas seulement la fermeture de classe qui est envisagée, mais bien l'incapacité des enseignants, parce que ce n'est pas leur métier que de capter l'attention des enfants qui sont détournés par les écrans et les nouvelles technologies qui font légion aujourd'hui dans notre pays et qui ne permet pas de faire de la classe autrement.

La question est complexe, mais nous voterons ce vœu qui est conjoncturel et malheureusement redondant et rébarbatif. Derrière, une question de fond se pose et nous serons évidemment pleinement participants et acteurs, si vous le souhaitez, pour travailler sur ces questions avec les parents d'élèves et les enfants également. Je vous remercie.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Brièvement, pour établir les faits, c'est à la suite d'un rapport de la Cour des comptes qui avait alerté le ministère de l'Éducation nationale sur le fait que la Ville ne payait plus sa part dans la convention, qui liait la Ville de Paris et l'État sur le régime des décharges des directeurs d'école.

M^{me} PETIT

Je pense que le débat a déjà eu lieu 14 fois.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Ce n'est pas une histoire de débat, c'est une histoire de confrontation. Depuis le début, vous niez les faits. Depuis le mois de 2025, la ministre de l'Éducation nationale a réengagé une concertation et je déduis de nos échanges et de l'absence de réponse qui est faite que la Ville de Paris ne paye toujours pas sa contribution. Encore une fois, si le régime s'est arrêté, ce n'est pas parce que l'État n'était pas d'accord sur les missions des directeurs d'école, c'est parce que la Ville de Paris ne payait plus.

M^{me} PETIT

J'espère que l'avenir vous donnera raison. Madame GATEL.

M^{me} GATEL

Merci, Madame la Maire. Nous ne serons pas d'accord avec l'expression selon laquelle la baisse du nombre d'élèves, à Paris comme dans notre arrondissement, est une chance. Pour nous, ça traduit la perte d'un dynamisme et une perte d'énergie pour l'ensemble de notre ville. On ne peut pas faire comme si la démographie parisienne n'était pas en chute libre. Mais il faut être particulièrement vigilant aux sujets d'IPS, aux sujets de mixité, aux sujets d'enfants à besoins particuliers qui doivent naturellement faire l'objet de discussions avec les rectorats. Mais défendre l'école publique, c'est aussi regarder la réalité en face et ce n'est surtout pas relancer la guerre scolaire.

Je voudrais juste revenir sur la question des décharges pour celles et ceux qui nous écoutent et qui ne sont peut-être pas familiers avec cette question. Au niveau de la France entière, un directeur d'école est déchargé à partir de 13 classes. Depuis les années 80, à Paris, c'est à partir de cinq classes. Pour quelle raison ? C'est parce que les directeurs et directrices d'écoles à Paris sont chargés de missions spécifiques directement en lien avec la Ville de Paris. Cela faisait l'objet d'une convention. Nous sommes particulièrement attachés à ce financement pour ces décharges supplémentaires dans la mesure où ce n'est pas un sujet d'inégalité entre les directeurs et directrices d'école parisiens et les directeurs et directrices d'écoles du reste de la France. Ils sont chargés de missions supplémentaires et c'est normal qu'ils soient déchargés à partir de cinq classes.

Mais à partir de 2019, la Ville de Paris a arrêté de payer sa part. Effectivement, un moratoire a été décidé par Madame Élisabeth Borne à la suite de la remise en cause de ce système, en raison d'un rapport de la Cour des comptes qui s'alarmait de cette situation d'iniquité entre la Ville de Paris et le reste des collectivités territoriales.

Au moment du vote du budget primitif en décembre 2025, la somme qui a été allouée à la prise en charge par la Ville de Paris de ces décharges n'était pas ce que la Ville de Paris doit payer au regard des obligations liées à cette décharge. Les discussions continuent. Mais pour l'instant, la Ville de Paris n'a toujours pas pris sa part en la matière. Heureusement, l'ensemble des forces politiques soutiennent le maintien des charges à cinq classes pour les directeurs et directrices d'école parisiens, encore faut-il que chacun prenne ses responsabilités et en assume financièrement le coût.

M^{me} PETIT

Le sujet est devant nous et il arrive parfois que, sur certains sujets, l'ensemble des groupes politiques du Conseil de Paris se retrouve à avoir la même position et notamment sur la question des décharges, sur les postes et les fermetures de classes. Sur les décharges, nous verrons la réponse du rectorat, du ministre, et de la Ville. Nous verrons la réponse du rectorat sur le fond du sujet. J'espère que les membres du gouvernement qui parfois font partie de vos partis politiques auront la même position que vous au Conseil de Paris. Vraiment, Madame GATEL et Madame CARRERE-GÉE, j'espère que vous aurez raison dans les prochains mois. En tout cas, nous nous adresserons certainement de manière commune et collective au ministre de l'Éducation nationale.

Je vous propose de passer au vote sur ce vœu déposé par les groupes de la majorité municipale. Qui est contre? Personne n'est contre. Qui s'abstient? Les groupes Nouveau souffle et 100 % 14^e s'abstiennent. Qui est pour? Très bien. Le vœu est adopté. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/43

– **V14 2026 01 Vœu relatif à la carte scolaire 2026/2027 et aux conditions d'apprentissage et de réussite scolaire dans le 14^e arrondissement, présenté par Carine Petit, Elliot de Faramond, Valentin Guenanen et les élu.e.s de la majorité municipale**

Article unique : Le vœu est adopté à l'unanimité.

Conseillers présents :	31 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 1 procuration)
Avis favorable :	27 (dont 1 procuration)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	6 (dont 1 procuration)
Ne prennent pas part au vote :	0

– **V14 2026 02 Vœu relatif aux conditions d'apprentissage dignes dans les écoles du 14^e arrondissement, présenté par le groupe LFI - Nouveau Paris Populaire 14^e**

M^{me} PETIT

Je passe la parole à Rodrigo ARENAS qui présente le vœu sur les conditions d'apprentissage dans les écoles du 14^e.

M. ARENAS

Merci, Madame la Maire. Vous voyez que le sectarisme n'est pas de mise pour nos votes puisque nous avons voté votre vœu et nous avons pleinement confiance que celui-ci sera aussi adopté. Nous pensons que, quand un groupe d'opposition et le groupe majoritaire votent ensemble, ça donne davantage de force à la vision du 14^e et des écoles du 14^e que nous partageons jusqu'à présent.

Ce vœu que nous présentons a été écrit avec des parents d'élèves des écoles qui sont citées, notamment l'école Chantin et l'école Hippolyte Maindron, qui nous ont sollicités sur leur situation. Il fait évidemment écho à ce que le précédent vœu pointait, et il se veut complémentaire, notamment à la fois sur les fermetures d'école qui ne semblent pas appropriées. Quand on dit qu'il faut des petits effectifs dans les classes, et nous partageons cet avis, il s'agit aussi d'accepter qu'il y ait des petites écoles qui permettent de faire des pédagogies différenciées, notamment quand on parle de maternelle, en l'occurrence, l'école Chantin. Il est heureux d'avoir des petits effectifs et un nombre réduit de classes qui permet de mettre en place des politiques pédagogiques plus intéressantes au niveau des équipes ensuite.

Il nous a été rapporté - peut-être que vous infirmerez ce propos - que la décision, qui n'était pas une fake news, de fermer une des écoles maternelles Chantin était liée justement à ce qui a été évoqué par les collègues d'opposition de droite sur la question des décharges, ce qui posait un sujet. J'imagine que ce n'est pas cela qui est moteur parce qu'il n'y a aucune raison d'appliquer une mesure « technique », pardonnez-moi l'expression, alors qu'un projet pédagogique aurait pu prendre le relais. Vous comprendrez que ce vœu fait écho, dans un premier temps, au fait que la fermeture de l'école maternelle Chantin, une des deux écoles, ne nous paraît pas une bonne idée, au regard d'ailleurs du vœu que vous avez précédemment présenté.

Il fait aussi écho à la question des ASEM avec les écoles Fournier dans lesquelles les ASEM sont absentes sur de très longues durées, des longues durées inacceptables, et les ASEM ne sont pas de la prérogative de l'Éducation nationale. Elles sont de la prérogative de la collectivité dans laquelle nous siégeons. À ce titre, il nous paraît que si nous sommes exigeants, et nous avons raison de l'être, vis-à-vis de l'Éducation nationale, il convient au Conseil d'Arrondissement d'être aussi exigeant vis-à-vis de notre collectivité de tutelle. Cela vient rappeler ce fait.

Nous pensons évidemment à travers cela que les missions éducatives ne s'opposent pas. Elles sont complémentaires avec les mesures médico-éducatives. On sait que, de ce côté là aussi, nous avons des difficultés que vous avez évidemment identifiées parce que nous savons que vous avez été saisis, et il est heureux, par les parents d'élèves. Ce vœu se veut le relais de cette parole que vous avez également recueillie.

Une fois ce vœu présenté, nous ne pensons évidemment pas qu'il sera rejeté par le Conseil d'Arrondissement. J'ai une petite réponse si vous m'autorisez sur la question de la guerre scolaire. Je tiens à rappeler tout de même que la guerre scolaire aujourd'hui est lancée, mais elle n'est pas le fait des défenseurs de l'école publique. Quand nous entendons, par exemple, un député du Rassemblement national expliquer qu'il faut un milliard d'euros supplémentaires pour les écoles privées confessionnelles, je me demande qui lance la guerre scolaire. Quand nous entendons également que des écoles privées nécessitent davantage de fonds pour répondre à leur mission, à savoir accueillir universellement les élèves, alors qu'elles ont tout à fait la possibilité de le faire, nous demandons qui lance la guerre scolaire. Ce ne sont pas les défenseurs de l'école publique qui lancent la guerre scolaire. Ce sont ceux qui en sont ses adversaires historiques. Sans vouloir opposer les écoles privées aux écoles publiques, parce qu'encore une fois, c'est une liberté des parents que de le faire, force est de constater que la loi Debré et la loi Carle, qui régissent justement ces instances, sont largement contournées aujourd'hui, et qu'elles servent de pis-aller pour accueillir des financements publics sans pour autant répondre aux obligations qui font cela. Je tiens à rappeler que la loi Debré était sur un équilibre de 80/20 entre la répartition école publique et école privée et qu'à Paris, nous sommes loin du compte. Si les écoles privées sont respectées en République au nom de la laïcité, évidemment, c'est évidemment cette liberté pour des raisons confessionnelles, et aujourd'hui, nous savons qu'à force d'attaquer l'école publique, les parents qui scolarisent leurs enfants en majorité dans les écoles privées ne le font pas pour des raisons confessionnelles mais d'évitement scolaire, de ségrégation et d'entre-soi. Un des principaux représentants de cet entre-soi social et de cet évitement a été malheureusement représenté par les ministres de l'Éducation nationale qui n'appartiennent pas à la majorité qui siège ici et à l'opposition de gauche que nous représentons autour de cette table.

M^{me} PETIT

Merci. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce vœu ? Sinon, je donne la parole à Valentin.

M. GUENANEN

Merci, Madame la Maire. J'ai une explication de vote pour le groupe Socialiste, Place Publique et citoyens. Notre groupe votera contre ce vœu. Je veux en expliquer les raisons très clairement parce que sur le fond, nous ne sommes pas adversaires de l'école publique, nous l'avons démontré précédemment sur le vœu que nous venons de voter. Monsieur ARENAS le sait, mais je voulais en éclaircir les raisons.

La toute première est que nous venons de voter un vœu qui va dans ce sens et qui couvre précisément les mêmes exigences : annulation des fermetures de classes, renforcement du remplacement au soutien aux équipes éducatives, inclusion des élèves en situation de handicap. Sur le fond. Le vœu me semble contenté.

La deuxième raison est la qualité du texte lui-même. L'erreur est humaine, mais quand on veut parler du quotidien des habitantes et des habitants du 14^e arrondissement, on se préoccupe vraiment de ce qui se passe dans les écoles. On ne laisse pas des points d'interrogation : « ? enseignante remplacée » Y avait-il un nombre ? Est-ce un vœu qui était déposé dans d'autres arrondissements et qui n'a pas été personnalisé pour le 14^e ? Je ne sais pas. Est-ce que c'était une note de travail plus qu'un vœu ? Je pense que ce débat mérite une réponse structurée qu'on prenne le temps de poser les mots et qu'un texte complet qui soit présenté en séance.

La troisième raison est très simple. C'est une pratique nouvelle dans ce Conseil d'Arrondissement. Mais c'est l'instrumentalisation d'une lutte que nous portons depuis des années en tant qu'élus locaux. Ce vœu mélange dans le même texte deux niveaux de responsabilité très distincts : l'État et la Ville de Paris. D'un côté, il y a les demandes adressées à l'État et au rectorat, qui sont légitimes et que nous nous partageons. Nous en avons parlé dans le précédent vœu. D'un autre côté, il y a des injonctions dirigées vers la Ville de Paris, notamment sur les ASEM et les bâtiments scolaires. Cette construction n'est pas innocente. Je tiens à le dire ici. Il s'agit de permettre à votre groupe politique, LFI, d'utiliser des textes sur les fermetures de classes, sujet sur lequel nous sommes d'accord et nous avons exprimé nos positions politiques il y a quelques minutes, pour glisser une mise en cause sur la gestion municipale. Nous ne voterons pas un texte qui instrumentalise la défense de l'école publique pour servir une posture d'opposition à la majorité parisienne.

Si votre groupe a des griefs spécifiques sur la gestion des bâtiments ou les ASEM ou sur la gestion de la Ville, déposez un vœu dédié, débattons sérieusement. Il n'y a pas de sujet à débattre sur tous sujets qui peuvent concerner la gestion de la Ville. Mais on ne mélange pas tout et on n'instrumentalise pas une cause telle que la lutte contre les fermetures de classes. Notre engagement sur ces sujets est sincère et constant. Il s'exprime ce soir. Il s'exprimera la semaine prochaine en Conseil de Paris. Notre engagement n'est pas dans une posture politicienne, donc nous ne voterons pas ce vœu. Je vous en remercie.

M^{me} PETIT

Je passe la parole à Elliot DE FARAMOND.

M. DE FARAMOND

Merci Madame la Maire.

Je vais m'inscrire dans la continuité de l'intervention de mon collègue Valentin GUENANEN, mais je vais répondre sur quelques points précis. Dans la construction du vœu, il y a un pêle-mêle. Il y a beaucoup de messages qui ont tous leur importance, mais qui doivent peut-être être regardés et traités de manière distincte.

Il n'y a aucunement la volonté de nous décharger de nos responsabilités. Bâtimentairement parlant, on n'a pas attendu ce vœu pour être en lien très étroit avec les services du bâtiment et les presser, pour le dire de manière très franche, pour accélérer ces travaux de réfection avec différentes contraintes bâtementaires, notamment sur l'étanchéité et la présence d'un parking en dessous de ces marches. En tout cas, nous faisons tout notre possible pour accélérer au mieux et que la réfection complète de ces escaliers soit faite, si possible dès l'été 2026.

Ensuite, sur la question des ASEM et du non-remplacement, je vous rappelle juste la règle de la Ville. On a déjà un contingent d'ASEM sur le 14^e qui est défini, plus de 100 agents et agentes. La règle est qu'il y a un ASEM par classe jusqu'à quatre classes et qu'après, on est sur une règle de N-1, c'est-à-dire un agent de moins que le nombre de classes avec un certain nombre de postes en volant. Il se trouve que ce sont des postes pénibles et qu'il y a beaucoup d'absences. On fait au mieux pour les combler. Ça se fait à l'échelle de l'arrondissement aussi. Mais on est pleinement investi que ce soit sur ces questions bâtementaires ou ces questions de remplacement. On est en contact direct avec la CASPE. On échange avec les parents d'élèves, avec les directions d'école quotidiennement. Il y a des fois où ça ne va pas assez vite. Mais je pense qu'on peut laisser tomber une certaine démagogie aussi sur ce sujet qui est assez grave.

Je voulais revenir sur peut-être une erreur dans la compréhension du sujet. Je salue ici les collègues qui étaient présents puisqu'on avait fait une réunion à propos non pas de la fermeture d'une école maternelle mais de la fusion de deux écoles maternelles du 15 et du 22 Chantin. Je sais que vos collègues étaient présents lors de cette réunion. Ils ont peut-être mal rapporté les propos ou ce qui s'y jouait. Mais la question des décharges est centrale ici, parce qu'on a sur le 15 Chantin une direction qui est sur une demi-décharge depuis deux ans, parce qu'il y a eu des fermetures de classes et qu'on est passé sous le seuil. Du fait d'une fermeture de classe à la rentrée 2026, le directeur du 22 Chantin aurait été sur une demi-décharge également. On avait des difficultés de recrutement notamment pour garder une direction au 15 Chantin depuis deux ou trois ans, ce qui mettait en péril aussi la continuité de l'équipe pédagogique, avec des difficultés régulières et une impossibilité même à recruter sur ce poste de directeur du 15 Chantin. Il y avait une volonté de ces deux directions d'arriver à cette solution. Des discussions ont été menées avec les parents d'élèves du 15 et du 22. Il y a un accord et une volonté de ces représentants des parents d'élèves d'une fusion. Il y a peut-être des discussions à poursuivre sur les modalités concrètes, mais la fusion n'est pas remise en cause.

Sur cette question des écoles Chantin et de leur fusion, votre vœu aborde beaucoup de choses, mais j'étais surpris qu'il n'y ait pas la question de la décharge. Mais quand je vous entends, Monsieur ARENAS, sur la question du Chantin, je comprends qu'il y a peut-être une incompréhension. Je suis surpris aussi qu'il n'y ait pas de référence au privé sur votre vœu dont vous avez parlé de manière assez importante sur celui que j'ai pu présenter précédemment ou de référence à l'importance de préserver la mixité scolaire et de référence à la ségrégation scolaire.

Pour l'ensemble de ces remarques, vu que notre vœu était assez complet là-dessus et du fait de certaines inexactitudes ou de réponses que j'ai pu apporter, je vous propose, si vous le souhaitez, de retirer votre vœu. On pourra en tout cas continuer de travailler, peut-être sur d'autres formulations, ou d'autres problématiques liées à l'école qui nous tient à cœur à tous les deux.

M. ARENAS

Celles et ceux qui me connaissent, et en particulier les parents d'élèves avec qui j'ai milité pendant de nombreuses années, savent que l'instrumentalisation des enfants n'est pas une pratique que je cautionne et encore moins une pratique que j'exerce. Puisque vous parlez de démagogie, la démagogie consiste à dire à une personne ce qu'elle veut entendre en sachant très bien que c'est faux. Ce n'est pas des pratiques que j'ai l'habitude d'entretenir. Je pense que les mots ont du sens et qu'en l'occurrence, pour de futures relations que vous semblez, Monsieur de FARAMOND, vouloir positives, il me semble que des mots plus cordiaux auraient été de mise. Je n'ai pas parlé de démagogie ou d'instrumentalisation quand, fut un temps, j'occupais avec d'autres parents plusieurs centaines d'écoles en Seine-Saint-Denis et que vos prédécesseurs étiez à l'époque au gouvernement. Je pense notamment à l'intervention de votre collègue. Je pense qu'il y a des mots qui ont du sens.

Encore une fois, il n'y a pas d'inexactitudes dans le vœu qui est déposé. Les points d'interrogation qui sont une question de forme invitent au contraire sur un exercice de style afin de faire en sorte qu'il puisse y avoir un dialogue et une intervention partagée. N'y voyez pas là une fainéantise. N'y voyez pas là un mauvais niveau d'écriture que je vous invite à rectifier. J'ai écrit trois livres qui sont très bien écrits. Je vous invite à regarder. Il y a aussi des points d'interrogation parfois parce qu'on peut poser des questions. Je pense que ce n'est pas de cette façon que nous entretiendrons de bonnes relations, surtout quand on parle d'école.

Ensuite, c'est notre honneur de dire que quand la Ville ne peut pas embaucher des ASEM alors que c'est sa responsabilité au regard du Code de l'éducation, nous devons, en tant que conseillers d'arrondissement, exiger de la mairie centrale de faire en sorte que cette situation ne perdure pas. Il n'y a pas d'inexactitude à dire que l'absence d'ASEM à l'école Alain Fournier date depuis le mois de septembre et que ce n'est pas un dialogue avec le rectorat qui permettra de rectifier cette situation. Non, il n'y a pas d'inexactitude et nous n'avons pas l'habitude d'annoncer des informations non vérifiées.

Je pense qu'une réponse rhétorique n'est pas une réponse politique. En l'occurrence, ce vœu se veut plutôt un positionnement politique qui aurait permis de nous rassembler sur cette exigence aussi positive envers le rectorat, mais aussi par rapport à la collectivité dans laquelle nous siégeons. Il ne me semble pas qu'être dans une majorité implique de ne pas mettre en avant des manquements qui affectent les enfants. Au contraire, c'est notre rôle. Il me semble que c'est notre rôle, quel que soit le groupe qui siège dans cette assemblée, de faire remonter en mairie centrale que les moyens humains ne sont pas sur la table et qu'il y a, dans le cas que je cite et qui n'est pas le seul dans notre arrondissement, un manquement de la part de la collectivité dans laquelle nous siégeons.

Pour ne pas être plus long, puisque vous avez eu le vœu sur table et dans vos ordinateurs. J'entends que vous ne voulez pas le voter. J'entends que le fait de la mise en exergue d'un manquement de la collectivité, en l'occurrence la Ville de Paris, vous dérange. Nous n'avons pas été sectaires avec le vôtre. Nous remarquons que quand un vœu vient d'ailleurs et qu'il y a une exigence vis-à-vis de notre collectivité, tout le monde se déguise en souvenir et que vous souhaitez qu'on se rassemble vis-à-vis de l'État. Nous en prenons acte. Rassurez-vous, nous siégeons aussi au CDEN à travers la conseillère de Paris, Sonia CHAOUICHE, et que nous avons vocation à voter ensemble sur l'exigence vis-à-vis de l'État. Je regrette que cette exigence ne soit pas aussi de mise vis-à-vis de la collectivité que nous représentons dans cet arrondissement.

Enfin, pour conclure, puisque vous m'avez interpellé sur la question du privé, c'était le fait de pouvoir répondre aussi aux membres de l'opposition. Vous n'avez pas le monopole, et je sais que ce n'est pas votre esprit, de nos interventions. Je considère que l'intervention de ma collègue GATEL et ma collègue CARRÈRE-GÉE, notamment sur la question du privé, n'était pas dans la vision que nous avions de ce sujet. Je pense qu'il est démocratiquement acceptable que nous puissions aussi nous adresser aux membres de l'opposition quand nous ne partageons pas leur avis, mais que, pour autant, nous avons l'exigence de réussite. Nous sommes divisés sur la question du privé. Nous avons eu l'occasion de le porter dans d'autres institutions, y compris nationales, pour en mettre en avant le fait que nous ne sommes pas d'accord sur la façon dont nous traitons cette inégalité de traitement entre l'école publique et les écoles privées. Je m'arrêterai sur ces explications.

Encore une fois, faisons attention les uns les autres aux mots que nous employons. Monsieur DE FARAMOND, je reprends la main que vous avez tendue au nom de Madame la Maire sur une volonté de travail commun. Mais pour cela, il faudra y mettre les formes et ce n'est pas de la rhétorique.

M^{me} PETIT

Sur les formes, Rodrigo, la question est simple : on ne peut pas voter quelque chose qui écrit « le maintien de l'école maternelle au 15 Chantini, ainsi que le maintien de la décharge complète de deux directrices pour le 15 et 22. » Aujourd'hui, si on est, en tant qu'élus, attentifs à ce que disent les équipes enseignantes, à ce que disent les directrices et les directeurs d'école, à ce que disent certains parents d'élèves qui disent qu'à partir du moment où on se retrouve avec une école à trois classes, il est beaucoup plus intéressant de travailler dans une équipe enseignante plus nombreuse, dans un bâtiment regroupé avec un directeur ou une directrice à décharge totale. Aujourd'hui, au 20

Chantin, vous avez un directeur d'école qui va tomber en demi-décharge à partir de septembre. Vous avez depuis deux ans, au 15 Chantin, un poste de direction d'école qui est déjà à demi-décharge et où à chaque fois que vous avez une directrice ou un directeur qui arrive, il souhaite partir pour la rentrée d'après dans une école dans le 14^e arrondissement, parce qu'on travaille bien dans le 14^e arrondissement mais avec une décharge complète.

On n'a fait ni démagogie ni mensonge. Depuis le mois de janvier, j'ai dit qu'on allait associer tout le monde, regarder et réfléchir ensemble, parce qu'il ne faut pas prendre séparément les parents d'élèves, les enseignants, etc. Il faut faire plutôt confiance à l'intelligence collective. On s'est réuni en janvier en février, en mars et en avril et on s'est demandé comment définir le projet pour les élèves de l'école maternelle de ce secteur. Nous avons convenu de fusionner une école et de la regrouper après une année scolaire, celle de l'année prochaine, sur le site du 20 Chantin. Les enseignantes le demandent, puisqu'il y avait deux départs à la retraite. Elles demandent à rejoindre une équipe plus complète pour assurer un projet éducatif dans l'école qui soit beaucoup plus dynamique et porté collectivement. On a écouté tout le monde. On a fusionné ces deux écoles. Elles iront sur le site du 20 Chantin. À partir de septembre prochain. Par contre, pour une année scolaire, les deux écoles fonctionneront avec une direction qui sera à temps complet à disposition des équipes, des parents et des enfants.

Nous avons dit aussi que le site, le bâtiment du 15 Chantin, resterait à destination vraiment principale et prioritaire pour les équipes du périscolaire et les équipes enseignantes, pour avoir plus d'espace et imaginer aussi des développements pour un projet pédagogique qui, du point de vue des lieux, est contraint quand il y a deux sites. C'est le processus qui nous a fait décider ensemble de la fusion de ces deux écoles qui sont situées à 53 mètres l'une de l'autre. On mettra toutes les attentions nécessaires pour que ça se déroule au mieux. Les parents d'élèves nous ont mis par écrit leur accord, puisqu'on a laissé les gens dire les choses, aller dans un processus de décision collectif. Mais on s'est basé sur les éléments qui seraient factuels et réels à partir de la rentrée prochaine. On a fait ce travail de manière très sincère et très positive.

On ne peut pas voter sauf si vous acceptez de supprimer ce tiret et si vous acceptez aussi de supprimer « de garantir le remplacement systématique et durable ». En fait, on passe notre temps à essayer de recruter et de garantir aux ASEM des conditions salariales et des conditions d'emploi les plus confortables possible. C'est difficile. Cela ne nous amuse pas d'aller devant les parents de l'école Fournier ou Maindron pour dire qu'on n'a pas réussi à assurer ce recrutement et à assurer cette pérennité dans le poste. On essaye d'être dans un objectif de remplacement systématique et durable des ASEM. On a expliqué à chaque fois les raisons. À chaque fois, on a vu que la brigade de remplacement des ASEM était quand même dans le 14^e suffisamment confortable. Mais les besoins sont nombreux. On a dit point par point, pour chaque période, les raisons, les difficultés, mais on essayait de répondre.

Vous écrivez : « Engager sans délai les travaux nécessaires pour assurer la sécurité et l'accessibilité des bâtiments scolaires. » N'est-ce pas ce qu'on essaye de faire ? J'espère qu'on pourra discuter du plan qu'on va mettre en place d'investissements sur les bâtiments scolaires, les sécurités et l'accessibilité. Je ne peux pas voter ça. On est d'accord sur l'annulation des fermetures de classes, on est d'accord sur le remplacement systématique et durable des enseignants, parce que c'est ce qu'on porte auprès du ministère. Pour ce qui est de garantir le remplacement systématique des ASEM, on essaye de le garantir et d'engager les travaux. On est d'accord pour affirmer notre soutien collectif aux équipes éducatives et aux parents d'élèves. Mais je ne peux pas laisser voter un vœu où ce qui est marqué sur Chantin n'est pas la réalité et n'est pas exact.

M. ARENAS

Je vais être très court, Madame la Maire. D'abord, ce n'est pas « notre vœu ». Vous avez convoqué les parents d'élèves. Il s'avère que ce sont eux qui ont lancé l'alerte.

M^{me} PETIT

Je ne les ai pas convoqués.

M. ARENAS

Je m'explique d'un point de vue de français. Convoquer, c'est faire appel à un argument pour étayer un propos. C'est le sens de ce que je voulais dire. L'idée est que ce n'est pas notre vœu, c'est un vœu qui a été porté aussi par des parents. Je ne peux pas modifier ce qui a été produit par un processus de consultation auquel vous faites référence.

Sur l'argumentation que vous donnez, nous avons deux différences, et je les acte. Ce n'est pas grave. D'abord, nous pensons qu'il faut être aussi exigeants avec la collectivité de tutelle dans laquelle vous êtes et que vous représentez. C'est positif de le faire. Vous présentez parfois des vœux qui sont exigeants vis-à-vis de la mairie centrale pour améliorer, et parfois même vous avez des différences. Je pense, par exemple, au vœu que vous avez émis sur la tour Montparnasse. Il n'est pas dans la lignée du vœu de la décision qui a été prise par la mairie centrale, et c'est heureux. Je vous rejoins sur la tour Montparnasse. Nous pouvons tout à fait, et je comprendrais que vous ne le fassiez pas, voter un vœu qui exige que les ASEM soient systématiquement remplacées. Il me semble que c'est précisément ce que nous exigeons du rectorat. Il n'y a pas d'opposition sur le fond, mais j'entends que vous ne souhaitiez pas le faire. J'entends, mais nous pensons que nous devons avoir cette exigence également.

Ensuite, sur l'école Chantin, la question des décharges a beaucoup influé. En tout cas, c'est l'échange que j'ai eu avec les responsables de ces écoles. Mais au-delà, nous avons une différence pédagogique. C'est une réalité. Nous pensons que, comme il existe d'autres exemples en France, le fait d'avoir une petite structure et une plus grande permet d'avoir une attention vers les tout petits qui peut être différenciée et des activités pédagogiques qui sont intéressantes. Nous pensons que ce n'est pas la bonne décision et nous actons que c'est celle que vous avez choisie.

M^{me} PETIT

C'est le choix de l'équipe pédagogique !

M. ARENAS

On a le droit de dire que ce choix des équipes pédagogiques ne convient pas à une pédagogie qu'en tant que politiques, nous souhaitons. D'ailleurs, quand vous allez au CDEN, les équipes pédagogiques sont rarement d'accord avec le rectorat. Il n'empêche pas que les décisions qui sont prises, y compris par des représentants politiques, notamment ceux qui représentent le gouvernement, vont à l'encontre de la communauté éducative. Nous ne sommes pas obligés d'approuver une décision des enseignants qui parfois ne sont pas sur des arbitrages que nous partageons. À ce titre, nous avons évidemment, peut-être avec les enseignants eux-mêmes, un différend pédagogique sur la façon dont cette école Chantin, dont vous avez le monopole de la carte scolaire, répondra à cette attention. Mais nous avons le droit d'être en désaccord là-dessus.

Je vous alerte sur un point. Nous avons aussi entendu des parents, puisque nous parlions du public tout à l'heure, qui disent ouvertement aujourd'hui que, quand cette fusion aura lieu, ils iront dans l'école privée qui est au bout de la rue. J'invite à considérer cet argument dont je vous fais part, mais je pense que vous n'en êtes pas ignorante. Je m'arrêterai sur ce point.

Nous maintiendrons notre vœu. Nous comprendrons qu'il ne passera pas eu égard des positions de la majorité et aussi de l'opposition de droite. Merci.

M^{me} PETIT

Très bien. Je passe au vote sur ce vœu. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui est pour ? Qui est contre ? Donc ce vœu est rejeté.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/44

- **V14 2026 02 Vœu relatif aux conditions d'apprentissage dignes dans les écoles du 14e arrondissement, présenté par le groupe LFI - Nouveau Paris Populaire 14e**

Article unique : Le vœu est rejeté.

Conseillers présents :	31 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 1 procuration)
Avis favorable :	2 (dont 0 procuration)
Avis défavorable :	25 (dont 1 procuration)
Abstentions :	6 (dont 1 procuration)
Ne prennent pas part au vote :	0

- **V14 2026 03 Vœu relatif à la situation de la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon et à la préservation de l'offre de petite enfance dans le 14e arrondissement, présenté par Carine Petit, Valentin Guenanen et les élu.e.s de la majorité municipale**

M^{me} PETIT

Nous passons maintenant à l'examen du vœu du projet de vœu sur la fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon. Je donne la parole à Hélène MERMBERG, pour le présenter au nom de la majorité municipale.

M^{me} MERMBERG

Merci, Madame la Maire. C'est le vœu relatif à la situation de la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon et à la préservation de l'offre de petite enfance dans le 14^e arrondissement présenté par Carine Petit, Valentin Guenanen et les élus de la majorité du 14^e arrondissement.

Considérant que la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon, fondation centenaire de 120 ans, a été placée en redressement judiciaire en novembre 2025, à la suite d'importantes difficultés financières ; considérant que la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon a annoncé, le 14 avril 2026, le lancement d'un plan de cession globale de l'ensemble de ses activités, les candidats à la reprise devant se manifester d'ici le 15 juin 2026, et que le Tribunal de commerce doit se prononcer d'ici octobre 2026 ; considérant que, dans le scénario le plus défavorable, une liquidation judiciaire pourrait être prononcée à l'automne, entraînant la fermeture de structures en pleine année scolaire ; considérant que la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon est gestionnaire de 65 structures sociales et médico-sociales à but non lucratif, intervenant dans de nombreux champs essentiels, sanitaire, médico-social, petite enfance, protection de l'enfance, handicap, grand âge, formation et recherche, et qu'elle gère notamment une trentaine de crèches en Île-de-France ; considérant que la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon s'attache à faire vivre des valeurs humanistes et de solidarité, réservant un accueil inconditionnel à toutes et tous, notamment les femmes, les enfants et les publics les plus vulnérables, et que son projet s'inscrit dans une histoire sociale et féministe forte, fondée sur l'émancipation, la dignité et le refus de faire de la santé une marchandise ; considérant que la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon s'appuie sur l'engagement de 1800 professionnels de santé, personnels soignants et administratifs, dont les compétences, l'expérience et la connaissance des publics accompagnés constituent des ressources précieuses pour le territoire, et que ces professionnels pourraient se retrouver sans emploi ; considérant que cette situation traduit l'extrême fragilité du secteur associatif, affaibli par un sous-financement chronique de l'État, notamment dans les secteurs sociaux et médico-sociaux ; considérant que, dans le 14e arrondissement, la crèche Aquarelles, située 138 bis boulevard du Montparnasse, est directement concernée par ce plan de cession ; considérant que cette structure récente de 45 berceaux constitue la seule offre d'accueil de la petite enfance dans le secteur Vavin / nord du cimetière du Montparnasse, caractérisé par une insuffisance de places en crèches municipales et un éloignement des structures existantes, principalement situées au sud de l'arrondissement ;

considérant que les possibilités d'accueil dans les arrondissements limitrophes sont difficilement accessibles et que les dérogations sont rarement accordées, renforçant ainsi la tension sur l'offre locale ; considérant que la qualité de la crèche Aquarelles repose sur l'engagement de professionnels qualifiés, investis et reconnus par les familles, et que les difficultés rencontrées ne relèvent pas du fonctionnement de la crèche elle-même, mais de la situation financière globale de la Fondation ; considérant qu'une reprise par un acteur privé à but lucratif pourrait introduire une logique de rentabilité susceptible d'entrer en contradiction avec les exigences de qualité d'accueil, d'accessibilité tarifaire et de bien-être des enfants ; considérant que la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon joue également un rôle important dans le développement d'une offre de soins de proximité dans des zones prioritaires, notamment dans l'Est parisien, incluant des dispositifs spécialisés en santé sexuelle, périnatalité psychique et accompagnement des personnes âgées, sur proposition de Carine PETIT, Valentin GUENANEN et les élus de la majorité municipale du 14^e arrondissement, le Conseil d'Arrondissement du 14^e réaffirme son soutien aux personnels de la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon ainsi qu'aux usagères et usagers engagés pour la pérennisation des activités et le maintien des emplois ; maintient son attachement à une offre de soins sociale, médico-sociale et périnatale accessible, solidaire et non lucrative sur l'ensemble du territoire parisien concerné, notamment dans l'Est parisien ; demande que la Ville de Paris, en lien avec l'Agence régionale de santé, l'État et l'ensemble des partenaires concernés, assure une vigilance renforcée sur les conditions de reprise des structures, en veillant à la qualité des projets, à la continuité des missions et au respect des valeurs portées par la Fondation ; demande que soit garantie la continuité effective de l'ensemble des activités, tant dans le champ sanitaire que médico-social et de la petite enfance, avec une attention prioritaire portée au maintien des places en crèche, en particulier la crèche Aquarelles dans le 14^e, afin d'éviter toute rupture d'accueil pour les familles ; demande que la situation des 1800 salariés fasse l'objet d'un suivi attentif, avec un objectif de maintien maximal de l'emploi et de sécurisation des parcours professionnels ; interpelle l'État, l'Agence régionale de santé Île-de-France et l'ensemble des autorités compétentes afin que toutes les solutions soient explorées pour garantir la continuité des activités de la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon, avec une priorité donnée à des repreneurs à but non lucratif ou issus du secteur public ; demande enfin que l'État, et notamment la ministre de la Santé, mobilisent tous les leviers nécessaires pour préserver durablement l'offre de soins, d'accompagnement social et médico-social issue de la Fondation sur le territoire parisien.

M^{me} PETIT

Merci, Hélène, pour cette présentation. Qui souhaite intervenir ? Il y a Julie KAMIONKA, Madame CARRÈRE-GÉE, Madame GATEL.

M^{me} KAMIONKA

Merci, Madame la Maire. Nous voterons pour ce vœu et nous affirmons notre soutien le plus total à l'ensemble des personnels et des usagères et des usagers de la Fondation. Nous aimerions néanmoins que la Ville de Paris se prononce en première instance pour un rachat et pour une reprise en régie directe, et donc une municipalisation des structures de la Fondation située à Paris.

Nous souhaitons que soient sollicités l'État et la CAF afin d'obtenir un fonds de secours exceptionnel pour pouvoir éponger les dettes structurelles et permettre cette transition vers un service public municipal, et que la Ville de Paris et le 14^e arrondissement soutiennent les demandes, à la fois des organisations syndicales et des collectifs de parents, pour un moratoire sur la procédure judiciaire en cours, afin de laisser le temps nécessaire à cette municipalisation.

Enfin, nous souhaiterions également que la Ville de Paris et le 14^e arrondissement s'engagent à maintenir non seulement, comme vous l'avez dit, l'ensemble des activités et des emplois des salariés de la Fondation, mais aussi leurs conditions de travail. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci. Madame CARRÈRE-GÉE.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Très brièvement, nous voterons évidemment pour ce vœu et pour toutes les raisons qui sont exposées dans ce vœu. On irait même un peu plus loin, puisque dans les demandes exprimées à l'égard de la Ville de Paris, il y a seulement une demande de vigilance sur les conditions de reprise des structures, ce qui est effectivement indispensable, mais il faut aussi, puisqu'il y a des relations financières entre la Ville de Paris et les établissements gérés par la Fondation, que la Ville de Paris s'engage à apporter le meilleur soutien afin d'éviter la liquidation judiciaire et des solutions qui seraient de manière dégradée pour les usagers de ces établissements.

M^{me} PETIT

Merci. Madame GATEL puis Robin LEROY.

M^{me} GATEL

Merci, Madame la Maire.

La Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon représente, sur le plan de la petite enfance, 35 établissements sur l'ensemble du territoire parisien et 1600 enfants accueillis. Pour notre arrondissement, c'est l'installation depuis 2020 dans l'ancien immeuble de la Poste, boulevard du Montparnasse, qui accueille 45 enfants dans le multi-accueil Aquarelles.

Bien évidemment, la situation actuelle nous attriste particulièrement et nous sommes aux côtés des usagers, des usagères et des personnels. Pour l'ensemble des Parisiens et Parisiennes, c'est aussi une nouvelle difficulté liée à la petite enfance à Paris. Rappelons-le, aujourd'hui, il y a plusieurs centaines de postes vacants dans les différents établissements, qu'ils soient municipaux ou associatifs, ce qui engendre la fermeture de plusieurs centaines de berceaux à l'échelle de tout Paris. Un retard considérable a été pris dans l'amélioration de la qualité de travail pour ces personnels qui a un impact extrêmement fort sur l'accueil et le service public de la petite enfance qu'on peut proposer aux Parisiennes et aux Parisiens.

Évidemment, nous associerons à ce vœu, même si nous sommes en désaccord avec certains considérants, notamment le considérant 12, et même si la dernière demande est en partie satisfaite d'ores et déjà, compte tenu de la prise de position de la ministre Stéphanie Rist en la matière, après avoir reçu à la fois les personnels et les usagers.

M^{me} PETIT

Robin.

M. LEROY

Merci, Madame la Maire.

Cette Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon accompagne chaque année près de 100 000 personnes à travers une cinquantaine d'établissements et de services. Son action couvre des domaines fondamentaux : la petite enfance, la santé, l'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, mais aussi la formation et la recherche. Elle intervient à chaque étape de la vie avec une même exigence : garantir un accès digne et humain aux soins et à l'accompagnement social. Elle développe également des dispositifs de soutien à la parentalité, d'accompagnement des aidants et des structures indispensables pour les publics les plus fragiles.

Au-delà des chiffres, ce sont des milliers de familles, de patients, de personnes âgées, d'enfants et de professionnels qui dépendent chaque jour de son activité. C'est pourquoi cette mise en cessation de paiement constitue un signal d'alarme extrêmement grave. Cette situation révèle les difficultés profondes que traverse aujourd'hui l'ensemble du secteur sanitaire et médico-social : hausse des coûts, manque de financement pérenne, pénurie de personnel, inflation des charges alors même que les besoins de la population augmentent constamment.

Les conséquences d'une déstabilisation durable de la Fondation seraient considérables. Elle pourrait entraîner des fermetures ou des réductions de services, une dégradation de la prise en charge des patients et des usagers et une surcharge supplémentaire pour les hôpitaux publics et les structures déjà fragilisées, mais aussi une inquiétude légitime pour les salariés et les familles concernés. Ce sont donc des missions d'intérêt général essentielles qui sont aujourd'hui menacées.

Face à cette situation, il est indispensable que les pouvoirs publics prennent pleinement la mesure des enjeux et apportent des réponses rapides, à la hauteur du rôle que joue cette fondation dans notre système de solidarité et de santé. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci, Robin. Je vais passer au vote sur ce projet de vœu. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est donc adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/45

– **V14 2026 03 Vœu relatif à la situation de la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon et à la préservation de l'offre de petite enfance dans le 14^e arrondissement, présenté par Carine Petit, Valentin Guenanen et les élu.e.s de la majorité municipale**

Article unique : Le vœu est adopté à l'unanimité.

Conseillers présents :	31 membres présents
Voix exprimées :	33 (dont 2 procurations)
Avis favorable :	33 (dont 2 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– **V14 2026 04 Vœu relatif à la transparence de l'engagement associatif des élus du Conseil du 14^{ème} arrondissement, présenté par Marie-Claire Carrère-Gée et les élu.e.s du groupe 100 % 14^{ème} LR et centriste**

M^{me} PETIT

Je passe maintenant la parole à Marie-Claire CARRÈRE-GÉE pour cette proposition de vœu sur la transparence de l'engagement.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Merci beaucoup, Madame la Maire.

J'avais parlé du projet de vœu que nous soumettons à votre examen lors de la séance d'installation du Conseil d'Arrondissement, juste après la charte de l' élu local. Il vise à renforcer l'exigence de transparence dans l'activité qui est la nôtre ici comme élu d'arrondissement. Il se base sur les compétences des conseils d'arrondissement. On l'a vu déjà ce soir. Même avec un ordre de du jour extrêmement réduit, une part importante des délibérations que nous votons concernent des subventions accordées à des associations soit sous forme monétaire soit sous forme de mise à disposition de locaux ou de partenariat avec la collectivité.

Bien sûr, les élus sont avant tout des citoyens. Chacun est libre de s'engager dans des associations, quelle qu'en soit la nature. Mais cet engagement est susceptible d'induire des questionnements qui sont légitimes au regard de la prévention des conflits d'intérêts.

Ce vœu, dans un total respect de la liberté d'engagement associatif des élus, est sur une stricte base du volontariat, puisqu'il s'agirait d'une démarche qui n'est pas prévue par la loi, mais on est déjà habitué au Conseil de Paris à voter des délibérations qui proposent des types de déclarations d'intérêts, de patrimoine, etc. D'ailleurs, je m'en suis inspirée pour la rédaction. L'idée est que, dans les deux mois qui suivent notre élection, nous, élus d'arrondissement, soyons invités à déclarer, si nous le souhaitons, nos engagements et activités bénévoles dans des associations qui exercent pour tout ou partie de leur activité dans l'arrondissement et que ces déclarations, là aussi sur la base du volontariat, puissent être rendues publiques dans le respect du principe de protection de la vie privée, dans les limites prévues par la loi et selon les recommandations de la CNIL. Chacun fait comme il veut, il n'y a pas de bonne ou mauvaise démarche. Mais ce vœu, s'il était accepté, entendrait instituer une démarche collective de notre conseil pour favoriser la transparence de notre activité sur un domaine qui concerne beaucoup de nos délibérations. Merci beaucoup.

M^{me} PETIT

Qui souhaite intervenir ? Julie KAMIONKA

M^{me} KAMIONKA

Merci, Madame la Maire. Nous voterons pour ce vœu. Nous sommes évidemment favorables à la transparence vis-à-vis des engagements associatifs des élus, et nous aimerions que cette transparence soit élargie à l'ensemble des potentiels conflits d'intérêts des élus. Merci.

M^{me} PETIT

Je vais me permettre une petite réponse qui va vous satisfaire en partie, mais pas complètement.

Je vous propose, si vous le souhaitez, Madame CARRÈRE-GÉE, de retirer ce vœu et je vais expliquer à l'ensemble des élus du Conseil d'Arrondissement. D'abord et surtout, c'est parce que, comme vous l'avez rappelé, c'est une forme de vœu. Mais en fait, nous sommes tous engagés par des délibérations que nous votons au Conseil de Paris et qui concernent tous les élus parisiens. Cette déclaration, sur la base du volontariat, en tout cas pour ce qui concerne les conseillers d'arrondissement est déjà prévue. On s'est rapproché aussi de la commission de déontologie pour voir si tout était bien carré par rapport à ce qu'on pensait. En tout cas, il y a une délibération qui instaure un régime de déclaration simplifiée pour les conseillers d'arrondissement ainsi que pour les directeurs et directrices de cabinet des maires d'arrondissement.

Cette déclaration est en effet réalisée sur la base du volontariat et elle est transmise pour étude à la Commission de déontologie de la Ville de Paris. Elle est fondée sur une délibération de 2017 que, d'ailleurs, vous mentionnez complètement dans votre vœu. Cette déclaration d'intérêts amplifiée concerne de manière complète : les activités professionnelles, la participation aux organes dirigeants d'organismes publics ou privés, y compris les associations à la date de la nomination et dans les cinq dernières années, les participations financières directes des élus dans le capital d'une société française ou étrangère, les fonctions bénévoles au sein des personnes morales ou d'associations susceptibles de faire naître une situation de conflit d'intérêts, par exemple l'appartenance à un bureau d'association, association qui serait en lien de manière très directe ou pas avec la Ville de Paris. Dans cette déclaration, on peut aussi mettre les fonctions et les mandats électifs autres que celui lié à l'arrondissement, les activités de consultante ou consultant à la date de la nomination et dans les cinq dernières années, les activités professionnelles du conjoint, du partenaire lié par un PACS ou concubin.

L'ensemble des élus du Conseil du 14^e arrondissement, en ce qui concerne en tout cas la majorité municipale, va remplir cette déclaration d'intérêt simplifiée prévue pour les conseillers d'arrondissement. C'est des choses qui existent déjà. Je vous propose de ne pas le formuler par un vœu. En tout cas, j'y avais répondu favorablement lors de la séance d'installation. Je ne savais pas qu'il y aurait un vœu derrière sur une disposition qui existe déjà. J'espère que tous les élus du 14^e arrondissement le feront et pas que les élus de la majorité.

C'est bien de le poser sous forme d'un vœu et de le redire en début de mandature. On y répond. C'est un dispositif qui existe et qui est déjà prévu par le statut de l'élus parisien auquel on est tous et toutes attachés et on se conformera à l'ensemble de ces règles, justement pour la transparence de la vie publique, notamment lorsqu'on exerce un mandat. Je vous propose de ne pas voter sur un vœu dont le dispositif existe déjà. Par contre, j'invite tout le monde à l'appliquer. Depuis que je suis élue, je rends publique, sur le site de la Ville de Paris, la déclaration que je dois faire en tant que maire.

Madame CARRÈRE-GÉE.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Je veux bien si vous en êtes d'accord que vous me donniez l'analyse juridique qui vous a été transmise par la commission de déontologie.

Je suis élue depuis 2008. J'ai été élue conseillère de Paris en 2008, mais il y a des moments où j'ai été seulement conseillère d'arrondissement. Jamais personne ne m'a demandé la moindre déclaration d'intérêt comme conseillère d'arrondissement. Quand on était seulement conseillers d'arrondissement, on ne nous a jamais rien demandé.

Quant à la délibération du Conseil de Paris à laquelle vous faites référence, je l'ai lue et je la relis à l'instant, puisque je l'ai citée dans mon vœu. Encore une fois, si vous avez raison, c'est très bien, mais j'en doute un peu parce que la délibération concerne les conseillers de Paris, les collaborateurs de cabinet de la Maire de Paris, les directeurs et directrices de cabinet des adjoints à la Maire de Paris. Mais je ne vois pas du tout les conseillers d'arrondissement et je ne vois pas au nom de quel principe juridique quand on écrit « conseillers de Paris », ce serait les conseillers d'arrondissement aussi. Il me semble que ce serait indiqué.

Je vais maintenir mon vœu. Je dis par avance que, si cette délibération couvre déjà, c'est très bien. Là, j'ai voulu insister sur l'aspect associatif parce que la plupart des subventions qu'on vote sont vraiment des subventions aux associations. J'ai focalisé sur le principal risque eu égard à nos fonctions. Mais si c'est sur l'ensemble, c'est très bien. J'en doute un peu parce que ce n'est pas le texte de la délibération. Je maintiens donc mon vœu. J'espère avoir votre soutien. D'ici le prochain Conseil d'Arrondissement, on regardera ce que dit précisément cette délibération.

M^{me} PETIT

Si vous maintenez votre vœu, on ne votera pas ce vœu. Par contre, les élus feront leur déclaration d'intérêts, ce qui est quand même le plus important dans la démarche. Je vous remercie d'avoir posé ce débat publiquement. Je trouve que c'est important et on s'y engage publiquement.

Je vous propose de passer au vote sur ce projet de loi avec un avis défavorable de la majorité municipale. Qui s'abstient sur ce projet de vœu ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui est pour ? Très bien. Qui est contre ? Donc ce vœu est rejeté, mais il sera appliqué.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/46

– **V14 2026 04 Vœu relatif à la transparence de l'engagement associatif des élus du Conseil du 14^{ème} arrondissement, présenté par Marie-Claire Carrère-Gée et les élu.e.s du groupe 100 % 14ème LR et centriste**

Article unique : Le vœu est rejeté.

Conseillers présents :	31 membres présents
Voix exprimées :	33 (dont 2 procurations)
Avis favorable :	8 (dont 1 procuration)
Avis défavorable :	25 (dont 1 procuration)
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– **V14 2026 05 Vœu relatif à la réduction de l'exposition au cadmium dans les cantines scolaires du 14^e arrondissement pour du pain, des pâtes et des pommes de terre 100 % bio, présenté par le groupe LFI - Nouveau Paris Populaire 14^e**

M^{me} PETIT

Je propose maintenant d'examiner le projet de vœu relatif à la réduction de l'exposition au cadmium dans les cantines scolaires du 14^e arrondissement.

M. ARENAS

Merci, Madame la Maire. Ce vœu fait écho à une proposition de loi qui a été largement signée par des députés de feu le NFP sur la question du cadmium et portée par le député Biteau.

Ce problème de santé publique ne vous aura pas échappé. C'est un nouveau scandale sanitaire qui frappe évidemment toutes les Françaises et tous les Français qui présentent des niveaux d'imprégnation trois à quatre fois supérieurs à ceux des autres pays européens, voire nord-américains. Cela frappe tout particulièrement les enfants. Dans cette surexposition, à terme, ce sera le déclencheur de graves maladies comme des cancers, et en particulier celui du pancréas, dont je n'ai pas besoin ici d'expliquer le risque.

Nous savons aussi que le principal vecteur d'exposition au cadmium et l'alimentation, comme nous l'indique un récent rapport de l'ANSES.

Nous savons également que l'agriculture conventionnelle, qui couvre aussi la culture raisonnée, utilise des engrais phosphatés, minéraux et de synthèse qui provoquent l'accumulation de cadmium dans les sols, tandis que l'agriculture bio est la seule à limiter ses engrais minéraux et à interdire les engrais chimiques de synthèse.

Nous savons enfin que le cadmium finit par se retrouver dans les aliments et plus spécifiquement les céréales, les pommes de terre, les légumes et le tabac.

Dans un souci de protection de nos enfants, nous proposons déjà que dès la rentrée de janvier en 2027, nous ne leur servions plus que des pommes de terre, du pain et des pâtes bio dans les cantines du 14^e. En effet, ce sont les aliments qui font partie des plus contaminés et qui sont peu chers et produits localement. J'informe que le Groupement des agriculteurs biologiques d'Île-de-France nous assure que, si les circuits sont consolidés avec des commandes assurées, il n'y aura aucun problème pour répondre à cette demande.

Dans la même logique de protection de nos enfants, l'évaluation de l'exposition au cadmium dans la restauration scolaire nous paraît évidemment importante. Nous savons que c'est un vœu qui est partagé par la majorité de l'arrondissement. Il faut pour cela analyser le cadmium présent dans plusieurs aliments, ce qui ne représente pas de difficulté particulière techniquement. C'est juste une question de volonté politique.

En résumé, il est pour nous essentiel de protéger immédiatement nos enfants sans attendre un changement de la loi qui, je l'espère, interviendra rapidement. En tout cas, j'ai signé cette proposition de loi grâce à l'engagement du député Biteau. Les cantines scolaires sont l'outil incontournable pour y parvenir. Le bio n'est pas magique, mais il permet de faire mieux que l'agriculture conventionnelle ou durable qui elle aussi contient du cadmium quand elle ne respecte pas la question que je viens d'évoquer.

Pour ce vœu, nous proposons donc de mettre en place des pratiques quasi immédiates, alors même que nous connaissons déjà les effets très négatifs de ce poison sur nos enfants. Contrairement à ce que disait la ministre, ce n'est pas seulement le maintien des normes, c'est l'accumulation qui provoque des maladies et pas simplement de les consommer de façon épisodique ou de façon répétée.

Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Je passe la parole à Sidonie PARISOT pour répondre sur ce projet de vœu.

M^{me} PARISOT

Merci, Madame la Maire. Monsieur ARENAS, je vous remercie très sincèrement de mettre en lumière ce sujet préoccupant qu'est celui de la contamination des aliments au cadmium. C'est une large contamination mise en lumière récemment, notamment à travers un rapport de l'ANSES, en particulier pour les enfants et les jeunes adolescents. Hasard du calendrier, c'est aujourd'hui que les chefs de groupe de l'Assemblée nationale doivent ou devaient décider si la proposition de loi visant à protéger « l'alimentation des Français et des Françaises des contaminations au cadmium » déposée par les députés Benoît Biteau pour les écologistes et Clémentine Autain pour l'Après sera examinée en juin. Vous l'avez d'ailleurs rappelé, Monsieur Arenas.

Il y a de gros enjeux, car ce texte propose notamment d'appliquer les recommandations de l'ANSES visant à réduire la teneur maximale de cadmium autorisée à 40 mg/kg dès 2027, alors que le gouvernement ne prévoit pour sa part que de passer à 60 mg/kg. Le taux autorisé actuellement est de 90 mg/kg. C'est évidemment bien trop. Pour rappel, ce métal lourd est naturellement présent dans le sol et peut s'avérer cancérigène. Il se concentre dans les produits issus du blé, le pain, les pâtes, la semoule et les pommes de terre, le tabac, et surtout la fève de cacao, ce qui ne fait pas mon affaire. Sa concentration est démultipliée lorsque les aliments sont produits par des techniques utilisant des engrais phosphatés.

C'est ainsi que les bonnes pratiques adoptées depuis plusieurs années par la Caisse des écoles limitent l'exposition des plus jeunes à ce toxique. Récemment, la diététicienne responsable des achats de la Caisse des écoles qui est en charge de la restauration scolaire de l'arrondissement indiquait dans la lettre d'information municipale que les menus de la caisse proposent une alternance de céréales et de légumineuses justement pour limiter le risque d'exposition et offrir cette diversité si bienvenue. Les plats à base de blé ne sont servis qu'une à deux fois par semaine, et les barres de chocolat, pourtant bio, ont été retirées des goûters. De plus, la quasi-totalité des céréales cuisinées dans les cantines du 14^e est bio. Cela ne supprime pas le risque de contamination, mais le réduit fortement. Ainsi, le pain fourni est bio à 100 %. Les pâtes sont bio à 100 %. Toutes les pommes de terre sont également issues de l'agriculture biologique. Demeure une petite marge de progression concernant les produits transformés issus de la pomme de terre, pommes, noisettes, pommes dauphines et frites qui n'existent pas en offre bio pour le moment.

Comme on le voit, la Caisse des écoles du 14^e mène une politique ambitieuse en faveur de l'alimentation durable. J'en profite pour remercier toute l'équipe de la Caisse, et en particulier son directeur, pour l'engagement accompli. Je rappelle que la Caisse des écoles du 14^e a été la première à dépasser les 50 % d'alimentation durable il y a déjà presque dix ans. La proportion de produits durables atteignait le chiffre de 72,6 lors de la précédente mandature. Il est de 80 % depuis 2025.

La Caisse va continuer de poursuivre sa stratégie d'accompagnement des filières durables et bio afin de répondre aux objectifs du Plan alimentation durable de la Ville de Paris qui se déploie jusqu'en 2027 et qui prévoit d'atteindre alors 100 % de durable, dont 50 % d'aliments produits à moins de 200 km de Paris.

Pour toutes ces raisons, Monsieur ARENAS, je vous propose de retirer votre vœu, car il me semble que les pratiques de la Caisse des écoles sont en mesure de répondre à vos inquiétudes, ainsi qu'à celles de toutes les familles de notre arrondissement. Merci.

M^{me} PETIT

Merci. Qui souhaite intervenir ?

M. ARENAS

Merci, Madame la Maire. Je veux juste rappeler que ce vœu a été présenté aussi dans le 13^e arrondissement, dont la Caisse des écoles n'a pas à rougir et a les mêmes exigences que dans le 14^e.

D'ailleurs, un vœu déposé par le groupe écologiste au 13^e arrondissement qui se veut mieux-disant a été adopté hier soir. Je suis étonné que, Sidonie, vous n'ayez pas déposé un vœu sur table qui aurait été mieux-disant que celui que nous avons proposé. Mais vous avez indiqué vous-même qu'il y avait des marges de progression.

Encore une fois, un vœu n'est pas une délibération. Il n'a pas vocation à obligation. Un vœu a vocation à une orientation. Il me semble que ça serait tout à notre honneur ici que le Conseil d'Arrondissement donne l'orientation que, sur l'ensemble de la mandature, puisque c'est l'ensemble du vœu que nous déposons, nous allions vers du 100 % bio qui, comme vous avez rappelé, est tout à fait atteignable.

D'ailleurs, la marge de 200 km que vous avez abordée n'est pas ma définition des circuits courts, mais je peux l'accepter eu égard des difficultés techniques qui peuvent avoir lieu. Le circuit court est à moins de 200 km. Mais je ne suis pas là pour polémiquer sur les chiffres. Un vœu est une orientation. Je pense que nous aurions pu nous rejoindre sur ce point, comme nous pouvons nous rejoindre d'une certaine façon sur les engagements écologiques que nous pouvons partager d'une façon extrêmement générale. Je trouve surprenant l'argumentation où vous me demandez de retirer ce vœu alors même que vos collègues dans d'autres arrondissements en ont déposé un similaire et qu'il a été adopté. À ce titre, je ne retirerai pas le vœu. Je vous invite en revanche à le voter parce que c'est de nature à rassurer.

Je vous indique justement qu'il y a aujourd'hui une politique gouvernementale sur la rhétorique et notamment sur les argumentations qui tend à minimiser cet effet. Je pense qu'avoir un vœu qui indiquerait que non seulement nous prendrions la direction du 100 % bio, mais que dans le 14^e arrondissement, comme vous avez raison de le rappeler, les efforts ont été plus qu'exemplaires, notamment par rapport à d'autres collectivités qui s'assoient sur cette question du cadmium serait de nature non seulement à donner l'exemple, mais aussi à donner le sens qu'il est possible de le faire.

Je ne vois pas pourquoi il faudrait le retirer, puisque nous sommes d'accord sur le fond, nous sommes d'accord sur la forme, nous nous appuyons sur le même organisme qui est la Caisse des écoles. Ça permettrait d'inspirer notamment d'autres mairies d'arrondissement qui ne sont absolument pas dans cet objectif et qui pourraient dire que, sur ce sujet, nous pouvons nous retrouver dans l'intérêt des enfants et dans l'intérêt de ce que nous représentons.

Je le maintiendrai à ce titre, et j'espère que vous changerez d'avis sur le vote. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

C'est ce qu'on dit et ce qu'on fait depuis dix ans. Ça a été réaffirmé dans notre volonté il y a quelques semaines dans le cadre des projets qu'on a tous déposés et défendus lors des élections municipales. Le vœu du groupe écologiste et social au Conseil de Paris dit et porte sur la nécessité, puisqu'il y a des différences entre les caisses des écoles et entre les cantines, que la Ville arrive à se doter d'un cahier des charges qui mette les échelles et qui fixe le cap pour toutes les caisses des écoles. C'est ce qu'on fait. Je n'ai pas besoin de déposer 72 vœux dès qu'on doit fixer le cap, parce que c'est le cap qu'on s'est fixé et qu'on partage. Après, on peut avoir des différences de méthodes là-dessus.

Yvain BOURGEAT-LAMI.

M. BOURGEAT-LAMI

Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ce vœu aborde un sujet extrêmement important, car au-delà du sujet du cadmium, ça aborde surtout la question des métaux lourds. C'est également la santé des Parisiennes et des Parisiens, et notamment celle des enfants. On parle de la caisse des écoles et notamment de tout ce qui est nourriture à la cantine. La Mairie du 14^e agit d'ores et déjà sur ce sujet. J'y reviendrai un peu plus tard.

Sur la question de l'information auprès des parents et auprès des habitantes et des habitants du 14^e, la mairie du 14^e le fait. Ça a été dit à travers sa newsletter. Ça a été également fait sur le site de la mairie du 14^e. Un article corédigé avec la diététicienne de la Caisse des écoles montre ce qu'on fait. Ça a été fait il y a cinq semaines. On l'a déjà annoncé. Ma collègue Sidonie PARISOT en a déjà parlé.

Maintenant, sur la question de la Caisse des écoles, depuis le début du scandale du cadmium, l'exécutif a fait un audit sur l'ensemble des produits de la Caisse des écoles. Cette étude a montré plusieurs choses. Sur les trois produits que vous citez dans votre vœu, les pâtes, le pain et la pomme de terre, la grande majorité de ces produits sont déjà bio et sont déjà issus de l'agriculture durable et à proximité, à l'exception de quelques produits transformés, comme ça a été rappelé. Pour l'instant, cette alternative bio n'existe pas encore. Mais la marge de progression existe. Dès que nous pourrons, nous le ferons.

Sur les mesures qui ont été faites, comme ça a été dit tout à l'heure, les plats à base de blé sont limités à une ou deux fois par semaine. Les menus alternent entre les céréales et les légumineuses pour réduire l'exposition, et notamment parce que le cadmium est très présent dans les fèves de cacao, les barres chocolatées ont été supprimées. C'est précisément ce que recommande l'ANSES. En d'autres termes, ce que vous demandez dans votre vœu est déjà réalisé dans le 14^e. On parle actuellement au Conseil d'Arrondissement du 14^e. On parle de notre arrondissement et pas de tout Paris. Si vous avez des choses à dire sur les autres arrondissements, ça concernera le Conseil de Paris.

À ce sujet, comme l'exécutif l'a proposé, je pense que votre vœu étant satisfait, il serait bien de le retirer. Sinon, nous voterons contre avec le groupe socialiste.

M^{me} PETIT

On passe au vote sur ce projet de vœu. Qui s'abstient ? Le groupe 100 % 14^e. Qui ne prend pas part au vote ? Qui est pour ? Et qui est contre ? Donc ce vœu n'est pas adopté.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/47

– **V14 2026 05 Vœu relatif à la réduction de l'exposition au cadmium dans les cantines scolaires du 14^e arrondissement pour du pain, des pâtes et des pommes de terre 100 % bio, présenté par le groupe LFI - Nouveau Paris Populaire 14^e**

Article unique : Le vœu est rejeté.

Conseillers présents :	31 membres présents
Voix exprimées :	30 (dont 1 procuration)
Avis favorable :	5 (dont 0 procuration)
Avis défavorable :	25 (dont 1 procuration)
Abstentions :	3 (dont 1 procuration)
Ne prennent pas part au vote :	0

– **V14 2026 06 Vœu relatif au suivi des travaux de réhabilitation des logements sociaux de la Porte de Vanves, présenté par le groupe LFI - Nouveau Paris Populaire 14^e**

M^{me} PETIT

La parole est à Julie KAMIONKA sur le vœu relatif au suivi des travaux de réhabilitation des logements sociaux Porte de Vanves.

M^{me} KAMIONKA

Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous souhaitons, par ce vœu, alerter sur des conditions de vie indignes rencontrées dans de nombreux logements sociaux des bailleurs sociaux de la Ville de Paris. Les locataires du 14^e arrondissement ne sont pas épargnés. Les alertes sont nombreuses. On a une absence d'isolation, que ce soit phonique ou thermique. Beaucoup de ces logements sont bien souvent des bouilloires thermiques. On note une très forte humidité avec la présence de moisissures sur les murs, parfois dans des chambres de très jeunes enfants, la présence parfois inquiétante de fissures dans les murs, mais

aussi des logements beaucoup trop petits pour des familles qui sont en attente d'un nouveau logement depuis parfois des dizaines d'années, des logements inaccessibles, inadaptés au dérèglement climatique, au vieillissement, parfois aux situations de handicap, mais aussi encore la présence de rats dans les immeubles, de cafards dans les appartements, pour ne citer que quelques exemples de situations rencontrées par des locataires dans le 14^e. Ces conditions de logement sont bien évidemment inacceptables pour beaucoup d'habitants et d'habitantes. C'est leur santé qui est en jeu. À ces conditions de logement indigne, s'ajoute aussi un mépris vécu par les habitantes et les habitants lorsque les bailleurs sociaux ne répondent à aucune sollicitation et aucune inquiétude.

Depuis plusieurs mois, des travaux qui sont réalisés dans les logements sociaux de la RIVP Porte de Vanves. Ce sont des travaux qui auraient pu être réalisés depuis des années, étant donné l'état d'insalubrité de ces logements. Pour beaucoup d'habitantes et d'habitants, c'est un réel soulagement, mais malheureusement, ils sont encore une fois réalisés dans des conditions désastreuses pour beaucoup d'entre eux. Les balcons et les fenêtres ont été rendus inaccessibles. Les volets ont été supprimés pour une durée indéterminée, ce qui rend les logements déjà d'une chaleur étouffante encore plus insupportables. Les ascenseurs ont été indisponibles pendant plusieurs semaines, rendant les logements inaccessibles à la fois aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap. Les travaux sont réalisés parfois tard la nuit. Il y a beaucoup d'habitants et d'habitantes qui dorment mal.

Par ce vœu, nous souhaitons tout simplement réaffirmer la nécessité de respecter les habitants et les habitantes des bailleurs sociaux de la Ville de Paris, de leur garantir à toutes et tous un logement digne, respectueux des normes de salubrité, d'accessibilité et de sécurité. Nous souhaitons que la Ville de Paris et la Mairie du 14^e arrondissement mettent en place les moyens nécessaires au contrôle des obligations des bailleurs sociaux et au suivi des chantiers de réhabilitation des logements sociaux, en y associant les locataires. Pour ce qui concerne la Porte de Vanves en particulier, nous aimerions que la RIVP transmette aux locataires un calendrier respectueux des habitants et des habitantes.

Je ne doute pas que vous ayez toutes et tous comme préoccupation le respect de la dignité humaine. C'est pourquoi nous vous invitons à voter ce vœu. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci. Je passe la parole à François LAJOINIE pour une réponse.

M. LAJOINIE

Merci, Madame la Maire.

Sur la première partie de votre intervention et de votre vœu, je déplore le sous-financement du logement social en France et la crise du logement qui affecte partout en France des millions de foyers qui ne peuvent pas se loger comme ils le souhaitent, qui ont des logements trop petits, qui malheureusement sont confrontés à des bailleurs qui n'ont plus les moyens aujourd'hui de répondre à leurs obligations. C'est une situation nationale. Là, vous la parisianisez. On peut comprendre de votre point de vue pourquoi vous le faites. Mais il faut quand même rappeler que la première exigence que vous posez dans votre vœu, c'est-à-dire le fait d'avoir un logement digne, un logement qui ne soit plus une bouilloire thermique, qui ne soit plus un logement dans lequel on ne se sent pas bien, est la raison pour laquelle la RIVP et la Ville de Paris mènent cette réhabilitation, qui est une réhabilitation dans le cadre du Plan climat. Cela représente 40 millions d'euros posés par la Ville. Il ne s'agit absolument pas de nier les difficultés qui sont vécues par les locataires et qu'on comprend. On reviendra après sur les causes et les solutions qui ont pu être apportées. Mais je pense que notre rôle d'élus est aussi de rappeler et de poser un contexte autour d'une situation. On peut se faire le relais d'un instant immédiat, d'une difficulté immédiate vécue par les habitants. Vous le faites dans votre vœu. On le fait tous les jours et ma prédécesseure, Agnès BERTRAND, l'a fait beaucoup et a beaucoup été aux côtés des amicales et notamment de l'Amicale de la Porte de Vanves. Madame la Maire l'a fait également. Je souhaite en être le relais y compris dans le nom de ma délégation, puisque je suis à la défense des locataires. Mais il est important qu'on puisse lever la tête sur un contexte.

Ce ne sont pas des travaux gratuits, ce sont des travaux pour améliorer les logements. Je trouve que ça manque dans votre vœu et c'est bien dommage.

Sur les attendus de votre vœu, il me demande de m'engager et demande à Madame la Maire de s'engager. Je peux le faire si vous voulez, mais on n'a pas attendu un vœu de la France Insoumise pour le faire. En l'occurrence, comme je le disais, la Mairie du 14^e a toujours été aux côtés des locataires. Il ne s'agit pas de mettre la pression aux bailleurs. Ça doit être un rapport partenarial. Je ne dis pas que les bailleurs répondent toujours immédiatement et sont toujours dans un lien satisfaisant. Mais il ne faut pas non plus créer les conditions pour que ce soit une guerre larvée entre des locataires qui seraient maltraités absolument, et des bailleurs qui seraient de grands méchants, et la mairie qui aurait tout pouvoir pour réparer les ascenseurs dans la minute. Ça doit être un rapport partenarial. C'est exactement ce qui a été mis en place, ce qui continuera à être mis en place.

Je rencontre les amicales de la Porte de Vanves très prochainement. En ce moment, je fais le tour de toutes les amicales pour comprendre un peu les sujets, pour être le plus fin possible dans les demandes qu'on peut émettre ensemble et dans les solutions qu'on peut trouver. Je le ferai évidemment. Je sais qu'il y a énormément de sujets avec l'Amicale de la Porte de Vanves. En l'occurrence, vous demandez un contrôle accru des bailleurs sociaux et notamment par les habitants. Les amicales sont représentées dans les conseils d'administration. La mairie est évidemment attentive au respect des engagements des bailleurs sociaux. Il y a un organisme national, l'ANCOLS, qui supervise également les obligations par les bailleurs sociaux. Tout ça m'a l'air bien rempli comme attendu.

Ensuite, pour la question du calendrier que vous exigez dans vos attendus, c'est un calendrier qui a déjà été fourni. Vous le qualifiez de « pas respectueux », mais il a déjà été fourni et c'est une qualification plutôt subjective. En l'occurrence, on a eu un calendrier mis à jour et le plus récent possible. Je vais m'assurer que l'amicale des locataires l'ait eu également de la part de la RIVP. De toute façon, je suis à leur disposition, comme je l'ai rappelé tout à l'heure. On sera à leurs côtés pour comprendre, analyser ce calendrier et porter des exigences. Si jamais il y a des adaptations à faire.

M^{me} PETIT

Madame CARRÈRE-GÉE.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Merci beaucoup, Madame la Maire. Nous voterons ce vœu qui n'est pas d'une précision folle dans les demandes, mais qui a le mérite de poser de très bons principes, qui évoque, puisque c'est l'exemple qui est cité, un chantier sur lequel on est déjà intervenu lors des précédentes mandatures, celui de la Porte de Vanves, et avec une demande qui est très pertinente.

Monsieur LAJOINIE, puisque ce sont vos nouvelles fonctions d'adjoint au logement et à la défense des locataires, je comprends ce que vous avez dit sur le fait que ce n'est pas vous qui allez directement réparer l'ascenseur. On ne vous demande pas ça. Mais j'espère que, dans votre mandat, vous aurez une approche avec les bailleurs sociaux qui ne sera pas seulement une approche partenariale. Il s'agit de bailleurs sociaux de la Ville de Paris. La Ville de Paris n'est pas partenaire parce qu'il se trouverait que la RIVP a quelques logements à Paris. C'est la Ville de Paris qui est propriétaire en quelque sorte de ces bailleurs privés. Il faut bien sûr être courtois et respectueux du rôle de chacun, mais c'est la Ville de Paris qui doit décider, charge à la RIVP et aux autres de faire leur travail ensuite en termes opérationnels, mais y compris pour la surveillance de l'opérationnel, je ne suis pas en train de vous faire des leçons, mais je crois qu'il faut que ce soit clairement établi dans les relations de la Ville avec les bailleurs publics de la Ville de Paris.

M^{me} PETIT

Merci. Qui souhaite intervenir ? Je vous propose de passer au vote avec un avis défavorable de l'exécutif de la majorité municipale. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui est pour ? Qui est contre ? Ce vœu est rejeté.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/48

– **V14 2026 06 Vœu relatif au suivi des travaux de réhabilitation des logements sociaux de la Porte de Vanves, présenté par le groupe LFI - Nouveau Paris Populaire 14e**

Article unique : Le vœu est rejeté.

Conseillers présents :	31 membres présents
Voix exprimées :	33 (dont 2 procurations)
Avis favorable :	8 (dont 1 procuration)
Avis défavorable :	25 (dont 1 procuration)
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– **V14 2026 07 Vœu relatif à la dénomination d'une voie publique en hommage à Missak et Mélinée Manouchian, présenté par le groupe LFI - Nouveau Paris Populaire 14e**

M^{me} PETIT

Nous passons maintenant à l'examen du vœu relatif à la dénomination d'une voie publique en hommage à Missak et Mélinée Manouchian. Julie KAMIONKA.

M^{me} KAMIONKA

Merci, Madame la Maire.

Par ce vœu, nous souhaitons que le Conseil du 14^e arrondissement s'engage à dénommer une voie publique en hommage à Missak et à Mélinée Manouchian et de ce fait, en hommage à l'ensemble des résistants et résistantes du groupe FTP-MOI qui ont résisté face à l'occupation nazie, qui ont donné leur vie pour défendre des valeurs d'humanisme, d'internationalisme, de solidarité, de fraternité et de paix face à l'horreur nazie et qui ont été torturés puis fusillés parce que résistants, mais aussi parce qu'étrangers, parce que communistes, et parce que juifs.

Missak et Meline et Manouchian ont vécu à trois endroits différents du 14^e arrondissement, la rue Vercingétorix, la rue des Plantes et la rue de Plaisance, où leur est rendu un hommage chaque 21 février en mémoire du 21 février 1944, jour où les résistants du groupe FTP-MOI ont été fusillés au Mont-Valérien. Pour autant, à ce jour, aucune voie publique du 14^e arrondissement ne porte le nom de Missak et Mélinée Manouchian.

Aujourd'hui, particulièrement dans un contexte de banalisation de l'extrême droite, de dérives fascistes généralisées qui menacent de nombreuses vies, et dans un contexte où, pas plus tard que le week-end dernier, des militants néo-fascistes défilaient dans les rues de Paris et dans les rues du 14^e arrondissement, il nous apparaît plus que jamais important que le Conseil du 14^e arrondissement réaffirme l'importance de faire vivre la mémoire de la Résistance et les valeurs qu'elle porte, d'affirmer l'importance de reconnaître le rôle des étrangers et du mouvement ouvrier dans la Résistance et d'affirmer l'engagement du Conseil d'Arrondissement à faire vivre dans l'arrondissement la lutte contre l'antisémitisme, la lutte contre toutes les formes de racisme et la lutte contre le fascisme.

Je vous invite à voter ce vœu et à faire en sorte que les démarches puissent aboutir le plus rapidement possible et que la dénomination de la voie publique soit effective.

Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci. Je vais laisser la parole à Madame GATEL, puis Thierry LE DEZ répondra.

M^{me} GATEL

Merci beaucoup, Madame la Maire. Il y a un peu plus de deux ans, lorsque Missak et Mélinée Manouchian sont rentrés au Panthéon, le Président de la République, à cette occasion, a salué des Français de préférence, des Français d'espérance. Ils entraient ainsi au Panthéon 80 ans après l'exécution de Missak Manouchian, ainsi que 21 de ses compagnons au Mont Valérien, membres des FTP-MOI, présents sur l'Affiche rouge aux côtés d'autres résistants, communistes, pour la plupart étrangers, souvent juifs.

Missak et Mélinée Manouchian sont intrinsèquement liés à notre arrondissement. Ça a été mentionné. Ils ont vécu rue Vercingétorix, rue des Plantes ou encore au 11 rue de Plaisance, où un hommage leur est rendu chaque 21 février, mais également, malheureusement, à la prison de la Santé, ce qui les lie encore davantage à notre arrondissement.

Lorsque quelques jours après son arrestation, Missak a envoyé une dernière lettre à Mélinée, il a évoqué la paix prochaine. Il a parlé de bonheur, de fraternité, de liberté, autant de valeurs qui font son héritage, mais qui s'inscrivent également parfaitement dans notre arrondissement. Il n'est que temps que le 14^e rende hommage à la hauteur de son histoire, de leur histoire, à ce couple, Missak et Mélinée Manouchian, qui ont tant fait pour notre liberté. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci. Je vais donner la parole à Thierry LE DEZ qui va vous donner quelques éléments d'explication sur la dénomination des espaces publics à Paris.

M. LE DEZ

Merci, Madame la Maire, et merci, chers collègues, pour cette présentation de ce vœu sur le groupe Manouchian. Je suis très attaché à ce sujet depuis plusieurs d'années, parce que vous n'ignorez pas sans doute que le 14^e arrondissement est particulièrement attaché à l'histoire de ce groupe à travers la résistance héroïque délivrée contre l'occupation nazie lors de la Deuxième Guerre mondiale. Attachés, nous le sommes évidemment, car notre arrondissement a une histoire singulière avec l'engagement de ces héros. Vous l'avez parfaitement mentionné dans vos considérants, Missak Manouchian et son épouse Mélinée vivaient discrètement au 11, rue de Plaisance, avant d'y être arrêtés, un lieu où nous rendons d'ailleurs un hommage appuyé chaque 21 février depuis tant d'années.

Mais vous auriez aussi pu faire référence dans votre vœu à Olga Bancic, la seule femme de ce même groupe, guillotinée en Allemagne le 10 mai 1944, après avoir été arrêtée. Elle vivait dans notre arrondissement, au 114 rue du Château. Nous lui rendons d'ailleurs aussi un hommage tous les ans devant son lieu d'habitation. La majorité municipale était d'ailleurs présente il y a encore quatre jours, devant une plaque commémorative apposée depuis 2009, grâce à l'initiative de Monsieur Serge Mouradian, ce passeur de mémoire du groupe Manouchian, que je salue ici très chaleureusement.

Enfin, je vous l'apprends peut-être, un troisième membre du groupe Manouchian habitait et se cachait également dans notre arrondissement. Après un remarquable travail scolaire des élèves de 3^e1 du collège Saint-Exupéry intitulé « Les Chemins de la mémoire du groupe Manouchian », ils ont découvert à travers leurs travaux que le jeune Thomas Elek, membre de ce même groupe et fusillé au Mont-Valérien à seulement 19 ans, résidait ici, tout près de la mairie, au 7 rue Roger. Ces mêmes élèves et leurs professeurs ont alors rédigé un vœu adopté ici même le 20 mai dernier afin qu'une plaque commémorative en mémoire de ce jeune Hongrois soit apposée. Madame la Maire et moi-même serons d'ailleurs ravis de votre présence lors de l'inauguration, dont la date reste à déterminer.

Pour autant, et même si nous sommes ici tous sensibles à faire vivre la mémoire du groupe Manouchian, votre demande de requalifier une voie existante dans notre arrondissement ne peut se faire pour une simple raison technique. La dénomination Manouchian existe déjà sur la voie publique parisienne depuis le 5 mars 1955 avec une rue intitulée « Rue du groupe Manouchian » située dans le 20^e arrondissement. Même si certains cas existent de doublons dans la capitale, nous ne pouvons plus doubler de noms sur l'ensemble du territoire parisien. Pour des raisons évidentes de sécurité, notamment depuis 2015, on ne peut pas avoir une ambiguïté sur de possibles interventions d'urgence qui se présenteraient.

La Ville de Paris, à travers la direction de l'urbanisme et la Préfecture de police de Paris, refuse systématiquement et catégoriquement de démultiplier les dénominations sur la voie publique. Vous aurez donc compris que nous ne pouvons pas donner une suite favorable et je vous propose de retirer votre vœu.

M^{me} KAMIONKA

J'entends ce que vous dites. Nous vous proposons donc de trouver une autre dénomination, par exemple « rue des Héros de l’Affiche rouge », ou en hommage à Olga Bancic comme vous le suggériez. Je pense qu'on est en mesure de trouver une solution pour rendre hommage à Missak et Mélinée Manouchian.

M^{me} CABOT

Je souhaitais aussi donner une explication du vote de notre groupe qui était aussi un vote contre pour les raisons techniques que Thierry a exposées. Il a également exposé toute l'importance qu'avaient pour nous le groupe Manouchian et ses actions et tout ce qui est déjà fait : la plaque qui rappelle leurs actions et les commémorations que nous faisons chaque année.

Nous voulons vraiment réaffirmer notre attachement profond aux valeurs que portait le groupe Manouchian et pour bien éclaircir le fait qu'un vote contre ne présume pas du tout d'autre chose. Mais on pense que la règle qui est en vigueur à Paris garantit la sécurité, la lisibilité et la cohérence de notre patrimoine mémoriel et qu'il n'y a pas que la dénomination de rue qui permet de rendre hommage de manière vivante et respectueuse. Merci.

M. LAJOINIE

Pour notre groupe, c'est un sujet particulièrement important. La donnée que peut-être vous ne connaissiez pas, donc les raisons de sécurité invoquées, nous obligerait à voter contre un vœu qui demanderait la dénomination d'une rue au nom Missak Manouchian. C'est impensable pour nous de voter contre. Je pense que vous le comprendrez. Je pense que vous comprenez qu'ici, personne n'est dans une posture de ne pas vous laisser cette victoire. Je propose qu'en responsabilité, on reporte à plus tard cette réflexion avec de nouvelles solutions qui permettront de rendre hommage à Missak et Mélinée Manouchian sous une autre forme. Au nom de notre groupe, je propose que cette démarche soit trans groupe et qu'on puisse tous y réfléchir. J'espère en tout cas que vous entendrez l'idée qu'on puisse retirer ce vœu aujourd'hui pour y revenir de la meilleure des manières plus tard.

M^{me} GATEL

Effectivement, il n'est pas question de doubler une rue de Paris pour les raisons de sécurité que vous avez évoquées, Monsieur l'Adjoint. Nous sommes parfaitement conscients que tous les 21 février, devant le 11 rue de Plaisance, une cérémonie est organisée pour y avoir participé à de nombreuses reprises, tout comme rue du Château pour Olga Bancic.

On a la possibilité, selon notre règlement intérieur, de faire des amendements. On peut tout à fait amender votre vœu pour dire que l'intitulé doit être différent au regard des enjeux de sécurité qu'on a mentionnés. Mais le lieu peut aussi être non pas une dénomination de rue, mais une dénomination de lieu, ce qui ne poserait pas les mêmes enjeux en matière de sécurité. En tout état de cause, comme le centrisme n'est pas dogmatique, nous continuerons à vous remercier d'avoir porté ce sujet au sein de notre Conseil d'Arrondissement. Amender votre vœu soit par vous-même, soit par un autre conseiller de notre assemblée est tout à fait possible.

M^{me} PETIT

Je donne la parole à une personne du public.

Membre du public

Merci, Madame la Maire. Désolé de couper l'ordre protocolaire des prises de parole. Je voulais rappeler avec ce vœu que le week-end que nous venons de passer, les 9 et 10 mai, sont deux dates très utilisées par l'extrême droite pour se rassembler : le 9 mai avec le C9M qui pour la première fois a été annulé, et le 10 mai avec les commémorations pour Jeanne d'Arc qui, dans certaines villes, sont utilisées de manière très républicaine, dans d'autres, ne sont qu'un lieu de rassemblement pour des groupes type Les Camelots du Roi, les services d'ordre connus de l'Action Française.

Cette année, la manifestation du C9M n'a pas eu lieu, mais beaucoup d'habitants, de commerçants et de voisins m'ont sollicité pour porter cette question sur la sécurité par rapport aux groupes fascistes qui se sont déplacés : des t-shirts avec marqué « The White Race », des gens portant des croix gammées tatouées sur les bras et des commerçants qui étaient inquiets d'avoir ces groupes se cachant dans leurs commerces à l'arrivée de la police. Ces personnes voudraient savoir ce qui est mis en place pour éviter que ce genre de chose se reproduise, pour éviter qu'on ait encore des stickers avec marqué « Soral a raison » ou d'autres slogans antisémites.

Je pensais que ce vœu était l'occasion de rappeler l'engagement antifasciste de notre arrondissement et de lutter contre ces groupes qui menacent la tranquillité publique, le bien-être des habitants et qui menaçaient de faire des ratonnades.

Je tiens à signaler que la présence forte de la police semble avoir permis des arrestations de ces groupes fascistes et semble avoir évité des débordements, même si, Madame la Maire, ça a créé un sentiment de panique qui a fait que plusieurs d'entre nous ont reçu des alertes nombreuses sur le sujet.

Nommer une place ou une rue aux noms de personnes qui ont lutté contre leur idéologie permet justement d'engager notre arrondissement pour signifier que ces gens-là n'ont pas leur place dans notre arrondissement.

M^{me} PETIT

Merci. Monsieur ARENAS.

M. ARENAS

Merci, Madame la Maire. Nous n'opposons évidemment pas les victimes. D'ailleurs, nous étions ensemble à l'hommage rendu à Olga Bancic dernièrement avec un dépôt de gerbe collectif. Même si nous déposons chacun nos gerbes, je considère qu'elles sont collectives. Je vais tout de même dire que les nominations de rue font parfois l'objet de changements.

D'ailleurs, Monsieur LAJOINIE, vous êtes le représentant d'un parti qui a justement usé de cette prérogative municipale, et c'est heureux, pour ne pas invisibiliser l'héritage dont nous sommes ici tous porteurs, en tout cas à gauche, parce que nous n'opposons pas nos fondateurs, nous n'opposons pas celles et ceux qui ont construit, y compris en héritage, ce que nous représentons malgré nos différences, mais jamais dans l'indifférence. J'ai grandi en « banlieue rouge », comme on disait, et des rues ont été renommées. D'ailleurs, nous avons résisté collectivement à ce que la droite veuille rebaptiser certaines places au nom de la lutte contre le communisme. Je pense que vous en êtes parfaitement conscients. Je pense à des places Lénine, à des places Stalingrad, à tous ces noms qui sont votre histoire et qui sont aussi la mienne en grande partie parce que j'ai vécu dans ces villes. Ça n'a pas posé d'obstacle, non seulement de lutter contre le fait de les débaptiser, mais aussi de les avoir baptisées alors qu'elles portaient déjà un autre nom.

Après ce rappel historique que je sais que nous partageons, sur le fond et sur la forme, je rappelle que Paris a déjà des rues qui ont une double dénomination. C'est aussi un respect de l'héritage historique. Il n'y a pas que le centre de Paris qui a les rues anciennes et les appellations nouvelles. J'entends en revanche que c'est un travail actif, notamment avec les institutions et les organismes de sécurité. Je pense évidemment aux pompiers et à la police parce que le nom des rues implique évidemment de reconsidérer à la fois les procédures, mais aussi la façon dont on évolue.

Mais il y a des places, par exemple, qui ont des noms qui pourraient tout à fait faire cet objet de double nomination, parce que parfois c'est symbolique. J'ai eu l'occasion de nommer une place du « 6 Septembre », quand la gauche s'honorait de lutter contre l'apartheid, alors qu'il y avait déjà une dénomination. Au fur et à mesure du temps, ces places qui avaient un autre nom ont acquis le nom qui avait été imposé non pas par la municipalité, non pas par les partis politiques, mais par les organisations de jeunesse qui s'engageaient dans la lutte contre l'apartheid. C'est mon histoire. Je pense que nous la partageons et je pense que nous nous honorions d'aller là-dessus.

Parfois, il n'est pas besoin d'avoir des mesures délibératives ou officielles, mais parfois le symbole importe. Par exemple, nous pouvons proposer collectivement que la Place Châtillon, qui est une grande place, soit aussi mise à l'honneur de Mélinée Manouchian et son époux que nous avons nommé tout à l'heure, ou Madame Bancic si vous le souhaitez. Mais je pense que nous pouvons avancer progressivement.

Nous acceptons votre main tendue pour travailler collectivement à un lieu consacré. La proposition de notre collègue Madame GATEL d'avoir une infrastructure à ce nom peut aussi être une solution, mais travaillons à ça. Je vous le dis avec d'autant plus d'engagements qu'il y a eu dans le 14^e arrondissement un combattant contre le fascisme, Monsieur Parra. Je l'ai connu puisque je partage la même origine que lui, et il est heureux qu'un centre social porte son nom. C'est quelque chose qui peut être envisagé. En tout cas, nous sommes à votre disposition pour travailler cela. D'ici le prochain Conseil d'Arrondissement, nous pourrions peut-être proposer soit une alternative de double nomination, même si elle n'est pas officielle, soit de travailler sur une nomination officielle qui pourrait nous rassembler de façon hégémonique, universelle, peut-être humaniste, puisqu'il n'est pas commun que de la droite à la gauche, nous soyons d'accord sur cette intention.

Je prends ça comme un point de départ sur une nouvelle façon de travailler et je pense que nous nous réunissons sur l'essentiel. Nous vous tendons la main, Monsieur LAJOINIE, sur ce point, afin de trouver la meilleure solution possible pour que ce soit effectif et pas simplement incantatoire. Nous nous donnons rendez-vous à la prochaine inauguration là où il habitait comme nous retrouvons tous les ans, en espérant que nous retrouvons dans un lieu plus symbolique, plus ouvert et un peu moins confidentiel aussi, notamment en direction des nouvelles générations. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Je propose que nous puissions travailler ensemble sur cette démarche. Je considère que la démarche de dénomination d'un espace ou d'un équipement public n'est pas l'aboutissement. Il s'agit plutôt d'associer et de travailler avec les habitants du quartier avec les futurs résidents ou futurs étudiants ou étudiantes d'une résidence universitaire, des voisins d'un parc ou d'un jardin, des élèves d'une école, etc. Je pense que là-dessus, il faut aussi que les élus que nous sommes soient plus en amont dans la démarche avec les citoyens plutôt que de démarrer par un vœu en Conseil d'Arrondissement ou en Conseil de Paris.

Pour la démarche sur l'hommage par rapport à l'actualité et à l'aspect contemporain des combats qu'ont mené Mélinée et Missak Manouchian et les camarades du groupe Manouchian, il faut aussi qu'on réfléchisse. Il ne suffit pas de dénommer un espace public ou un équipement public. Il faut qu'on fasse vivre ces parcours de manière très actuelle, notamment auprès des jeunes générations, d'où le sens des commémorations que l'on fait rue du Château, rue de Plaisance. Il faut le faire savoir. On n'est pas suffisamment nombreux quand on organise ces commémorations, d'où les parcours de femmes résistantes dans le 14^e arrondissement, parce que si Mélinée et Missak Manouchian bénéficient maintenant d'une notoriété peut-être par la longue démarche qui a abouti à leur panthéon, il y a d'autres figures, d'autres femmes et d'autres hommes qui sont moins connus et qui mériteraient qu'on les sorte un peu de l'oubli.

Par exemple, concernant le Centre Paris Anim Vercingétorix, quand j'étais adjointe au maire Pierre Castagnou, on avait suggéré de l'appeler Centre d'animation Mélinée et Missak Manouchian. Maintenant, c'est le Centre Angel Parra, citoyen du 14^e arrondissement, où on met en exergue son parcours, ses combats au Chili et en France et à Paris et son art. On peut très vite oublier qui il était et ce qu'il a apporté.

Il faut qu'on puisse travailler un peu plus en amont. Il faut qu'on regarde comment faire mieux connaître et partager les éléments communs. Je ne sais pas si ça passe par la dénomination d'une rue. Ça peut aussi passer par d'autres formes.

Est-ce que vous acceptez de retirer votre vœu pour qu'on entame un travail collectif ? Je pense qu'il y a un vrai sujet sur les multi-appellations communes dans Paris.

M^{me} KAMIONKA

Nous acceptons de retirer ce vœu à condition qu'évidemment, nous puissions travailler à trouver une autre proposition de lieu. Ça pourrait être, par exemple, une école. Je sais que, il y a quelques années de cela, l'école au 188 rue d'Alésia a été renommée en hommage à Simone Veil. Il y a d'autres écoles qui pourraient être renommées dans le 14^e arrondissement. Je pense à l'école 13 rue de l'Ouest, 69 rue de l'Ouest, 12 ou 3bis rue d'Alésia.

Évidemment, ça ne suffit pas. Nous vous rejoignons sur cela. Nous partageons la nécessité de faire vivre ce devoir de mémoire dans le 14^e arrondissement. .

M^{me} PETIT

Très bien, je vous remercie. Donc, travail à suivre.

– V14 2026 08 Vœu relatif au rétablissement de l'Observatoire de la participation citoyenne, présenté par le groupe LFI - Nouveau Paris Populaire 14e

M^{me} PETIT

Je vous propose de passer au vœu relatif au rétablissement de l'Observatoire de la participation citoyenne. Qui le présente ? Julie KAMIONKA.

M^{me} KAMIONKA

Merci, Madame la Maire. Par ce vœu, nous souhaitons alerter sur l'interruption des travaux et sur la suspension de l'Observatoire de la participation citoyenne.

Cet observatoire avait été mis en place lors de la précédente mandature et il avait pu réaliser des travaux et faire connaître ses travaux sur la participation citoyenne dans le 14^e sous différentes formes : la participation aux Conseils de quartier, l'engagement associatif, la participation au Conseil local du handicap. L'Observatoire avait notamment pu réaliser des travaux et alerter sur la faible participation, et en particulier des jeunes, aux Conseils de quartier. Par la suite, il a été suspendu de manière à durée indéterminée, sans explication. Ces travaux ont été interrompus.

Nous souhaitons, par ce vœu, de la transparence sur les motifs de cette suspension tout d'abord, mais aussi que puissent reprendre les travaux de cet observatoire et que les moyens nécessaires à son bon fonctionnement lui soient garantis. Conformément aux conclusions du rapport qu'il avait mené précédemment, nous souhaiterions que soient renforcées la visibilité et la communication des Conseils de quartier, notamment par des newsletters et sur le site internet de la mairie. Par ce vœu, nous souhaitons aussi rappeler que nous pensons qu'il est nécessaire de renforcer la vitalité du tissu associatif et des Conseils de quartier dans l'arrondissement et nous voulions réaffirmer l'importance que nous accordons à la participation citoyenne dans les institutions et à l'exercice direct du pouvoir par les habitants et les habitantes que nous pensons nécessaire de voir renforcé à toutes les échelles, et en particulier dans le 14^e arrondissement. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci. Chloé BATTAULT va vous répondre.

M^{me} BATTAULT

Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ce vœu s'intitule « demande de rétablissement de l'Observatoire de la participation citoyenne ». Avant de vous répondre sur le fond, je voudrais faire un petit point de forme. Vous avez présenté ce vœu, mais si on le lit attentivement, vous n'avez pas parlé vraiment de ce sujet en substance. Vous avez mêlé d'abord une mise en cause de la légitimité électorale de la majorité, ensuite une demande de relance de l'Observatoire, une injonction de la majorité qui vient d'être élue il y a six semaines à s'excuser auprès des anciens membres de l'Observatoire, une critique de la visibilité des conseils de quartier, un constat sur le déficit de panneaux d'affichage et une comparaison entre le 14^e arrondissement et les scandales démocratiques de Nice, Levallois, Fréjus et Menton. Je voulais faire ce petit point de forme. Après, si vous nous dites ça parce que ces quatre villes ont en commun d'être dirigées par la droite et l'extrême droite et que c'est un modèle dont vous voulez nous distinguer, nous acceptons ce compliment. Mais je trouve quand même qu'essayer de commencer un vœu sur la participation citoyenne en essayant de décrédibiliser le vote des habitants et des habitantes qui ont choisi de poursuivre la transformation de l'arrondissement avec notre équipe municipale n'est pas à la hauteur de l'enjeu. Je me permets donc au passage de rappeler que votre liste a recueilli seulement 7 % du soutien des électeurs et électrices au précédent scrutin. Je pense que tout ça n'est pas à la hauteur de l'enjeu que représente une démocratie participative réelle de la vie de notre arrondissement.

Pour vous répondre sur le fond, je voudrais rappeler quelques faits. Depuis 2014, Paris a déployé l'un des budgets participatifs les plus ambitieux d'Europe avec 850 millions d'euros engagés en 11 éditions, dont 324 millions fléchés vers les quartiers populaires. Nous avons également déployé une assemblée citoyenne en trois éditions, qui a réuni 300 membres tirés au sort et proposé deux délibérations adoptées par le Conseil de Paris, une expérience inédite à l'échelle française. Nous avons aussi déployé des votations citoyennes. Il y a plus de 700 000 bénévoles engagés dans 65 000 associations. La charte parisienne de la participation a été votée en 2017. Tout ça pour vous dire que c'est loin d'être le bilan d'une majorité indifférente à la démocratie participative, mais c'est exactement l'inverse.

Pour ce qui est de la participation citoyenne dans le 14^e, nous portons, avec l'ensemble de l'exécutif municipal, la conviction que les politiques publiques se construisent avec la contribution de l'ensemble des habitants. C'est précisément dans cet esprit que l'Observatoire de la vie citoyenne avait été mis en place initialement afin de créer une réflexion de fond sur la participation dans l'arrondissement et poser les bases d'une démocratie locale plus inclusive et plus dynamique. À ce titre, je tiens à saluer sincèrement l'engagement et le travail mené par une partie de ses membres.

Vous mentionniez dans votre vœu l'interruption soudaine, sans explication, des travaux de l'Observatoire. Permettez-moi d'apporter quelques explications que ce vœu prétend manquantes. L'Observatoire a rencontré des difficultés sérieuses, notamment des mésententes entre certains de ses membres qui ont généré des dysfonctionnements importants et affecté la qualité de ses travaux. En responsabilité et en transparence, nous ne pouvions pas nous satisfaire d'une participation citoyenne dans cette instance dégradée par des tensions internes. C'est précisément parce que nous sommes attachés à une participation de qualité que l'exécutif a dû interrompre ces travaux et engager une réflexion profonde. Ce n'est pas abandonner la participation citoyenne, c'est la prendre suffisamment au sérieux pour ne pas s'accommoder d'une instance dysfonctionnelle.

Je vous rappelle par ailleurs que le 14^e arrondissement dispose déjà depuis plusieurs années d'un site internet de réseaux sociaux dédiés de communication. Ça s'appelle « le 14^e participe » et je vous invite à le consulter.

Enfin, il y a de nombreux outils qui permettraient à chacun et chacune des habitants de trouver un espace pour s'exprimer et participer à la vie collective. Il nous appartient de les examiner afin de mettre en place des dispositifs innovants et fonctionnels qui seraient guidés par cette exigence claire : permettre à toutes et tous, et notamment aux plus éloignées des services publics, de se faire entendre.

Le programme d'Emmanuel Grégoire est précis sur ce point : une nouvelle ère des conseils de quartier avec des modalités de participation diversifiées, des comptes rendus de mandats, des référendums, des votations d'initiative partagée, etc. C'est avec cette ambition, portée par la nouvelle équipe municipale du 14^e, que nous construirons la participation citoyenne dans cet arrondissement, par des actes, pas par des postures.

Je propose donc de retirer le vœu que vous avez présenté sur cette base. Merci.

M^{me} PETIT

Nicolas MANSIER.

M. MANSIER

Merci, Madame la Maire. Ce vœu est naturellement l'occasion de saluer la tradition de vitalité démocratique et citoyenne de notre arrondissement et de revenir en particulier sur l'Observatoire de la participation citoyenne qui a existé sous diverses dénominations et sous diverses organisations de 2002 à 2019. Renouvelé chaque trois ans, à chaque renouvellement de Conseil de quartier, il a fait dialoguer des citoyens de profils, de tempéraments et de convictions différents et parfois très différents. À chaque renouvellement, il a produit toutes sortes de fiches, de rapports et de préconisations qui à chaque fois ont nourri le débat et ont fait l'unanimité pour dire qu'ils nourrissaient le débat. Malheureusement, cette dynamique s'est enrayée en 2019. Se sont succédé quatre ans de procrastination, puis un an de réflexion qui ont précédé la mise en place d'un nouvel observatoire qui, malheureusement, a été mal accompagné. C'est donc un point noir du bilan de la précédente mandature. Mais comme on en commence une nouvelle, on va souhaiter que cette nouvelle mandature renoue avec cette tradition de vitalité démocratique et citoyenne de l'arrondissement. C'est pourquoi nous voterons pour ce vœu.

M^{me} PETIT

Très bien. Rodrigo ARENAS, Valentin GUENANEN et Elliot DE FARAMOND.

M. ARENAS

Merci beaucoup. Beaucoup d'explications pour dénigrer un peu un vœu qui n'est qu'un vœu. Il n'y a pas d'objet délibératif, il n'y a pas d'obligation de résultat. C'est juste un vœu pour dire que nous souhaitons que l'Observatoire soit rétabli. Des associations, voire des partis, qui sont dysfonctionnels, il en existe, et ce n'est pas pour autant qu'on les jette sous le bus comme ça.

J'ai deux rappels sur l'argumentation. Vous faites partie d'un parti dans lequel il est coutume de remettre en question la légitimité du Président de la République au regard de l'argument que vous avez avancé. Vous faites partie d'une organisation qui dit que Macron n'est pas légitime parce qu'il représente peu d'électeurs et des lectrices. Je partage cette analyse. Nous avons des différences évidemment. Nous prôtons une organisation municipale qui tourne le dos définitivement à la prime majoritaire. Nous pensons que la proportionnelle intégrale est une bonne chose parce qu'elle permet de représenter les rapports de force, non pas d'opposition, mais de différences politiques d'appréciation et de vision de l'avenir qui peuvent nous séparer et aussi nous rassembler sur l'essentiel. Nous avons su le démontrer à plusieurs occasions.

Ensuite, vous avez parlé des panneaux d'affichage. Je tiens à rappeler à cette assemblée que c'est précisément un élu du 14^e arrondissement qui s'est battu pour que la loi soit respectée à Paris dans le 14^e arrondissement, il y a plusieurs mandats de cela. Je parle de Sergio Coronado pour ne pas le nommer. Il s'avère qu'aujourd'hui, la loi n'est toujours pas respectée. J'ai eu l'occasion de m'en émouvoir auprès du représentant de l'État, parce que la loi doit être respectée, non pas pour nous qui avons des organisations politiques qui permettent, notamment en période électorale, de couvrir largement la diffusion de nos idées, mais aussi pour toutes les formations et toutes les associations qui méritent de participer à cette démocratie locale.

Quand on ne respecte pas la loi dans un arrondissement, c'est une chose, mais quand on nous oppose comme arguments qu'il faut la respecter, je trouve qu'on va un peu un peu loin dans l'argument. J'ai juste ces deux arguments. Ce n'est pas pour venir en contradiction avec ce que vous dites. J'entends que vous ne votiez pas ce vœu. Mais ne nous trompons pas d'objet.

Nous pensons que cet observatoire est nécessaire, qu'il soit fonctionnel et qu'il puisse être indépendant de ce que nous représentons, parce qu'après tout, la démocratie est aussi savoir se confronter à des organisations ou des citoyens qui ne pensent pas comme nous et qui parfois ne sont pas représentés par leurs organisations politiques parce que nous ne permettons pas parfois de le faire dans le jeu électoral qui nous permet d'être ici. Je pense que c'est tout à notre honneur de travailler sur cette question au-delà d'un satisfecit que vous prononcez. J'ai eu l'occasion d'ailleurs d'échanger avec toi, Carine, sur les grilles sur les squares dans un arrondissement que je ne nommerai pas. La question n'est pas de s'interroger sur la couleur que les citoyens veulent, mais de savoir s'il faut des grilles ou pas pour entourer les parcs. C'est une vraie question quand on sait notamment qu'à Londres, les grilles n'existent pas dans l'accès aux espaces communs auxquels tous les citoyens peuvent accéder. C'était l'objet de ce vœu.

Je comprends tout à fait que vous ne le votiez pas au regard des arguments que vous avez avancés, mais au niveau des deux arguments que vous avez avancés, les panneaux d'affichage et la représentativité, encore faut-il que vous l'appliquiez partout et ce n'est pas le cas. Ne le réservez pas simplement à l'opposition de gauche que nous représentons.

M. GUENANEN

Je fais une explication de vote pour le groupe Socialiste, Place Publique et citoyens et je veux ajouter quelques mots à ce qu'a très bien dit Chloé BATTAULT avant moi. Il y a quelque chose de particulièrement savoureux à recevoir une leçon de démocratie de la part de la France insoumise, un mouvement dont chacun connaît le fonctionnement interne et surtout son rapport à la démocratie. Je n'en dirai pas plus. D'autres le font mieux que moi. Ceux qui en parlent le mieux sont ceux qui, il n'y a pas si longtemps, étaient dans votre parti politique et qui sont maintenant le soutien de notre majorité actuelle au Conseil de Paris et qui ont fait la campagne d'Emmanuel Grégoire. Pour le dire simplement, la démocratie participative, chez nous, n'est pas le thème d'un vœu mais une pratique quotidienne.

On va en venir aux faits. Le premier considérant de ce vœu n'est pas un considérant sur la démocratie participative, c'est un considérant sur notre légitimité. LFI ouvre un vœu sur les Conseils de quartier en rappelant que nous avons été élus avec 31 % des inscrits, dont acte. Alors, on va faire le même calcul pour tout le monde. Au second tour de ces mêmes élections municipales, dans ce même arrondissement, la liste sur laquelle vous figurez a recueilli 6588 voix sur environ 88 500 inscrits, soit 7,4 % des électeurs inscrits dans le 14^e arrondissement. C'est avec ce mandat que vous venez nous donner des leçons de légitimité démocratique. En juin 2022, Monsieur ARENAS est élu député avec 28,2 % des inscrits dans sa circonscription, moins que les 31 % que vous nous reprochez. On prend note. On n'a jamais eu peur de la démocratie et de nous y confronter. On n'en aura jamais peur. Nous respectons les règles qui l'encadrent et nous voulons la développer et permettre au plus grand nombre d'y prendre part parce que nous sommes au service des habitantes et habitants du 14^e.

Il y a enfin cette demande que la mairie s'excuse auprès des anciens membres de l'Observatoire. Comme Madame Chloé BATTAULT l'a expliqué, l'Observatoire a été interrompu en responsabilité face à des dysfonctionnements réels. S'excuser de cela serait devoir s'excuser d'avoir agi sérieusement. Nous ne le ferons pas. Nous sommes attachés à la participation citoyenne. Nous le montrons par des actes et pas par des postures. Notre groupe votera contre votre vœu. Je vous remercie, Madame la Maire.

M. DE FARAMOND

J'aurai une intervention plutôt factuelle pour faire redescendre un peu le débat et pour apporter un petit peu d'historique sur cet observatoire, puisque j'étais sur cette délégation lors de la précédente mandature. Il y avait une réflexion vraiment participative en même temps sur la construction et l'élaboration de la charte que la mise en œuvre. Il n'y a pas eu de procrastination. Il y a eu un moment qui était peut-être plus idéal qu'un autre.

La participation se construit jour après jour. Elle implique aussi des habitantes et des habitants du 14^e qui souhaitent s'engager. La difficulté avec cet observatoire est qu'on a eu plusieurs remontées. Un accompagnement très fort a été fait par les équipes de la mairie de la médiation. Il y a eu l'intervention du médiateur de la Ville de Paris. Un nombre important de ses membres ne se sentaient plus dans un espace sécurisé pour pouvoir travailler de manière collective, de manière intelligente. À partir de là, quand on est sur une instance qui est autonome, mais sous l'égide de la Mairie du 14^e, on a une responsabilité de ne pas permettre que ces espaces puissent perdurer. La décision a été prise, au regard aussi de toutes ces difficultés, de suspendre et arrêter cet observatoire et faire en sorte de repartir d'une nouvelle base. Je pense que, avec Chloé BATTAULT sur cette délégation, elle est entre de très bonnes mains.

On pouvait se recentrer sur cette question des habitants et des habitantes qui s'engagent parce que ça prend du temps. Ils ont envie de le faire. La participation citoyenne est quelque chose qui évolue. Des outils qui peuvent être adaptés à un certain moment ne le sont plus après, et ce n'est pas grave. C'est la vie normale d'une participation active au sein de notre arrondissement. Merci.

M^{me} PETIT

Clémence MOREL.

M^{me} MOREL

Je tenais juste à dire, ayant été invoquée dans ce débat au sujet de mes antécédents et de ceux de mon parti qui était à la France Insoumise, que le débat n'est évidemment pas là sur la question de la démocratie interne, et que si nous étions dans la majorité, c'était en soutien d'un programme qui était un programme plus radical. C'est pour ça que nous avons rejoint cette majorité. Merci.

M^{me} PETIT

Je pense que beaucoup de choses ont été dites et échangées. J'espère en tout cas que le 14^e arrondissement, quel que soit l'avenir des Conseils de quartier, gardera aussi son indépendance, son autonomie, sa pertinence et son impertinence et ne subira pas de l'instrumentalisation politique politicienne. En tout cas, ici, ce sont les habitants qui constituent ces outils de démocratie de proximité participative. Ce sont eux qui fixent les ordres du jour. Nous sommes donc tous les jours amenés à travailler avec des personnes dont on ne partage pas le même avis. C'est le mandat d'élu local. On le fait avec beaucoup d'enthousiasme, beaucoup de patience et beaucoup de persévérance.

Je pense que, sur l'Observatoire de la participation citoyenne, il était important de suspendre ses travaux et d'arrêter avec les membres tels que c'était composé. On avait suffisamment d'éléments. On a souvent travaillé avec des instances où il y avait des personnes qui étaient même dans des partis politiques qui se présentaient à des élections. Nicolas, tu en es d'ailleurs l'illustration. On avait des relations constructives, c'est-à-dire qu'il n'y avait pas de sujet. Avec certains membres de l'Observatoire, il n'était pas possible de continuer ainsi. Avec Elliot, on ne pouvait pas cautionner d'abord du temps qui était passé par les agents qui subissaient une forme aussi de harcèlement. On est tous là à défendre les bonnes conditions de travail des agents du service public. Quand on est responsable, il faut savoir aussi les protéger. Deuxièmement, les conditions du débat étaient très malsaines.

À un moment donné, il faut dire qu'on ne continue pas comme ça, et en tout cas, on n'appelle pas cela « Observatoire de la participation citoyenne du 14^e arrondissement ». C'est un groupe de personnes qui peut se réunir dans des cafés ou n'importe où dans l'arrondissement et définir une ligne politique et des combats à mener, mais pas au nom de l'Observatoire de la participation citoyenne du 14^e arrondissement. Nous avons tous les éléments.

Maintenant, une nouvelle mandature commence et nous allons remettre, comme on le fait à chaque fois, ce qui me paraît plutôt sain et positif, les sujets de la participation citoyenne : comment en discuter ? Quels sont les outils adéquats, nouveaux, adaptés ? Il y en a qui marchent, il y en a qui marchent plus, il y en a qui ne marchent pas.

Mais ce ne sera pas sur l'Observatoire de la participation citoyenne, car certains et certaines ont instrumentalisé cet outil de démocratie participative et l'on détourné à d'autres fins.

Monsieur ARENAS. Ensuite, on passera au vote.

M. ARENAS

Évidemment, il ne s'agit pas pour nous de proposer d'avoir un observatoire qui soit dysfonctionnel et qui soit composé de membres qui, comme vous l'avez dit, harcèlent du personnel communal. D'abord, c'est illégal. C'est une évidence. C'est évidemment un plein accord. Nous disons juste qu'il faut un observatoire dans l'arrondissement qui reprenne ses prérogatives et les objectifs qu'il se fixait. Ça s'arrête là.

M^{me} PETIT

On nous demande de nous excuser et de contacter les anciens membres et on a eu l'explication avec eux.

M. ARENAS

Pour répondre à l'intervention politicienne, je tiens à rappeler tout de même, puisque mon mandat de député a été mis sur la table, que j'ai été candidat de l'Union de la gauche qui s'appelait la NUPES à l'époque, puis réélu au premier tour au NFP. Nous n'avons pas manqué d'énergie pour faire élire des députés, notamment sur la 11^e circonscription où nous avons mis des militants en grand renfort, notamment pour faire en sorte que la gauche, en tout cas ce qui représentait la gauche, soit majoritaire à l'Assemblée nationale. Je pense qu'il ne faut pas avoir la mémoire courte. On ne peut pas demander à une organisation de venir en renfort de militants, de partager des programmes communs au niveau national, porter une candidature commune. J'invite cet arrondissement à ne pas avoir la mémoire courte et surtout à ne pas insulter l'avenir, parce que si nous avons en commun l'extrême droite, je pense qu'il serait plus intelligent d'apprendre à travailler ensemble malgré la situation. Quant aux leçons de démocratie, Monsieur, je parlais avec Olivier Faure et Boris Vallaud et ce n'est pas mon problème.

M^{me} PETIT

Je vous propose juste de passer au vote sur un vœu qui a été déposé non pas à l'Assemblée nationale, ni au Conseil de Paris, ni à l'Assemblée des Nations Unies, mais dans le Conseil du 14^e arrondissement. On aura tout loisir sur les marchés de discuter primaires, législatives, élections présidentielles, etc. Il n'y a pas de sujet. En tout cas, on va délibérer sur le vœu qui nous a été déposé par le groupe LFI Nouveau Paris populaire du 14^e arrondissement sur l'Observatoire de la participation citoyenne, avec un avis défavorable de la majorité municipale et de l'exécutif.

Qui s'abstient sur ce vœu ? Qui ne prend pas part au vote ? Très bien, c'est bien noté. Qui est pour ce vœu ? Très bien. Qui est contre ? Il n'est pas adopté.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/49

– V14 2026 08 Vœu relatif au rétablissement de l'Observatoire de la participation citoyenne, présenté par le groupe LFI - Nouveau Paris Populaire 14e

Article unique : Le vœu est rejeté.

Conseillers présents :	31 membres présents
Voix exprimées :	30 (dont 1 procuration)
Avis favorable :	5 (dont 0 procuration)
Avis défavorable :	25 (dont 1 procuration)
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	3 (dont 1 procuration)

– **V14 2026 09 Vœu relatif à l’accessibilité des aires de jeux dans le 14^e, présenté par Audrey Lebeau-Livé et les élu.e.s du groupe Un nouveau souffle pour le 14^e**

M^{me} PETIT

Je vous propose de passer à l’examen du dernier vœu de cet ordre du jour présenté par les élus du groupe Un nouveau souffle pour le 14^e. C’est Audrey LEBEAU-LIVÉ qui le présente.

M^{me} LEBEAU-LIVÉ

Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, j’ai choisi de consacrer mon tout premier vœu à un sujet qui peut sembler simple au premier regard : les aires de jeux pour enfants. Mais derrière ce sujet se cache une question essentielle, une question de justice, d’égalité et de dignité, une question qui nous concerne tous : quelle place faisons-nous dans notre ville aux enfants en situation de handicap ? Depuis plus de 20 ans, la loi de 2005 sur l’accessibilité impose que les établissements recevant du public et les installations ouvertes au public soient accessibles à tous. 20 ans ! Pourtant, dans notre 14^e arrondissement, de nombreuses familles continuent de se heurter à des obstacles au quotidien lorsqu’elles souhaitent simplement permettre à leurs enfants de jouer.

Jouer, ce mot paraît anodin, et pourtant, le jeu est un droit fondamental de l’enfant. Il est indispensable à son développement, à son épanouissement, à sa socialisation. Le jeu permet de créer des liens, d’apprendre à vivre ensemble, de grandir avec les autres. Mais comment parler de vivre ensemble lorsque certains enfants restent au bord du terrain ? Comment accepter qu’un enfant en fauteuil ne puisse accéder à un tourniquet, qu’un enfant malvoyant ne puisse se repérer dans un espace de jeu, qu’un enfant porteur de handicap sensoriel ou intellectuel ne trouve aucun équipement adapté à ses besoins ? Les aires de jeux inclusives répondent précisément à cet enjeu. Elles permettent à tous les enfants, quelles que soient leurs capacités physiques, sensorielles ou mentales, de jouer ensemble dans un même espace, sans exclusion et sans stigmatisation.

Dans le 14^e, nous comptons 17 aires de jeux. Pourtant, seules trois d’entre elles atteignent aujourd’hui un niveau d’inclusivité suffisant, c’est-à-dire un niveau 3 ou 4 selon la classification de la Ville de Paris. Cela signifie concrètement que, dans la grande majorité de nos squares, l’accessibilité demeure très insuffisante.

Nous ne pouvons pas nous satisfaire collectivement de cette situation, parce qu’au-delà de l’obligation légale, il y a une exigence morale et républicaine. Une ville inclusive ne se décrète pas, elle se construit concrètement dans les équipements du quotidien, dans les espaces publics, dans les lieux où les enfants grandissent ensemble.

C’est pourquoi le groupe Un nouveau souffle pour le 14^e propose aujourd’hui un vœu ambitieux mais profondément nécessaire. Nous demandons d’abord que l’un des squares du 14^e soit transformé en une aire de jeux totalement accessible avec des sanitaires accessibles et des espaces de convivialité ouverts à tous. Nous souhaitons également que cette aire innove en intégrant des dispositifs pédagogiques et ludiques permettant de sensibiliser tous les enfants au handicap, car l’inclusion ne bénéficie pas seulement aux enfants en situation de handicap. Elle éduque tous les enfants au respect, à la solidarité et à l’acceptation de l’autre.

Nous demandons aussi qu’un véritable plan d’amélioration de l’accessibilité des aires de jeux soit engagé durant cette mandature, afin que les sept aires de niveau 1, aujourd’hui limitées à un seul jeu accessible, puissent évoluer vers un niveau d’inclusivité supérieur. Surtout, nous voulons que cette démarche soit construite avec celles et ceux qui sont directement concernés : les écoles, les centres de loisirs, les familles, les associations, les structures d’accueil ainsi que bien sûr le Conseil local du handicap, parce qu’on ne construit pas une ville inclusive sans écouter les premiers concernés.

Mes chers collègues, le degré de civilisation d'une société se mesure à la place qu'elle accorde aux plus fragiles et une ville qui permet à tous les enfants de jouer ensemble est une ville plus humaine, plus fraternelle et plus juste. Parce que l'accessibilité universelle doit devenir notre boussole, je vous invite donc à soutenir ce vœu. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci, Audrey. Je passe la parole à Pierre-Emmanuel ROBERT pour répondre sur les objectifs de ce vœu.

M. ROBERT

Merci, Madame la Maire.

Nous saluons l'initiative de ce vœu concernant l'accessibilité des aires de jeux avec l'objectif de permettre la participation et l'inclusion de tous les enfants. Cependant, à l'examen de ce vœu, il est apparu différents éléments qui ne semblent pas correspondre tout à fait avec la situation de l'arrondissement ou les projets en cours que je vais détailler.

Le vœu indique que le 14^e arrondissement comporte 17 aires de jeux, ce chiffre semblant provenir du site de Paris.fr. Cependant, la page sur ce site ne répertorie pas les aires de niveau 0, elle omet un certain nombre d'aires de niveau numéro 1, et enfin, elle ne distingue pas plusieurs aires au sein d'un même jardin. Le 14^e dispose en fait d'un total de 32 aires de jeux, dont une actuellement est fermée en raison d'une emprise de chantier. D'autre part, comme il est indiqué dans le vœu, il y a un total de trois aires de niveau 3 ou 4 qui sont Jean Moulin, Père Plumier, Marie-Thérèse Auffray.

D'autre part, il y a plusieurs budgets qui ont déjà été alloués et des opérations validées pour améliorer l'accessibilité des aires de jeux. Je ne vais pas vous faire la lecture de tout le tableau, mais ce sont donc les quatre Jardins du Serment de Koufra, le jardin Jean-Moulin, au parc Montsouris, la partie pinède, et le jardin Gaston Baty, notamment avec des financements BP. Ces quatre opérations, toutes validées et créditées, représentent un total de 492 178 €. Le réaménagement du parc Montsouris Pinède en aire extraordinaire permettra donc aux quatorziens de disposer d'un deuxième square de niveau 4, répondant ainsi directement à l'une des demandes centrales du vœu.

Spécifiquement concernant les différents points mentionnés, tout d'abord, nous rappelons en préalable que 95 % des parcs et jardins du 14^e ont été diagnostiqués et ont fait l'objet d'aménagements concernant l'accessibilité générale.

Concernant le point numéro 1, « créer un deuxième square de niveau 4 avec sanitaires et tables de pique-nique accessibles », cela a été acté. Le parc Montsouris Pinède fait l'objet d'un budget de 310 000 € BP 2025 pour une aire extraordinaire. Ce projet intégrera les équipements accessibles nécessaires.

Concernant le point numéro 2 « intégrer des structures pédagogiques sur le handicap, par exemple concernant le braille », cette dimension sera examinée dans la conception du projet Montsouris Pinède en lien avec les associations spécialisées.

Concernant le point numéro 3 « élaborer un plan d'amélioration des sept aires de niveau 1 vers le niveau 2 », un plan pluriannuel est envisagé. Les objectifs chiffrés devront être définis en concertation avec les services techniques de la Ville afin de garantir leur faisabilité.

Concernant le point numéro 4 « associer les écoles, centres de loisirs et enfants au choix d'équipements », cette démarche de concertation sera intégrée au processus de conception des nouvelles aires et sera mise en œuvre sur les projets à venir.

Concernant le point numéro 5 « impliquer les associations et structures d'accueil d'enfants en situation de handicap », ces acteurs seront associés à l'élaboration du plan pluriannuel et à la conception des aires inclusives.

Concernant le point numéro 6 « transmettre l'agenda au Conseil local du handicap et solliciter son avis », le Conseil local du handicap sera consulté dans le cadre de l'élaboration du plan pluriannuel.

Concernant le point numéro 7 « prendre en compte l'ensemble des situations de handicap, moteur, sensoriel, auditif, cognitif », cette exigence est partagée. Elle guidera l'ensemble des projets à venir.

Concernant le point numéro 8 « fonder les aménagements sur les principes d'accessibilité universelle », les critères d'accessibilité universelle (sols adaptés, équipements sensoriels, accessibilité pour les fauteuils roulants, signalétique) font partie des demandes étudiées à chaque évolution d'aire de jeu.

Étant donné les perspectives que je viens de mentionner et dans l'attente de leur mise en œuvre, nous proposerons donc, si vous le voulez bien, que ce vœu soit retiré. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci, Pierre-Emmanuel. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur ce projet de vœu ? Il y avait une intervention du public.

M. TEYSSIER (Public)

Merci, pour ce beau vœu. Mon intervention est beaucoup plus terre à terre. Elle concerne deux aires de jeux. La première est la rue Prisse d'Avesnes qui a eu le droit à une rue aux écoles et c'est très positif. Mais les parents relèvent un sujet qui est le passage de deux roues, motorisées ou non, à l'arrivée et à la sortie des écoles, ce qui crée beaucoup d'insécurité et de peur pour les enfants et pour les parents. Je ne sais pas s'il était possible d'envisager de sécuriser la rue Prisse d'Avesnes au moment où les parents ou les enfants sortent ou rentrent dans l'école. C'est un premier sujet qui nous est remonté.

Le deuxième est le square Lionel Assouad qui aujourd'hui a un important trou à l'intérieur du square qui est là depuis quelques mois maintenant. Il est protégé par des palissades mais qui reste encore accessible par derrière pour les enfants. En plus, on ne voit pas le trou parce qu'aujourd'hui, la végétation est montée. Si on se retrouve derrière le bâtiment, les enfants peuvent tomber dans ce trou.

C'était juste une intervention. Je voulais savoir si des travaux de sécurisation étaient prévus et le cas échéant, avoir un planning.

M^{me} PETIT

Ça n'avait pas de lien avec le vœu. Il serait bon que tout le monde respecte le règlement intérieur. Il faut que ce soit en rapport avec l'objet du vœu. Mais ce n'est pas grave. Nous avons bien noté vos sujets.

M^{me} LEBEAU-LIVÉ

Merci, Madame la Maire. Merci, Monsieur l'élu en charge du sujet. Effectivement, je me suis basée sur les informations présentes sur le site de la mairie, paris.fr. Ce que vous m'avez expliqué montre que c'était bien plus grave que ce que je pensais. Je pense qu'il mériterait aussi qu'on mette à jour ce site, parce que c'est un site qui est consulté par les parents et notamment les parents d'enfants en situation de handicap, pour savoir où ils peuvent emmener leurs enfants et où ils ne peuvent pas les emmener, notamment les squares de niveau 0. Je pense qu'il faut aussi dire qu'il y a des squares de niveau 0 s'il y en a autant, surtout que vous l'avez pointé.

Merci d'avoir repris tous les points de ce vœu. J'ai noté dans votre intervention que vous étiez d'accord sur tous les points. Je note enfin que, quand vous êtes d'accord avec tous les points, vous proposez de retirer ce vœu. Nous le notons, mais nous maintenons. Merci.

M^{me} PETIT

Très bien. Je vous propose de passer au vote sur ce projet de vœu. Nous avons proposé un retrait parce que les plans de charge entrent en action et que le Conseil local du handicap sera bien évidemment associé à l'ensemble de ces projets. Qui s'abstient sur ce vœu ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui est pour ? Qui est contre ? Donc ce vœu n'est pas adopté.

DÉLIBÉRATION N° 14/2026/50

– **V14 2026 09 Vœu relatif à l'accessibilité des aires de jeux dans le 14^e, présenté par Audrey Lebeau-Livé et les élu.e.s du groupe Un nouveau souffle pour le 14^e**

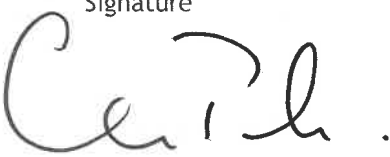
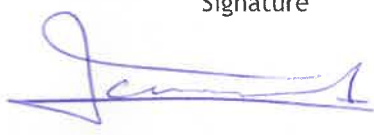
Article unique : Le vœu est rejeté.

Conseillers présents :	31 membres présents
Voix exprimées :	33 (dont 2 procurations)
Avis favorable :	8 (dont 1 procuration)
Avis défavorable :	25 (dont 1 procuration)
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

M^{me} PETIT

Je vous remercie pour cette séance du Conseil d'Arrondissement avec un prochain rendez-vous le 9 juin. Je vous souhaite une bonne nuit.

La séance est levée à 23 heures 19.

Signature 	Signature 
Mme PETIT, Maire du 14 ^e arrondissement	M. Elliot DE FARAMOND, 1 ^{er} adjoint à la Maire du 14 ^e arrondissement Secrétaire de séance